DERNIÈRE ÉDITION



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 14082 – 5 F — MARDI 8 MAI 1990

Moscou et l'unification allemande

DE la première réunion ministérielle sur les aspects extérieurs de l'unification allemande, samedi 5 mai à Bonn, on retiendra surtout la volonté partagée de ne pas dramatiser. Elle s'est traduite du côté soviétique par la façon dont M. Chevardnadze a présenté ses positions de départ en évitant toute revendication maximaliste, en se gardant la possibilité de faire preuve, à l'avenir, d'une certaine souplesse. On s'est demandé pendant des semaines si l'URSS allait réclamer la neutralité pour l'Allemagne unie ; elle ne le fait pas.

Les divergences restent cependant considérables : M. Chevardnadze rejette encore le principe de l'appartenance du futur Etat allemand à l'OTAN. En proposant de séparer les aspects internes de l'unification, qu'il autorise les Allemands à régler dès que bon leur semble, et ses aspects externes, qui, dit-il, ne trouveront leur solution qu'au terme d'une transition de plusieurs années, il tente de réintroduire par des voies détournées l'idée déguisée de neutralité. Que signifierait en effet l'appartenance de l'Allemagne unie aux deux alliances pendant cette période, sinon la mort de ces alliances qui se trouveraient vidées de leur sens ?

LES Occidentaux ont poliment écarté cette suggestion : le processus de l'unification n'est pas divisible et l'exercice à six consiste précisément pour eux à redonner à l'Allemagne sa souveraineté pleine et entière pour rendre l'unité possible. C'est par le rythme lent qu'ils imposent à cette conférence que s'est traduit de leur côté le souci de dédramatiser. On prend le temps de trouver la présentation acceptable pour l'URSS d'une solution que M. Gorbatchev n'a en fait pas les moyens de refuser, tant il compte sur l'aide de l'Allemagne pour essayer de sortir son pays du marasme économique ; les Occidentaux veulent éviter soit de bloquer le processus, soit d'avoir l'air de mettre à genoux le président soviétique.

La RFA et la RDA se sont déjà prononcées pour l'appartenance à l'OTAN. MM. Dumas et Genscher ont rappelé samedi que le droit pour un Etat de choisir ses alliances est inaliénable et qu'il a été reconnu dans le cadre du processus d'Helsinki dont M. Gorbatchev se recommande tellement ces temps-ci. La direction soviétique voudrait que de ce processus naisse, ces prochaines années, un système de sécurité pan-européen qui abolirait les blocs militaires et elle prône la « synchronisation » entre cet accouchement et l'unification de l'Allemagne. Cette perspective est exclue par l'OTAN, qui n'a de raison ni de s'auto-dissoudre alors que l'URSS, même sans alliés, restera une grande puissance militaire continentale ni encore moins de faire de cette dissolution un préalable à l'unité allemande.

C'EST néanmoins sur ce terrain que devront se trouver sinon les compromis, du moins les moyens de rendre présentable pour l'URSS l'enterrement du pacte de Varsovie par perte de la RDA : dans un renforcement du processus d'Helsinki qui fournisse à Moscou des garanties de sécurité.

Le temps que les six s'octroient doit faciliter ce mûrissement. Il doit permettre aussi à MM. Bush et Gorbatchev de faire le point début juin, et peut-être, s'il est possible, au président soviétique de se refaire une santé lors du congrès de son parti en juillet.

Lire nos informations page 2

M 0147 - 508 0 - 5,00 F



La réunion du Fonds monétaire international

Les pays industrialisés acceptent d'augmenter de 50 % le capital du FMI

Réunis à Washington à l'occasion de leur traditionnelle rencontre de printemps, les ministres des finances des sept grands pays industrialisés sont tombés d'accord dimanche 6 mai pour augmenter de 50 % les ressources du Fonds monétaire international. Les mêmes ministres et les gouverneurs des banques centrales se sont déclarés préoccupés par le niveau actuel du yen, qui pourrait avoir des « conséquences indésirables ». L'accord sur le FMI doit encore être approuvé par le comité intérimaire de l'organisation internationale.



Lire page 19 l'article de notre envoyé spécial PAUL FABRA

Le débat de censure sur l'amnistie

Le gouvernement affronte l'offensive de la droite et la fronde des magistrats

La fronde des magistrats, troublés par la loi d'amnistie, se poursuit. Tandis que M. Pierre Drai, premier président de la Cour de cassation, estime qu'« un juge ne doit pas descendre dans l'arène politique », des magistrats instructeurs se demandent si les « services privés » n'ont pas remplacé la notion de service public. Les socialistes, pour leur part, soupçonnent ces juges frondeurs de travestir l'application de la loi d'amnistie. Loin d'être une manifestation de mauvaise humeur éphémère, la crise est profonde.

Le « n'importe quoi » des juges

Depuis une semaine, lorsqu'un inculpé pénètre dans son cabinet, M. le juge use et abuse de la même petite phrase. Bougon, il prévient : *« Ici, on n'est pas au Mans. »* Ni à Agen, Tarbes, Dax ou Toulon. Ici, qu'ils soient libres ou détenus, les « clients » du juge d'instruction ne bénéficieront pas du choc en retour du non-lieu partiel accordé par les magistrats de la Haute Cour à M. Christian Nucci, pas plus que de l'amnistie offerte aux élus impliqués dans des affaires de fausses factures.

« Ils comprennent très bien, explique ce magistrat d'un tribunal du Nord. *Et ils trouvent ça normal. La justice ne devrait pas être une loterie. Tartemolle ou Tartemuche, dont j'instruis le dossier, ne doivent payer ni les pots cassés d'affaires qui ne les concernent pas, ni profiter d'une mansuétude par antiphrase où la justice n'a plus rien à faire. »* Comme bien d'autres, ce juge est en colère. Il est plutôt jeune, plutôt de gauche, et il se plaît à penser que le pouvoir d'inculper, celui de mettre en prison impliquent une espèce d'ascèse, de détachement, d'éloignement des états d'âmes personnels.

AGATHE LOGEART

Lire la suite page 6

Lire également

Retrouvailles moldaves

L'ouverture de la frontière, quelques heures durant sur un pont entre l'Union soviétique et la Roumanie

ALBIJA

de notre envoyé spécial

« Nous sommes allés deux fois là-bas. La première à midi, la seconde, maintenant ». Pour Valerio, Slava et Oleg, trois gros gaillards de quatorze ans rougeauds et transpirant sous le soleil de plomb, *« là-bas »*, c'est tout simplement Albija. Eux habitent à quelques kilomètres, à Leuseni.

Entre Leuseni et Albija, une rivière, le Prout, traversée par un pont de pierres sans importance mais qui sert depuis 1945 de frontière entre la Roumanie et l'URSS.

Dimanche 6 mai, les autorités roumaines et soviétiques ont ouvert cette frontière et permis, le temps d'un après-midi, une escapade réciproque qui s'est transformée pour des dizaines, voire des centaines de milliers de Moldaves, en une célébration de leur unité retrouvée.

Qu'ont-ils donc trouvé, Valerio, Slava et Oleg, de si extraordinaire pour retourner là-bas et braver de nouveau la foule, la poussière et le soleil ? *« Les voitures sont différentes et la monnaie aussi. Mais surtout, c'est la première fois que nous quittons l'URSS ».*

Mais ne dites pas aux trois adolescents, comme à tous ceux qui sont là aujourd'hui qu'ils sont russes ou soviétiques, tous ont la même réponse : *« Nous sommes moldaves »*, disent-ils dans un premier temps, avant d'ajouter *« donc roumains. »* L'incroyable succès de cette ouverture momentanée témoigne à lui seul de la profondeur de cet attachement.

Ainsi, s'ils furent plusieurs dizaines de milliers à aller de l'autre côté, à Albija, pourtant une toute petite ville, combien furent-ils dans des endroits plus importants comme Galati ou Iasi ?

JOSÉ-ALAIN FRALON

Lire la suite page 3

Bercy, mal aimé des grands travaux

Il faut qu'un monument soit ouvert ou fermé même au ministère des finances

Depuis plusieurs mois, il est achevé. Depuis plusieurs semaines, il est habité : on y travaille, on y mange, et l'on doit bien y dormir un peu aussi, à compter ici les brebis galeuses de la fiscalité. C'est le plus grand immeuble de Paris et personne ne nous en dit rien. Le nouveau ministère des finances à Bercy aura décidément, et bien injustement, été le mal-aimé des grands travaux.

Mal aimé lors du concours – on lui a alors reproché, outre son modernisme rigide, d'enjamber les rives de la Seine pour tremper un pied dans l'eau. Mal aimé par ses futurs occupants, pour qui l'Est parisien représentait le péché originel, mal aimé enfin par le Président qui, repoussant de trimestre en trimestre l'inévitable inauguration, semble vouloir oublier cet ensemble oh combien monumental !. C'est en effet par sa surface le plus grand des grands travaux, tout au moins jusqu'à la construction de la Bibliothèque de France, sa voisine de l'autre côté de la Seine.

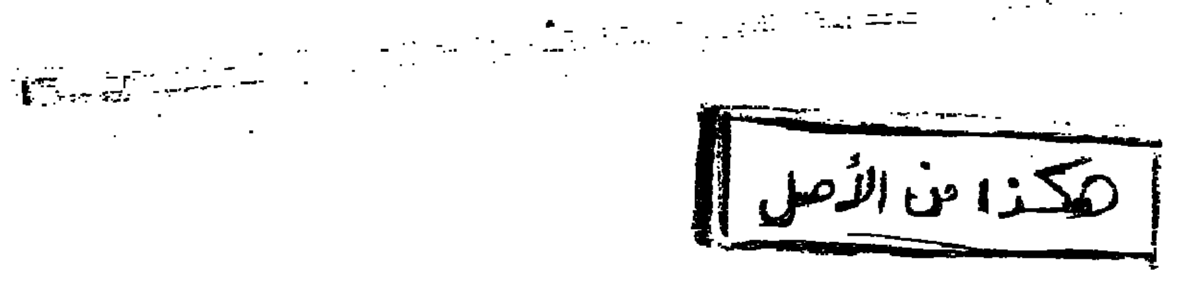
Tout le monde, ou presque, paraît avoir choisi d'ignorer cette réalisation de plus de 2 milliards de francs. Silence du monde politique, silence (relatif) des grands argentiers, silence des médias, même spécialisés, que perturbe, il est vrai, l'absence de l'actualité exquise d'une inauguration. Un silence vaguement critique, mais qui, à l'inverse de l'Opéra Bastille, ou de la pyramide du Louvre, n'aura jamais pris une forme polémique.

FRÉDÉRIC EDELMANN et EMMANUEL DE ROUX

Lire la suite page 9

CHAMPS ÉCONOMIQUES

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA; Maroc, 8 DH; Tunisie, 650 m.; Allemagne, 2,20 DM; Autriche, 22 SCH; Belgique, 33 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles/Réunion, 8 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 KRD ; Espagne, 175 PTA ; G.-B., 70 p. ; Grèce, 160 DR ; Irlande, 90 p. ; Italie, 2 000 L ; Luxembourg, 33 FL ; Norvège, 13 KRN ; Pays-Bas, 2,50 FL ; Portugal, 150 ESC ; Sénégal, 375 F CFA ; Suède, 14 KRS ; Suisse, 1,70 FS ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.



هكذا من الأصل

ÉTRANGER

La première réunion 2 + 4 sur l'unification allemande

Les quatre Occidentaux et Berlin-Est se donnent du temps pour surmonter leurs divergences avec l'URSS

Lors de leur première réunion sur les aspects extérieurs de l'unification de l'Allemagne, qui s'est tenue à Bonn samedi 5 mai, les ministres des affaires étrangères des quatre puissances victorieuses de la seconde guerre mondiale et des deux Allemagnes se sont notamment dotés d'un calendrier de rencontres. La Pologne sera invitée à la troisième de ces rencontres à Paris, où sera traitée la question des frontières.

A l'issue de la réunion de Bonn, le secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, a effectué une visite de quelques heures à Varsovie où il a rencontré le premier ministre, M. Mazowiecki. Les deux hommes ont constaté leur opposition commune à la neutralité de la future Allemagne unie. M. Mazowiecki a rappelé qu'un projet de traité sur les frontières avait été transmis par son gouvernement aux deux Etats allemands. Il a souhaité que « le travail de rédaction du texte » soit accompli avant l'unification allemande afin que la signature puisse intervenir immédiatement après.

PAS TROP VITE, LA MUSIQUE, HEIN ?

PANCHO

BONN

de notre correspondant

C'est unanimement et avec une certaine emphase que MM. James Baker (Etats-Unis), Edouard Chevardnadze (URSS), Douglas Hurd (Royaume-Uni) et Roland Dumas (France) ont assuré à leurs collègues des deux Allemagnes, MM. Hans Dietrich Genscher (RFA) et Markus Meckel (RDA), qu'ils soutenaient sans réserve la volonté des Allemands de vivre dans un seul Etat. Le secrétaire d'Etat américain a constaté que cette journée marquait *« la fin de la période de l'après-guerre »* et M. Chevardnadze a assuré de son coté : cette fois-ci *« la guerre froide est bien finie »*. M. Genscher se sentait alors autorisé à lancer, de la tribune où « les six » étaient réunis pour la conférence de presse de clôture, ce *« message au peuple allemand » : « Votre désir de vivre dans un seul Etat sera satisfait. »*

Venait-on de vivre une journée historique, l'un de ces moments diplomatique à l'image de Yalta qui détermine pour une longue période le cadre dans lequel peuple et nation cohabitent ? Les ministres souhaitaient visiblement que soit ainsi perçu ce 5 mai 1990, qui devrait faire concurrence au 9 novembre 1989 pour symboliser la fin de la divison de Berlin, de l'Allemagne et de l'Europe. Ce serait peut-être faire un peu trop d'honneur à une réunion qui n'est que la première d'une longue série, et qui ne faisait que donner une expression collective à l'idée que les quatre grandes puissances devaient chacune de son côté déjà exprimer : l'unité de l'Allemagne se fera avec l'assentiment et l'accompagnement de ses partenaires et voisins.

L'objectif : un « règlement », pas un traité

Le bilan de cette première réunion est loin d'être négatif : on s'est entendu, en dépit des divergences de fond qui séparent les Occidentaux et les deux Allemagnes de l'URSS, sur l'objectif et les premières étapes de ce processus à six. Il s'agit d'aboutir à un *« règlement final de droit international »*, rétablissant l'Allemagne dans sa souveraineté pleine et entière, mettant fin au droits et prérogatives des Alliés sur Berlin et l'Allemagne dans son ensemble. La formulation retenue évite soigneusement de faire allusion à ce fameux « traité de paix » qui devait, dans l'esprit des vainqueurs de la seconde guerre mondiale, mettre un terme au statut spécial de l'Allemagne : cela ferait entrer dans les discussions tous les pays qui étaient entrés en guerre contre Hitler, c'est à dire une bonne moitié de la planète. Cela n'empêchera pas, cependant, certains d'entre eux, comme la Pologne, ou la Yougoslavie, de faire valoir, auprès de la nouvelle Allemagne, leurs revendications de réparations de guerre.

Les six ont également défini le cadre des discussions et le calendrier des trois prochaines réunions. Pour M. James Baker, les six sont habilités à prendre des décisions sur les questions concernant directement la liquidation des droits et prérogatives des Alliés sur l'Allemagne. Pour le reste, ce groupe doit, dans l'esprit du secrétaire d'Etat américain, jouer le rôle d'un *« groupe de proposition et de réflexion »* qui préparerait des décisions devant être prises dans d'autres forums : la CSCE ou la négociation de Vienne sur le désarmement. M. Roland Dumas, qui soutient cette formule, a eu l'impression qu'à l'issue de la réunion, son collègue soviétique n'a pas émis d'objection fondamentale à cette manière de procéder et même qu'il l'a implicitement approuvée en ne disant pas le contraire.

M. Chevardnadze souhaite pourtant que le champ de compétence du groupe des six soit élargi à des aspects qui lui tiennent particulièrement à cœur, comme l'appartenance de l'Allemagne à une alliance politico-militaire. Il a réitéré à Bonn son refus de voir l'Allemagne intégrée à l'OTAN, qui *« mettrait en danger les intérêts de sécurité de l'URSS »*. A ses yeux l'alliance atlantique reste *« un bloc militaire hostile à l'Union Soviétique, à la doctrine militaire inchangée, y compris la menace d'une première frappe nucléaire »*. Le ministre soviétique a cependant ajouté que les divergences ne devaient pas être *« dramatisées »*, et s'est déclaré convaincu qu'une *« solution satisfaisante pour tous »* pouvait être trouvée.

La Pologne invitée

Le dossier des frontières de la future Allemagne a fait une avancée notable : les six sont tombés d'accord pour que la réunion prévue au mois de juillet à Paris soit consacrée à cette question, avec la participation du ministre polonais des affaires étrangères.

En marge des échanges formels, il n'y avait qu'un sujet : le destin de M. Gorbatchev. Selon M. Roland Dumas, tout le monde est d'accord sur le fait qu'il faut donner au président soviétique *« du temps et encore du temps »*. D'une certaine manière, le rythme de travail que s'est donné le groupe des six n'est pas endiablé et tient compte de ce souci. On se reverra en juin à Berlin-Est, en juillet à Paris, en septembre à Moscou, et ensuite, *« il faudra bien aller à Washington et à Londres »*, notait malicieusement M. Roland Dumas.

Ce pas de sénateur sera-t-il en harmonie avec le temps de l'unification allemande souhaité par le chancelier Kohl ? Vraisemblablement non, mais on s'est déjà fait une raison en évoquant la possibilité d'un découplage entre l'unification intérieure et la solution des problèmes extérieurs qui en découlent. Cela va nécessiter la définition de périodes de transition permettant de discuter des questions épineuses, comme celles du stationnement des troupes étrangères en Allemagne, de la taille de la future armée allemande, que personne ne souhaite voir, pour l'instant, au centre du débat.

LUC ROSENZWEIG

M. Alain Bry nommé ambassadeur en Pologne

M. Alain Bry, ancien ambassadeur de France en Ethiopie et à Madagascar, a été nommé ambassadeur en Pologne en remplacement de M. Claude Harel.

[Né en 1930, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de droit privé et de droit public, ancien élève de l'ENA (1955-1957), M. Bry avait déjà été en poste à Varsovie au début de sa carrière, de 1957 à 1960. Il a également été en poste à Bangkok, Hongkong, Alger et Tunis. A l'administration centrale de 1975 à 1980, puis ambassadeur à Addis-Abeba de 1980 à 1984 et à Tananarive de 1984 à 1988, il était à nouveau rattaché à l'administration centrale depuis 1988.]

□ **Les négociations « Ciel ouvert » vont être suspendues.** – Les négociations « Ciel ouvert » seront suspendues le 10 mai sans que la surveillance mutuelle des espaces aériens des pays de l'OTAN et du pacte de Varsovie ait fait l'objet d'un accord, ont annoncé, vendredi 4 mai à Budapest, les négociateurs qui espéraient parvenir à un protocole d'accord pour la signature d'un traité le 12 mai.

« Maintenant, il nous faut certaines décisions politiques et seules ces décisions pourront ouvrir la voie à une issue heureuse de ces négociations », a déclaré le chef de la délégation hongroise, M. Tibor Toth. – *(AFP.)*

□ **Le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Aloïs Mock, en visite à Paris.** – L'Autriche a lancé dimanche 6 mai une initiative diplomatique concertée auprès de la France en vue de son rapprochement avec la CEE et afin de trouver un accord sur le lieu du sommet de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) prévu en principe avant fin 1990. Le ministre autrichien des affaires étrangères, M. Aloïs Mock est arrivé dimanche à Paris pour des consultations avec le chef de la diplomatie française, M. Roland Dumas. De son côté, le chancelier autrichien, M. Franz Vranitzky, devait rencontrer le président François Mitterrand lundi à Bordeaux. – *(AFP.)*

RFA

Première session du Congrès juif mondial sur le sol allemand

Les relations entre la future Allemagne unifiée d'une part, les Juifs et Israël, d'autre part, ont été au centre de la séance d'ouverture de la première session du Congrès juif mondial (CJM) sur le sol allemand, dimanche 6 mai à Berlin.

« L'histoire allemande est agressive et nationaliste », a notamment déclaré le président du CJM, Edgar Bronfman, en demandant aux Allemands d'*« enterrer définitivement* [leur] *nationalisme agressif pour devenir d'authentiques Européens »*.

Concernant les relations avec Israël, M. Bronfman a estimé que *« la nouvelle Allemagne doit avoir une relation particulière »* avec l'Etat hébreu, que *« le peuple allemand doit toujours le soutenir »* et ne *« jamais, jamais renforcer ses ennemis »*.

Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl a de son côté assuré que les événements des semaines passées montraient que l'Allemagne unie aurait à l'égard de son passé nazi et de l'Etat d'Israël la même attitude que l'Allemagne fédérale. Il a cité comme exemple la reconnaissance le 12 avril par le premier Parlement démocratiquement élu de la RDA de la co-responsabilité de cette dernière dans l'holocauste. – *(AFP.)*

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la rédaction : Daniel Vernet

Rédacteurs en chef : Bruno Frappat, Jacques Amalric, Jean-Marie Colombani, Robert Solé

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE, 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99 ; Telex 206 806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR

RDA : les élections municipales et la future union monétaire

La poussée des partis paysans témoigne de l'inquiétude des milieux ruraux

Tout en demeurant la première force politique du pays, les conservateurs du premier ministre Lothar de Maizière ont été victimes d'un vote de protestation de la population paysanne lors des élections municipales du dimanche 6 mai en RDA. Le Parti social-démocrate est également en léger recul par rapport aux législatives du 18 mars. Les deux formations agrariennes, qui entendent défendre les intérêts des agriculteurs dans le processus d'unification ont obtenu près de 6 % des voix.

BERLIN-EST

de notre envoyé spécial

« Das rote Rathaus », la mairie rouge de Berlin-Est, reste fidèle à son symbole. Le maire de Berlin-Ouest, le social-démocrate Walter Momper, qui voit ses chances grandir de devenir un jour maire du « Grand Berlin », y tenait salon dimanche soir 6 mai pour célébrer la victoire à l'arraché de son ami Tino Schwierzina, SPD lui aussi, bien placé pour devenir le prochain maire de la partie orientale de la ville. L'ancienne et peut-être future capitale de l'Allemagne a montré une fois de plus qu'elle avait le cœur bien ancré à gauche. Berlin-Est, où la gauche réunie frôle les 75 % des voix, avait été le 18 mars un cas à part dans le raz de marée de droite qu'avait connu la RDA. Elle l'est restée.

Les premières élections municipales libres de RDA, qui se déroulaient dimanche, ont confirmé de manière générale les rapports de forces issus des élections législatives du 18 mars. Le Parti chrétien-démocrate, malgré une perte de 6,5 % des voix, demeure la première formation politique du pays avec 34,3 % des suffrages, devant le Parti social-démocrate avec 21,3 % (– 0,6 %) et le Parti du socialisme démocratique (PDS, ex-communiste), qui recueille 14,6 % des suffrages (– 1,8 %).

Une partie de l'électorat est-allemand a néanmoins saisi l'occasion de ce deuxième test électoral depuis l'effondrement du régime communiste pour se rappeler au bon souvenir de ceux qui voudraient, à l'Ouest, avaler à trop bon compte la plus petite des deux Allemagnes. La fronde a été menée par les abstentionnistes (environ 25 %) et l'électorat rural, dont le comportement élevé témoigne du mécontentement suscité dans certains groupes de la population par la manière dont se prépare l'union économique et monétaire.

Le résultat presque spectaculaire réalisé par le Parti paysan et par la liste Union des agriculteurs, qui totalisent ensemble près de 6 % des voix, est un avertissement pour le premier ministre, M. Lothar de Maizière, qui n'a pas toujours donné l'impression dans ses négociations avec Bonn de défendre avec suffisamment de résolution les intérêts spécifiques de l'Est. Les agriculteurs ont été parmi les premiers à se rendre compte concrètement des difficultés à venir d'une réunification trop vite menée en raison de l'afflux de produits agricoles d'Allemagne de l'Ouest et de la communauté européenne sur le marché est-allemand.

Grogne des épargnants

Les voix des agriculteurs, qui demandent l'établissement de barrières protectrices pendant une période de plusieurs années, ont surtout manqué à l'Alliance conservatrice constituée pour les élections législatives par le parti chrétien-démocrate (CDU) et deux autres petites formations, qui, elles, sortent laminées de ces élections communales. L'Union social-allemande (DSU), créée avec le soutien de l'Union sociale chrétienne (CSU) de Bavière pour capter l'électorat le plus conservateur, perd la moitié de ses voix et passe de 6,3 % à 3,3 %. L'Alliance a souffert aussi du mécontement de certains épargnants, notamment parmi les retraités, qui disposent d'un peu plus d'économies que la moyenne des Allemands de l'Est.

Le principal résultat de ces élections n'en reste pas moins que les villes de RDA vont maintenant pour la première fois être administrées par des mairies disposant de la légitimité démocratique et – dès que la réforme du système communal sera approuvée – d'une large autonomie de gestion. Pendant quarante ans, toutes les mairies du pays étaient tenues par des fonctionnaires communistes qui servaient le plus souvent de simples relais aux décisions prises à Berlin-Est.

Cela n'a pas pas été sans poser des problèmes au Parti du socialisme démocratique, qui, en raison de l'animosité latente toujours très forte dans la population à l'égard des communistes, n'a pu présenter de listes dans de nombreuses petites communes. Son score est donc d'autant plus surprenant. Le PDS réussit non seulement à se maintenir à un niveau « national » de plus de 14 %, mais il arrive en tête dans plusieurs grandes villes, comme Francfort-sur-Oder et Eisenhüttenstadt. A Berlin, où il frôle les 30 %, il va obliger le Parti social-démocrate à négocier une nouvelle fois une coalition avec les chrétiens-démocrates.

En dépit d'un désarroi évident de l'électorat, la fascination pour l'Allemagne fédérale est toujours aussi forte. Le succès à Leipzig du Parti social-démocrate, qui présentait un candidat ouest-allemand, fonctionnaire à la mairie de Hanovre, est significatif. Surtout dans une région où les partis conservateurs avaient largement gagné les législatives. Mais, de plus en plus, on semble appréhender le prix à payer...

HENRI DE BRESSON

Selon un ancien dirigeant de Berlin-Est

Les troupes est-allemandes n'ont pas participé à l'invasion de la Tchécoslovaquie

Les troupes de la RDA n'ont pas pénétré en Tchécoslovaquie pour réprimer le Printemps de Prague en août 1968, a affirmé peu avant sa mort au magazine ouest-allemand Der Spiegel l'ancien premier ministre et président de la Chambre du peuple de RDA, Horst Sindermann. Selon lui, « des unités est-allemandes bivouaquaient dans le secteur de la frontière », mais seules des troupes de l'armée rouge stationnées en RDA sont entrées en Tchécoslovaquie.

L'ancien dirigeant précise que la décision de ne pas envoyer l'armée est-allemande en Tchécoslovaquie avait été prise en commun à Berlin et à Moscou, car *« si les troupes allemandes avaient franchi la frontière et s'il y avait eu des combats, cela aurait réveillé chez le peuple tchécoslovaque le souvenir de l'invasion par la Wehrmacht en 1939 et provoqué une haine sans précédent contre les Allemands. (...) Si aveugles que nous ayons pu être par ailleurs, nous avions au moins compris cela à l'époque »*, explique-t-il. Le 12 avril dernier, le premier Parlement démocratique est-allemand avait reconnu la *« co-responsabilité »* de la RDA dans la répression du Printemps de Prague. M. Sindermann, mort le 20 avril dernier à l'âge de soixante-quatorze ans, avait été emprisonné l'an dernier après avoir été accusé d'abus de pouvoir, puis libéré début février en raison de son état de santé. – *(AFP.)*

NDLR. – Les révélations de Horst Sindermann confirment ce qui avait été rapporté par les divers témoins présents sur place en 1968 : alors que des militaires de trois pays satellites de l'URSS (Hongrie, Pologne et Bulgarie) avaient été observés, en nombre limité il est vrai, en divers endroits du territoire tchécoslovaque, personne n'avait vu de troupes est-allemandes. Cela n'empêchait pas Walter Ulbricht et les autorités de RDA de figurer parmi les plus ardents soutiens – en fait parmi les initiateurs – de l'écrasement du Printemps de Prague.

□ **RDA : des slogans antisémites ont été inscrits sur la tombe de Bertol Brecht.** – Des slogans antisémites ont été inscrits sur la tombe du dramaturge Bertolt Brecht et de sa femme, Helene Weigel, ainsi que sur les murs du cimetière où ils sont enterrés, à Berlin-Est, a annoncé, samedi 5 mai, l'agence est-allemande ADN. – *(AP.)*

EUROPE

100 km
BUDAPEST
Debrecen
HONGRIE
Satu Mare
Somes
Transylvanie
Cluj
ROUMANIE
Timisoara
Mures
Sibiu
Brasov
CARPATES
Ploesti
BUCAREST
YOUGOSLAVIE
Giurgiu
Ruse
DANUBE
BULGARIE
Constantsa
MER NOIRE
U.R.S.S.
Prout
Iasi
MOLDAVIE
BESSARABIE
Albija
Galati
Dniestr

Retrouvailles moldaves

Suite de la première page

A les voir tous, *« Roumains » comme « Soviétiques », intimidés et émus, pauvres et endimanchés, se croiser avec des sourires de connivence, faire une centaine de mètres de l'autre côté du fleuve, s'installer pour pique-niquer ou même, tout simplement, faire demi-tour et retourner chez eux avec parfois un petit signe de la main ou un « au revoir »* timide mais confiant, comment ne pas en conclure qu'on a affaire à un même peuple qui a été coupé en deux en 1944 et en 1945 : une partie à la Roumanie, l'autre (la Bessarabie) à l'URSS, et qui n'a qu'un seul désir : celui de se réunifier.

L'absence même de banderoles, de slogans, de service d'ordre, de chants patriotiques, le seul symbole de cette fleur que chacun a jetée dans le fleuve, confortaient encore cette certitude tranquille. Un livre de poèmes roumains, de vieux disques usés jusqu'à la trame, la barre de colak – le gâteau de fête –, ou un simple verre de vin, furent les seuls témoins – au sens où l'entendent les coureurs de relais – transmis au cours de cet après-midi, comme si les vraies certitudes n'avaient pas besoin de symboles retentissants.

Les histoires ressemblent toutes à celle de Paolian Popa, avocat de trente-cinq ans : *« Je suis né en Roumanie. Mon père était roumain et ma mère moldave. Nous avons d'abord vécu en Roumanie, puis ma mère voulut revoir sa famille. Alors nous avons franchi la frontière et plus personnes depuis n'est plus sorti. »* Tous semblent avoir cette certitude tranquille que bientôt ils seront réunis. Déjà, la Perestroïka a bien fait avancer les choses : de la nomination à la tête de la République *« d'un vrai Moldave »* et non pas, comme avant, *« d'un étranger qui ne parlait même pas notre langue »*, la restitution du drapeau tricolore – le drapeau roumain – comme emblème, à la reconnaissance de la *« langue moldave »* – le roumain, tout simplement - comme langue officielle, les victoires remportées ont été grandes.

Ion Stoian, responsable du Front populaire de Moldavie, créé officiellement en avril 1989 mais qui existait, semble-t-il, depuis longtemps de façon informelle, estime pourtant que ce n'est pas fini : *« Nous avons trois buts*, dit-il. *La lutte pour la démocratie, la lutte pour l'indépendance du peuple moldave et la lutte pour détruire cette frontière qui passe par le coeur de chaque citoyen de notre peuple ».* Même discours de la part d'Alexandru Arseni, député au Soviet suprême de la République de Moldavie : *« Notre prochain succès sera d'obtenir la souveraineté politique. »*

Tous soutiennent le combat des Lituaniens mais semblent persuadés qu'ils obtiendront, sans violence et sans ultimatum, plus rapidement leur autonomie. *« Pourvu que Gorbatchev reste au pouvoir »*, dit Stoian. La frontière est restée ouverte jusqu'à 17 heures et, comme dans les histoires, chacun rentra chez soi en se promettant de se revoir le plus rapidement possible.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Selon le « Washington Post »

La CIA achetait des armes secrètes soviétiques aux frères de Nicolae Ceausescu

Les Etats-Unis auraient secrètement acheté à la Roumanie certains des éléments les plus performants de la technologie soviétique durant ces dix dernières années, par l'intermédiaire de deux frères de l'ancien dirigeant Nicolae Ceausescu, écrit le *Washington Post* dans son édition du dimanche 6 mai. D'après le quotidien, qui cite des sources *« proches des services de renseignement »*, le gouvernement américain aurait versé plus de 40 millions de dollars à la Roumanie, dans le cadre d'un programme de renseignement coordonné par la CIA, 20 % de ces sommes échouaient en Suisse dans des comptes en banque contrôlés par la famille Ceausescu.

L'armée américaine aurait de cette façon réussi à obtenir des composants d'armes tactiques nonnucléaires, concernant notamment les systèmes de défense aérienne utilisés par l'URSS. De même, l'accès à la technologie soviétique en matière de radars a aidé les Américains a développer leur *« avion furtif »*, qui échappe à toute détection. Parmi les « achats » réalisés en Roumanie par les Etats-Unis, figureraient aussi des rampes mobiles de lancement, et la dernière version du missile soviétique antiaérien Shilka. Les informateurs du *Washington Post* reconnaissent que, si Nicolae Ceausescu n'était pas personnellement impliqué, ces transactions n'auraient pu avoir lieu sans, au minimum, son accord tacite. En revanche, deux de ses frères auraient été directement mêlés à cette affaire : Marin Ceausescu, soixante et onze ans, retrouvé pendu le 28 décembre dernier à la mission commerciale roumaine à Vienne, qu'il dirigeait, et le général Ilie Ceausescu, soixante-trois ans, vice-ministre de la défense et secrétaire du Conseil politique suprême des forces armées.

Enfin le *Washington Post* précise que cette *« filière Ceausescu »* faisait partie d'un plan plus vaste d'achat de matériel sophistiqué en usage à l'intérieur du pacte de Varsovie. – *(Reuter, AP, UPI.)*

YOUGOSLAVIE

L'opposition manifeste contre le culte de Tito

Des milliers de personnes ont manifesté, vendredi 4 mai à Belgrade, contre le culte de Tito, à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du maréchal.

BELGRADE

de notre correspondant

Le 4 mai 1980, à 15 h 05, le maréchal Tito, maître de la Yougoslavie pendant plus de quarante ans, s'éteignait. Depuis, chaque année à la même heure, les sirènes retentissent à travers tout le pays, puis une minute de silence est observée à la mémoire de l'ancien président. Cette année encore, la commémoration a eu lieu officiellement bien que, pour la première fois, un grand nombre de Yougoslaves se soient opposés à une tradition qui renforce le « culte de la personnalité de Tito ».

Dix ans ont passé, et le mythe s'effrite. Depuis la mort de cette « idole » du peuple yougoslave – qui avait su résister à Staline et se faire une place parmi les grands de ce monde, – la Yougoslavie s'est enlisée dans une profonde crise économique, politique et morale. L'équilibre du pays est remis en question. Le passé aussi. Parallèlement, la démocratisation de la société a permis de rompre le silence imposé autour de la personnalité et de l'œuvre de Tito. Une loi, toujours en vigueur, protège celle-ci et son nom. Mais, depuis quelques mois, les critiques déferlent. Tito est devenu la cible préférée des hommes politiques yougoslaves. La «détitoïsation » est en plein essor mais n'en est qu'à sa phase de « défoulement ». Les accusations sont aigres et plus ou moins fondées. Elles servent avant tout à des règlements de comptes entre les nouveaux leaders et les différentes républiques. Plusieurs initiatives concrètes de « détitoïsation » ont été lancées ces derniers temps. Un délégué du Parlement de Serbie a demandé que l'on retire les portraits de Tito qui figurent dans tous les bâtiments publics, magasins et entreprises du pays. Pour le moment, cette demande a été rejetée, mais, en Slovénie, le « décrochage » a déjà commencé. Pour sa part, le Parti radical serbe a demandé que la dépouille mortelle du président Tito soit transférée du mausolée de Belgrade à Kumrovec, petite ville de Croatie où il est né.

Vendredi dernier, l'opposition serbe s'était mobilisée : à 15 heures, elle était dans les rues de Belgrade pour protester contre la commémoration officielle de la mort de Tito. *« Chacun a le droit d'honorer ses saints, mais pas de les imposer aux autres »*, a déclaré un représentant de l'Union pour une initiative démocratique yougoslave, tandis que Koska Cavoski, du Parti démocrate serbe estimait que *« Tito est responsable des erreurs de la politique menée par le Parti communiste, de la crise actuelle (...). C'est pourquoi il faut mettre un terme à cette honteuse commémoration ».* – *(Intérim.)*

URSS : Malgré l'opposition de M. Gorbatchev à leur indépendance

Les dirigeants lettons persistent à croire à la possibilité d'un dialogue avec Moscou

Moins de vingt-quatre heures après leur déclaration d'indépendance, M. Gorbatchev a, samedi 5 mai, opposé aux Lettons la même position de principe qu'aux Lituaniens. *« Des pourparlers ne sont possibles que dans le cadre de l'Union soviétique et à la condition* [qu'en soit] *respectée la Constitution »*, leur a-t-il fait dire, à la télévision, par le premier secrétaire du Parti communiste de la République, M. Rubiks, avec lequel il s'était préalablement entretenu par téléphone.

MOSCOU

de notre correspondant

Bien qu'assortie de menaces voilées – « le président se réserve le droit de prendre des mesures de rétorsion politiques, économiques et administratives », – cette déclaration a cependant été accueillie dans le plus grand calme à Riga. Maintenant devenu vice-président du Parlement, le président du Front populaire, M. Dainis Ivans, a ainsi affecté de ne voir là qu'*« une simple conversation privée »* et non pas *« une réaction officielle »* qui ne peut, en tout état de cause, *« rien changer »* aux décisions prises par le Conseil suprême (le Parlement) de la nouvelle *« République de Lettonie ».*

Apparente confiance

Quant à M. Gorbounov, le président de ce Conseil suprême, il s'est montré particulièrement conciliant, dimanche soir, à la télévision, en expliquant qu'*« aucune nouvelle Constitution ni loi économique ne serait adoptée sans consultation de tous les habitants de la République »*, c'est-à-dire, notamment des 45 % de non-Lettons que compte la République. *« L'important est qu'existe un désir de dialoguer à l'intérieur* [de la Lettonie] *et à Moscou »*, a ajouté M. Gorbounov, en concluant : *« Ne nous menaçons pas de blocus et ne nous accrochons pas au passé. »*

Cette apparente confiance tient largement au fait que les sanctions imposées à la Lituanie ne l'ont, officiellement, pas été en raison de sa déclaration d'indépendance, mais des lois ou résolutions que son Parlement avait adoptées sur les questions de la citoyenneté, de la propriété et du service militaire. On verrait donc mal, *a priori*, M. Gorbatchev prendre les mêmes mesures contre les Lettons, qui ont, eux, pris soin d'instaurer une « période de transition » d'une durée indéterminée entre la proclamation de leur indépendence et sa réalisation.

Quelles que soient les différences tactiques entre les trois Républiques baltes, toutes n'en sont pas moins renvoyées maintenant à la nouvelle loi soviétique sur les modalités de sécession des Républiques que toutes trois refusent, au motif qu'elles n'ont jamais fait, légalement parlant, partie de l'URSS et que cette loi rendrait l'indépendance impossible.

D'un côté, les trois Etats baltes récusent la légalité soviétique. De l'autre, M. Gorbatchev ignore la souplessse montrée par la Lettonie et déclare que *« les tentatives de faire de cette déclaration une voie spécifiquement lettone, différente de la lituanienne, ne tiennent pas la route* [car] *l'institution d'une période de transition et d'un nouveau pouvoir d'Etat n'ont pas fait l'objet d'un accord ».*

Sur les principes, les positions sont plus inconciliables que jamais. Dans la pratique, cela reste à voir, car les sondages montrent que même en Lettonie, où les « immigrés de l'intérieur » sont les plus nombreux, plus des deux tiers de la population sont favorables à l'indépendance. Or deux tiers des inscrits, c'est la majorité que requiert la loi pour que la volonté d'indépendance d'une République soit reconnue par la Fédération.

BERNARD GUETTA

POLOGNE

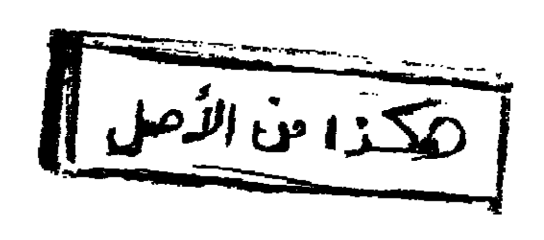
M. Mazowiecki s'oppose à Solidarité sur la question de l'avortement

Le premier ministre polonais Tadeusz Mazowiecki s'est déclaré opposé à l'introduction d'une législation répressive sur la question de l'avortement, aussi bien d'ailleurs que sur celle de l'antisémitisme, lors du « Club de la presse » de Radio-France internationale (RFI), diffusé dimanche 6 mai.

Sur l'avortement, dont le récent congrès de Solidarité a demandé l'interdiction, M. Mazowiecki a estimé que *« l'essentiel est que cette question ne divise pas trop les Polonais ». « En tant que catholique, ma position est sans équivoque. Mais je suis pour une action éducative et non pas restrictive sur le plan juridique »*, a-t-il dit. Il a cependant annoncé que le ministère de la santé *« a pris dernièrement des mesures pour limiter le champ d'application »* de la loi actuelle, *« très laxiste »*, selon lui.

M. Mazowiecki, qui s'était élevé en 1968 contre la campagne antisémite lancée par le régime communiste, a aussi souligné, à propos des expressions d'antisémitisme qui ont marqué le récent congrès de la droite, qu'il *« n'a pas l'intention de limiter la liberté d'expression en Pologne ». « Le gouvernement va lancer des actions éducatives pour que les tendances antisémites gardent un caractère marginal »*, a-t-il déclaré.

□ **TCHÉCOSLOVAQUIE : premier hommage aux troupes américaines pour la libération de Plzen.** – Des dizaines de milliers de personnes ont célébré pour la première fois, samedi 5 et dimanche 6 mai, la libération en 1945 de Plzen (Pilsen, selon l'orthographe allemande), dans l'ouest de la Bohême, par les troupes américaines. – *(AFP.)*



AMÉRIQUES

MEXIQUE : le voyage de Jean-Paul II

Une première journée entre le calcul politique et une certaine réserve de la population

La première journée de la visite du pape Jean-Paul II au Mexique (du 6 au 13 mai) a été marquée par deux surprises : la présence à l'aéroport du président de la République, M. Carlos Salinas, et la relative froideur de la population, qui avait réservé un accueil plus chaleureux au souverain pontife lors de sa première visite, en janvier 1979.

MEXICO

de notre envoyé spécial

Selon le programme officiel, le pape aurait dû être accueilli à l'aéroport par le ministre des relations extérieures, M. Fernando Solanas, le Mexique n'entretenant pas de relations diplomatiques avec le Vatican depuis 1917. En décidant de recevoir personnellement Jean-Paul II, M. Salinas a montré qu'il voulait accélérer le processus de normalisation des relations avec Rome engagé depuis son accession à la présidence en décembre 1988.

Cet empressement comporte quelques risques dans ce pays où, malgré la ferveur religieuse de la population (près de 95 % des 85 millions d'habitants sont catholiques), la séparation de l'Eglise et de l'Etat, proclamée en 1857, va beaucoup plus loin que dans les autres pays. (voir *le Monde* daté 6-7 mai). Entre les deux visites de Jean-Paul II, les organisateurs constatent eux-mêmes de grandes différences et s'en félicitent. *« Il y a onze ans,* rappelle un communiqué de presse, *la radio et la télévision mexicaines avaient censuré la transmission en direct d'une partie de la messe, la consécration eucharistique. Cette fois-ci, la cérémonie de béatification et la communion ont été diffusées en direct, confirmant ainsi la bonne volonté exprimée par le président Salinas dans son discours de bienvenue. »*

Rassurer les milieux anticléricaux

La veille pourtant, le ministre de l'intérieur, M. Gutierrez Barrios, avait pourtant affirmé que la visite du pape serait exclusivement *« pastorale »* et qu'il ne serait pas question de réforme de la Constitution ni du rétablissement des relations diplomatiques. On affirme dans certains secteurs politiques que les propos du ministre visaient à rassurer les milieux anticléricaux, en particulier au sein de la formation au pouvoir depuis 1929, le Parti révolutionnaire institutionnel, qui serait en désaccord avec la politique de rapprochement avec l'Eglise.

Selon un sondage publié dimanche par le plus important quotidien du Mexique, *Excelsior*, 45 % des Mexicains seraient en faveur du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican, mais à peu près autant, 43,6 %, y resteraient opposés. Quant aux partis d'opposition, ils reprochent ou ils accusent M. Salinas de vouloir utiliser la visite du chef de l'Eglise catholique pour renforcer sa légitimité auprès de la population et faire oublier la fraude organisée par son parti aux élections de juillet 1988 pour « faciliter » sa victoire.

Les centaines de milliers de personnes agitant les drapeaux jaune et blanc du Vatican qui ont acclamé Jean-Paul II entre l'aéroport et la basilique de la Vierge de Guadalupe n'avaient visiblement pas les mêmes préoccupations que la classe politique. Ce n'était pourtant pas l'enthousiasme auquel on s'attendait généralement. Etait-ce la fraîcheur du temps qui aurait convaincu beaucoup de gens de rester chez eux pour regarder les cérémonies à la télévision ? Dans l'enceinte de la basilique, les 14 000 fidèles qui avaient eu la chance d'obtenir des billets distribués gratuitement par les paroisses ont certes manifesté plus d'enthousiasme.

Jean-Paul II a prononcé une homélie essentiellement consacrée à la béatification de trois Indiens de douze ans (les *« enfants martyrs de Tlaxcala »* qui avaient payé de leur vie leur engagement en faveur de l'évangélisation menée par les conquérants espagnols), d'un prêtre du dix-neuvième siècle (le père José Maria de Yermo, *« apôtre de la charité »*) et de Juan Diego, l'indigène que *« la patronne du Mexique et de toute l'Amérique latine avait choisi parmi les plus humbles (...) pour représenter tous les indigènes qui avaient adopté l'Evangile de Jésus »*.

BERTRAND DE LA GRANGE

NICARAGUA

La Contra signe un accord sur sa démobilisation avec la présidente Chamorro

La direction de la Résistance nicaraguayenne – la Contra – et la présidente du Nicaragua, Mme Violetta Chamorro, ont signé, samedi 5 mai, un accord aux termes duquel les rebelles antisandinistes acceptent de se démobiliser en échange de garanties du gouvernement. Le contenu de l'accord, dit *« déclaration de Managua »*, qui a nécessité seize heures de discussions, a été révélé à la presse par l'archevêque de Managua, Mgr Obando y Bravo, qui assistait aux négociations.

Comme l'accord précédent conclu le 19 avril dernier, la *« déclaration de Managua »* stipule que les contras seront regroupés au Nicaragua dans cinq *« zones de sécurité »* sous supervision internationale. Leur démobilisation commencera le 8 mai et devra s'achever le 10 juin.

Initialement, la Contra avait accepté de *« désarmer »* à partir du 25 avril, mais après la décision de Mme Chamorro de maintenir à la tête des forces armées nicaraguayennes le général sandiniste Humberto Ortega, les contras étaient revenus sur leur décision. – *(AFP, Reuter.)*

HAITI : un officier assassiné à Port-au-Prince. – Un officier des services de santé de l'armée, le lieutenant Joseph-Albert Laroche, a été tué, dimanche 6 mai, par des hommes armés qui ont pris la fuite en volant son véhicule. Vendredi dernier, dans des circonstances analogues, une mère de famille, Mme Marlène Blaise, avait été tuée et dévalisée. Depuis le début de l'année, une centaine de personnes ont été tuées ou blessées par des bandes armées. – *(AFP.)*

ASIE

Normalisation des relations entre Pékin et Oulan Bator

Le nouveau pragmatisme de la diplomatie chinoise

Sur fond de regain d'agitation démocratique à Oulan-Bator, la Chine et la République populaire de Mongolie ont achevé de normaliser leurs relations, naguère prisonnières du conflit sino-soviétique, à l'occasion d'une visite à Pékin du chef de l'Etat mongol, M. Punsalmaagyn Otshirbat. Ce dernier a écourté son séjour pour rentrer chez lui dès lundi. Cette rencontre a reflété un nouveau pragmatisme – quelque peu contraint – de la diplomatie chinoise.

PÉKIN

de notre correspondant

Arrivé vendredi 4 mai dans la capitale chinoise, le chef de l'Etat mongol a présidé à la signature de trois accords de coopération avant de se rendre en Mongolie intérieure chinoise, où Pékin entend bien prévenir l'émergence d'une contestation inspirée des remous ayant conduit le deuxième plus vieux régime communiste du monde à s'engager sur la voie du pluralisme.

A Oulan-Bator, l'opposition avait appelé M. Otshirbat à annuler sa visite, survenant alors que des rassemblements contestataires étaient signalés, selon elle, dans plusieurs villes du pays. Dimanche encore, quelques centaines de manifestants assis demeuraient retranchés sur la place Soukhe-Bator, au centre de la capitale, pour réclamer l'accélération du processus de démocratisation (1). A Moron, près de la frontière soviétique, une vingtaine d'activistes protestant contre la détention de membres de l'opposition observaient, à la fin de la semaine dernière, une grève de la faim.

Bien que les dirigeants chinois s'inquiètent de cette évolution chez leur voisin, rien n'en a filtré dans les propos que leur a prêté la presse de Pékin à l'intention de leur hôte. *« Nous suivons ce qui se passe en Mongolie »*, a simplement dit M. Jiang Zemin. Le chef du Parti communiste chinois a paru toutefois retarder d'une *Perestroïka* en se déclarant convaincu que *« le Parti populaire révolutionnaire mongol a la capacité de régler ses problèmes »* sans faire la moindre allusion à l'abandon du monopole du pouvoir par le PC d'Oulan-Bator.

Les dirigeants chinois se sont en tout état de cause dits *« satisfaits »* de cette visite qui témoigne du pragmatisme qu'ils sont contraints d'adopter en dépit de leurs inclinations idéologiques. Ce pragmatisme avait été illustré de manière remarquable la semaine dernière au cours du séjour à Pékin effectué par le chef des forces armées de Fidji, le général Sitiveni Rabuka.

Au moment même où le chef de l'Etat chinois, M. Yang Shangkun, déroulait le tapis rouge pour ce putschiste notoire et récidiviste qu'est le général Rabuka, venu acheter des armes, une flotille de la marine de guerre de Taiwan faisait son entrée dans le port de Suva, la capitale des Fidji. Cette escale était présentée comme destinée à renforcer les liens entre le régime nationaliste chinois et l'archipel océanien.

La presse de Pékin, qui aurait poussé de hauts-cris il y encore peu de temps, n'en a pas soufflé mot. Mieux : en janvier, Taiwan avait déjà fourni un prêt de deux millions de dollars à Fidji pour acheter du matériel militaire. La Chine populaire, qui entretient depuis longtemps des relations diplomatiques avec Suva, avait renchéri en avril en recevant le premier ministre fidjien M. Ratu Sir Kamisese Mara : ce dernier est reparti avec un prêt sans intérêt de huit millions de dollars.

FRANCIS DERON

(1) la principale formation d'opposition, le Parti démocratique mongol (PDM), s'est opposée à l'accord qui vient d'être conclu entre l'opposition et le pouvoir, et qui prévoit leur participation à l'élaboration de nouvelles lois et au renouvellement du système politique, a annoncé dimanche 6 mai l'agence de presse est-allemande ADN.

□ **AFGHANISTAN : M. Sultan Ali Keshtmand nommé vice-président.** – Le président Najibullah a nommé M. Sultan Ali Keshtmand, actuel premier ministre, au poste de vice-président de la République, a annoncé dimanche 6 mai un porte-parole officiel. Le nom du successeur de M. Keshtmand à la tête du gouvernement n'a pas été fourni. – *(AFP.)*

□ **INDE : violences au Pendjab et au Cachemire.** – Onze civils ont été tués par des séparatistes sikhs au Pendjab, deux autres ont été tués lors d'un accrochage entre factions rivales et un autre s'est suicidé en avalant une capsule de cyanure, a annoncé l'agence indienne PTI. D'autre part, au Cachemire, six militants musulmans séparatistes ont été tués par les forces de l'ordre. – *(AFP.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : après les entretiens du Cap

L'ancien président Botha part en guerre contre son successeur

Dans une déclaration au magazine *Rapport*, M. Pieter Botha, l'ancien chef de l'Etat, qui vient de quitter le Parti national au pouvoir, accuse M. Frederik De Klerk, son successeur, de conduire l'Afrique du sud vers *« une abdication progressive »*. D'autre part, au stade de Soccer City, près de Johannesburg, quelque trente mille personnes ont écouté, dimanche 6 mai, les membres de la délégation du Congrès national africain (ANC), qui viennent de s'entretenir, au Cap, avec le gouvernement, leur expliquer pourquoi il faut aujourd'hui renoncer à la violence que l'on prônait hier encore.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

A l'applaudimètre, M. Joe Slovo, le secrétaire général du Parti communiste sud-africain (SACP), le dispute à M. Joe Modise, le chef d'Umkhonto we sizwe (« la lance de la nation »), la branche armée de l'ANC. M. Mandela est moins chaleureusement acclamé. A la mi-février, il avait fait stade comble pour son premier meeting d'homme libre.

« Aujourd'hui, j'ai vraiment l'impression de rentrer chez moi, à Soweto, le vrai symbole de la lutte. » M. Slovo trouve les mots justes, ceux que la foule attend. Bête noire du régime de Pretoria pendant de longues années, il insiste sur la nécessité de mettre fin à la violence. Le message est-il entendu ? En tout cas, un tract appelle à *« intensifier* [la] *rebellion »*, car *« tous les cadres disciplinés d'Umkhonto we sizwe savent que la lutte armée est le prolongement du combat politique, par d'autres moyens »*.

« Nous n'avons pas d'autre choix que de continuer de combattre, les armes à la main », assure ce tract qui invite *« les jeunes à transformer chaque coin du pays en champ de bataille, chaque rue en tranchée et chaque maison en base »*. L'appel à la modération risque de ne pas être entendu par une partie, au moins, de la communauté noire. A l'exception des Zoulous du mouvement Inkhata, dirigé par le chef Mangosuthu Buthélézi, qui s'est félicité de la rencontre du Cap, car *« il ne saurait y avoir de négociations pendant que la violence fait rage, comme c'est le cas aujourd'hui »*.

Les autres mouvements noirs sont hostiles aux négociations avec le gouvernement. Le Congrès panafricaniste (PAC), principal rival de l'ANC, a rappelé ses positions au cours d'une conférence de presse réunie par son chef, M. Zeph Mothopeng, pour qui il n'est pas question de négocier avec le pouvoir tant que *« la restitution des terres, le principe « un homme-une voix » et l'élection d'une Assemblée constituante ne serait pas à l'ordre du jour »*.

L'AZAPO, de son côté, considère que l'ANC est tombé dans *« le piège tendu par M. de Klerk, Mme. Thatcher, le président George Bush, de connivence avec Mikhaïl Gorbatchev et plusieurs chefs d'Etat africains »*.

A l'autre bout de l'échiquier politique, l'ancien président de la République, M. Pieter Botha, a annoncé sa démission du Parti national, dont il était membre depuis cinquante-quatre ans. Pour justifier sa décision, il a expliqué qu'il n'était pas satisfait de la gestion de son successeur, M. De Klerk et qu'il était formellement opposé à la présence de M. Slovo au sein de la délégation de l'ANC.

M. Botha avait été désavoué, il y a un an, par les membres de son propre gouvernement puis écarté du pouvoir, sans grand ménagement, par M. De Klerk. L'ancien chef de l'Etat, qui a eu des entretiens avec les responsables du Parti conservateur, pourrait bientôt adhérer à cette formation d'extrême droite qui ne cache pas son opposition à la politique gouvernementale, et par la même occasion, faire sa rentrée politique.

FRÉDÉRIC FRITSCHER

ALGÉRIE : mise en cause par les intégristes

L'armée pourrait sortir de sa réserve

Institution que personne n'osait contester, l'Armée nationale populaire (ANP) était, jusqu'ici, demeurée hors du débat politique. Mais elle est récemment sortie de son silence, poussée en cela par une violente attaque du Front islamique de salut (FIS). Depuis, beaucoup s'interrogent sur ce que feraient les militaires si les intégristes remportaient les élections locales du 12 juin.

ALGER

de notre correspondant

Le prétexte de cet émoi est à première vue anodin : l'interdiction faite aux personnels de l'hôpital militaire d'Aïn-Naadja, dans la banlieue d'Alger, de porter hidjab ou barbe (*le Monde* du 2 mai). Officiellement, il ne s'agit que d'un problème d'hygiène, mais Ali Beladj, le plus passionné des prédicateurs du FIS, y a vu une attaque frontale contre la religion.

Le 27 avril, lors de la traditionnelle prière du vendredi, il ne s'est pas embarrassé de précautions pour dénoncer la mesure, appelant les militaires à ne pas se faire d'illusions sur leur puissance réelle. La conclusion de son prêche ressemblait à ce célèbre couplet de *l'Internationale* où les soldats sont appelés à retourner leurs armes contre leurs généraux : il y a dans l'armée, la gendarmerie et la police, assurait Ali Beladj, des fonctionnaires qui *« adorent Allah »* et qui pourraient s'en souvenir.

Le représentant du FIS s'est-il laissé emporter par son habituelle exaltation ou faut-il prendre son discours au pied de la lettre et comprendre qu'après d'autres secteurs le FIS influence désormais une partie des cadres de l'armée ? Pour le moment, cette dernière n'a réagi que par un communiqué et des déclarations à la radio rappelant les contraintes du règlement militaire. Mais c'est déjà beaucoup pour un corps qui a toujours pris soin de ne parler qu'avec parcimonie.

Péril en la demeure

En fait, il est probable que les rodomontades intégristes n'ont pas laissé les militaires indifférents. C'est en tout cas la certitude de nombreux Algériens et résidents étrangers, convaincus que l'on vient de franchir un degré supplémentaire dans l'affrontement et qui supputent les réactions de l'armée en cas de victoire électorale des islamistes. Celle-ci serait-elle alors tentée par l'aventure d'une prise de pouvoir ? On se le demande avec insistance, non sans oublier que plusieurs militaires, à commencer par le président de la République et le premier ministre, sont déjà aux affaires. Les interrogations sur le rôle de l'armée viennent d'autant plus facilement aux lèvres que beaucoup d'Algériens, constatant une nette dégradation du climat politique et social, évoquent parfois les *« temps heureux »* où un pouvoir fort savait maintenir l'ordre.

Les grèves, alors, n'existaient pas, l'insécurité urbaine était inconnue et le marché noir ne s'étalait pas dans la rue. Et, surtout, comme cela vient de se produire dans plusieurs cimetières du pays, il était impensable que des vandales saccagent les tombes des combattants de la lutte pour l'indépendance.

El Moudjahid, dans son édition du 6 mai, se fait, pour sa part, l'écho de ceux qui, au sein du FLN, penchent pour des solutions musclées. Evoquant *« la menace qui pèse de plus en plus lourdement sur la paix sociale »* et soulignant *« les premières manifestations d'hostilité à l'égard d'une institution aussi sacrée que l'ANP »*, le quotidien estime qu'*« il y a péril en la demeure »* avant de conclure : *« Dans l'ensemble les germes d'une sorte d'état insurrectionnel apparaissent (...) C'est pourquoi l'Etat, notamment les institutions qui le symbolisent le mieux, même mis à rude épreuve aujourd'hui, a la responsabilité vitale de s'attaquer aux foyers d'infection qui se trouvent en son sein. »*

GEORGES MARION

□ **TUNISIE : élections municipales le 10 juin.** – Le président Ben Ali a fixé au dimanche 10 juin la date des élections municipales, rapporte l'agence TAP. Les deux plus importantes formations d'opposition – le mouvement islamiste Renaissance et le Mouvement des démocrates socialistes – les boycotteront car elles estiment que ce scrutin ne sera ni libre ni équitable. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

LIBAN : un ancien otage témoigne

Les « jours d'enfer » de Frank Reed

Frank Reed, enseignant américain libéré le 30 avril à Beyrouth après trois ans et demi passés aux mains d'extrémistes pro-iraniens, a révélé, dimanche 6 mai, que ses ravisseurs l'avaient sévèrement battu après deux tentatives d'évasion. *« La première fois, quand ils m'ont repris, j'ai passé quatre jours d'enfer. Mais grâce à Dieu, j'ai survécu »*, a-t-il raconté lors d'une conférence de presse à Washington. Ses geôliers, a-t-il précisé, l'ont frappé sur tout le corps, lui brisant les pieds, le nez, la mâchoire et plusieurs côtes.

M. Reed, cinquante-sept ans, a été le deuxième otage américain au Liban libéré en deux semaines, après Robert Polhill. Ce dernier a déclaré qu'il n'avait pas été maltraité. M. Reed, qui avait été enlevé en septembre 1986, a remis au président Bush un message de ses ravisseurs. Il a précisé qu'il n'avait personnellement pas pris connaissance de ce message. Il a, en outre, estimé que les Etats-Unis devaient négocier avec les preneurs d'otages (six Américains sont encore détenus au Liban). *« Ce que nous voulons, c'est vivre. C'est un devoir de négocier* (...) *même si l'on doit côtoyer le diable »*, a-t-il dit. Après la conférence de presse, il a été reconduit dans un hôpital militaire pour y subir de nouveaux examens médicaux.

Par ailleurs, la prison de Louvain, près de Bruxelles, a rendu un avis favorable à la libération du terroriste palestinien Saïd Nasser, qui purge une peine de détention à vie pour avoir perpétré un attentat contre des enfants juifs en 1980 à Anvers et dont l'élargissement est exigé par le groupe Abou Nidal en échange de la libération de quatre otages belges, les Houtekins. La décision finale revient au ministre de la justice, M. Melchior Wathelet, après avis du procureur du roi. – *(Reuter, AFP.)*

□ **ISRAËL : deux Palestiniens tués dans les territoires occupés.** – Deux Palestiniens ont été tués par balles, samedi 5 et dimanche 6 mai, dans les territoires occupés – l'un dans la bande de Gaza et l'autre en Cisjordanie – lors de heurts entre manifestants et militaires israéliens. Quarante-trois autres Palestiniens ont été blessés par les tirs de soldats au cours de ces deux journées. – *(AFP.)*

□ **EGYPTE : prochaine visite du président Moubarak à Moscou.** – Le président Hosni Moubarak effectuera une visite en URSS à la mi-mai, la première d'un chef d'Etat égyptien depuis dix-huit ans, a annoncé, dimanche 6 mai, l'agence soviétique Tass sans mentionner de date plus précise. Cette visite, initialement prévue en mars, avait dû être repoussée en raison d'un calendrier trop chargé pour les dirigeants soviétiques.

(Publicité)

AVEC LES FEMMES ALGÉRIENNES
SOLIDARITÉ DÉMOCRATIQUE
Avons-nous bien conscience de la situation intolérable des femmes en Algérie, en 1990 ?

Depuis le début du Ramadan, l'Algérie connaît une vague d'intolérance sans précédent dont les femmes sont les premières victimes. Les extrémistes islamiques, constitués en milices, font régner un véritable climat de terreur pour tenter de soumettre les femmes à leur ordre moral :

– à l'université, ils séquestrent les étudiantes, les battent, les fouettent ; ils contrôlent le port du voile, soit pour l'imposer, soit pour l'interdire ;

– ils brûlent les maisons des militantes pour les droits des femmes ou de celles, veuves ou divorcées, qui ont choisi de vivre avec leurs enfants, sans homme et sans protecteur, au péril de leur vie.

Samedi 14 avril 1990, à Alger, les principales associations de femmes déclarent refuser de *« servir de bouc émissaire à la crise sociale, économique et culturelle que traverse le pays »*. Elles dénoncent *« ceux qui, au nom de l'Islam, commettent de tels actes »* et exigent que *« des peines sanctionnent ces crimes et délits »*. Elles s'indignent de la *« désinformation et du silence des médias qui minimisent et occultent un malaise qui gangrène la société »*. Elles ont demandé au Premier Ministre *« une réponse concrète et des garanties quant à leur sécurité »*.

Cette montée d'intégrisme en Algérie est encouragée par la recrudescence des violences qui s'exercent contre les femmes dans d'autres pays arabes :

– Irak : depuis un mois, un homme peut, en toute légitimité, assassiner une femme de sa famille accusée d'adultère.

– Égypte : un projet de loi veut interdire aux femmes l'exercice de la magistrature et la profession d'avocat. Déjà en Algérie, sous la pression des intégristes, des femmes juges et médecins ont été récusées.

– Jordanie : une femme journaliste, candidate à la députation, a été l'objet d'une condamnation à mort proférée par des chefs religieux.

En France, en 1989, les intégristes ont tenté une offensive contre les droits des femmes et la laïcité.

Nous appelons le gouvernement algérien, dont on sait qu'il ne partage pas le délire d'intolérance des intégristes, à prendre conscience du péril que ceux-ci font courir à une grande partie de la population.

Nous appelons les femmes et les hommes démocrates à se déclarer solidaires de la revendication des droits des femmes algériennes, à se mobiliser pour les aider à défendre leur sécurité, leurs libertés et leur dignité.

Nous appelons les femmes et les hommes démocrates à la vigilance pour combattre, là-bas comme ici, l'intégrisme sous toutes ses formes.

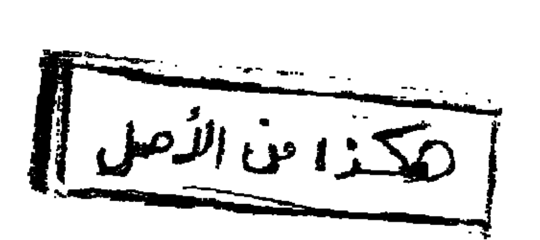
ANTOINETTE FOUQUE
ALLIANCE DES FEMMES
POUR LA DÉMOCRATISATION

A ce jour, 3000 signatures dont : Jean ABGRALL, Hassa AGHILIPOUR, Maurice AGULHON, Abdel AISSOU, Hocine AÏT AHMED, Janine ALEXANDRE-DEBRAY, François ALFONSI, Mouloud AOUNIT, Maryse ARDITI, Daniel ARMOGATHE, Nicole ATHEA, Micheline ATTOUN, Lucien ATTOUN, Colette AUDRY, Séverine AUFFRET-FERZLI, Claire AURAM, Claude AURAM, Guy AZNAR, Elisabeth BADINTER, Auguste BAGNANINCHI, Abdel BAKI-BOUMAZA, Françoise BALIBAR, Etienne BALIBAR, Michèle BARRACAT, Marie-Christine BARRAULT, Françoise BARRET-DUCROCQ, Stella BARUK, Paule BASMAISON, Sophie BASSOULS, Mohamed BELABBAS, Monsieur BELARBI, Maria BELO, Tahar BENJELLOUN, Simone BENMUSSA, Linda BENYACOUB, Pierre BERCIS, Sylvina BOISSONNAS, Juliette BOISRIVAUD, Alain BOMBARD, Hayette BOUDJEMA, Jean-Michel BOUILLIER, Nicole BOUILLY, Fouzia BOUSHBA, Foued BOUSHBA, Anne BRAGANCE, Djamila BRAHIMI, Mohamed BRAHIMI, Docteur Khadidja BRAHIMI, Geneviève BREERETTE, Jean-Paul BRET, Jean BRIERE, Marie-Odile BRIOT, Monique BRIOUDES, Jacqueline BRISSE, Marie-France BRIVE, Christian BRODHAG, Martine BROUSSE, Madeleine BRUN, Dominique BUCCHINI, Andrée BUCHMANN, Claudie CACHARD, Denise CACHEUX, C. CAMILLERI, Marguerite CARBONARE, Vincent CARLOTTI, Jacques CASAMARTA, Odette CASANOVA, Nicole CASANOVA, Françoise CASTRO, Catherine CEYLAC, Mireille CEZ, Mireille CHABOT, Madeleine CHAPSAL, Yvette CHASSAGNE, Janine CHASSEGUET-SMIRGEL, Michèle CHATRE, Chantal CHAWAF, Andrée CHEDID, Alice CHERKI, Hourya CHERIF AWAT, Clandine CHONEZ, Yvonne CHOQUET-BRUHAT, Hélène CIXOUS, Christine CLERC, Claire CLOUZOT, Annie COHEN, Jeannette COLOMBEL, Gilbert COLLARD, Maryse CONDE, Michèle COQUILLAT, Jacqueline COSTA-LASCOUX, Sharon COURTOUX, Michèle CRAMP-CASNABET, Laurent CROCE, Roger DADOUN, Areski DAHMANI, Odile DELORME, Régine DEFORGES, Claude DEGLIAME, Michel DEGUY, Annie DELAVEAU, Simone DELESALLE, Jacques DERRIDA, Marguerite DERRIDA, Dominique DESANTI, Harlem DESIR, Geneviève DEVEZE, Abdelkader DJEGHOUL, Daniel DOBBELS, Arielle DOMBASLE, Lydie DOOH-BUNYA, Nicole DROMARD, Françoise DUROUX, Naoual EL SAADAOUI, Claudette ELEINI, ETIEMBLE, Jeanine ETIEMBLE, Bruno ETIENNE, Françoise FABIAN, Albert FERRACCI, Lucette FINAS, Glenn FORD, Viviane FORRESTER, Irène FRAIN, Jean FRECOURT, Gisèle FREUND, Yvette FUILLET, Ghjacumu FUSINA, Françoise GAILLARD, Claire GALLOIS, Jacques GAUDARD, Janine GDALIA, Béatrice GHELBER, Françoise GILOT, Marie-France GIOVANNANGELI, Liliane GIRAUDON, Marie-Hélène GOTTEL, France GRAND, Michèle GRANDJEAN, Claude du GRANDRUT, Almuth GRESILLON, Benoîte GROULT, Marie-Claude GRUMBACH, Bela GRUNBERGER, France GUBLIN, Saleh GUEMRICHE, Paul GUERRIN, Sébastien GUIDICELLI, Badia HADJ-NASSAR, Mohamed HARBI, Jacques HASSOUN, Olivier HERRENSCHMIDT-MOLLER, Arlette HERRENSCHMIDT, Monique HEROLD, Badia HODS-NASSAR, Catherine HUMBLOT, Jeanne HYVRARD, Simone IFF, Geneviève JACQUES, Raymond JEAN, Françoise KAES, Pierre-Patrick KALTEMBACH, Françoise KERLEROUX, Anouch EL KHATIB, Georges KIEJMAN, Yvonne KNIBIELHER, Françoise LABORIE, Mme LAGADEC, Monique LANGE, Jean-Gérard LAPACHERIE, Sylvie LAUFFINOTTE, Nicole LE DOUARIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, José LENZINI, Martine LEVY, Lyne LEVI-VALENSIN, Anne de LICHY, Xiuqing LIN, Lise LONDON, Félix LUCIANI, Jean-François LYOTARD, Jacqueline MAITTE-LOBBE, Françoise MALETTRA, Jacques MAMET, Catherine MARAND-FOUQUET, Danielle de MARCH, Marcel MARECHAL, Dyonis MASCOLO, Joyce Mc DOUGALL, François MASPERO, Karim MECHAI, Albert MEMMI, Sophie de MENTHON, Kate MILLETT, Juliette MINCES, Janine MONCORPS, Catherine MONNIER-BESOMBES, Gisèle MOREAU, Nicole MUCHNIK, Hélène NAVAS, Michèle MONTRELAY, Elisabeth OUALID, Yvonne PACHIAUDU, Ange PANTALONI, Hélène PARMELIN-PIGNON, Claire-Marie PATRIS, Monique PELLETIER, Eliane PERASSO, Chantal PEREZ, Michèle PERREIN, Charlotte PERRIAND, Luce PERROT, Michel PICCOLI, M. PICOT, Jean PIERRE-BLOCH, Marie-Paule DE PIHNA, Maria de Lourdes PINTASILGO, Marie-France PISIER, Michel PIZZOLE, Pierre POGGIOLI, M. PONCET-RAMADE, Florence PRUDHOMME, France QUERE, François REGNAULT, Denise RENE, Michel REVAULT D'ALLONNES, Catherine RIHOIT, Anne ROCHE, Michel ROLLAND, Henry ROSSI, Claudia ROTH, Elisabeth ROUDINESCO, Yvette ROUDY, François ROUSTANG, Jacques ROUYER, Stella ROZAN, Simone ROZES, Sonia RYKIEL, Alya SAADA, Jacqueline SAG, Danièle SALLENAVE, Messaoudi SAMIA, Pierre SAMUEL, Dominique SANDA, Philippe SANMARCO, Charles SANTONI, SAPHO, Laurent SCHWARTZ, Marie-Hélène SCHWARTZ, Leila SEBBAR, Claude SERILLON, Antoine SFEIR, Max SIMEONI, Pierre-André TAGUIEFF, Wassila TAMZALI, Gérard TAUTIL, Djida TAZDAIT, Etienne TETE, Paule THEVENIN, Paul THIBAULT, Isabelle THOMAS, Alain TOURAINE, Bernard TROJANI, Ducia VALANTE, Jacqueline VALENSI, Françoise VERNY, Eliane VICTOR, Pierre VIDAL-NAQUET, Geneviève VIDAL-NAQUET, Anne-Marie de VILAINE, Isabelle VISSIERE, Jean-Louis VISSIERE, Barbara VON JEHRING, Monique VUIALLAT, Magda WASSEF, Françoise XENAKIS, Nicole ZINN-JUSTIN, Jyotsn ZINS-SAKSENA, Mme ZOUARI.

Se sont associés à cet appel : ACCOLTA NAZIUNALISTA CORSA, AD 89, AGIMM, ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES, ASSOCIATION FRANÇAISE DES FEMMES INGENIEURS, ASSOCIATION LOCALE DES FEMMES ALGÉRIENNES (Aix-en-Provence), AVA BASTA, CANN'ELLES, CENTRE D'INFORMATION POUR LE DROIT DES FEMMES (Bastia), CERCLE DES INTELLECTUELS MAGHREBINS, CIMADE, CLUB CONVAINCRE (Paris), CLUB FLORA TRISTAN, COLLECTIF CONTRE LE VIOL, COLLECTIF FEMMES DU MOUVEMENT DES RENOVATEURS COMMUNISTES, CERCLE D'ETUDES ET DE REFLEXION SUR LES DROITS DE L'HOMME AU CAMBODGE, COLLECTIF FEMINISTE "RUPTURES", COMITE DES FEMMES EXILEES CHILIENNES, COMITE TIEN AN MEM LIBERTE, COMMISSION FEMMES DES VERTS (Ile-de-France), ECHANGES ET RENCONTRES - SECTION "LE TIERS-MONDE ET NOUS" (Dieulefit), EXPRESSION MAGHREBINE AU FEMININ, FEDERATION DE CORSE DU SUD DU PS, FLORA, FORUM, FEMMES ACTIVES RESPONSABLES ET SOLIDAIRES (FARES), FEMMES-IRAN, FEMMES ET POUVOIR (Lyon), FRANCE PLUS, FRONT DES FORCES SOCIALISTES (FFS, Algérie), IDEEFAM, LA LIBRE PENSEE, LE BAGDAM CAFE (Toulouse), LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (Corse), LIGUE INTERNATIONAL POUR LES DROITS ET LA LIBERATION DES PEUPLES (Section française), LIGUE INTERNATIONALE DE FEMMES POUR LA PAIX ET LA LIBERTE (Section française), MEMOIRE FERTILE, MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, MRAP, FEMMES ET LIBERTES, ORGANISATION DES FEMMES IRANIENNES, PARFUM DE LA TERRE, PROMOTION D'INITIATIVES AUTONOMES DE FEMMES, RADIO FEMMES EUROPE, SOS-RACISME, UNION DE L'ACTION FEMININE (Maroc), SGEN, SNEP, SNES, SNI-PEGC, UNSEN-CGT, SOS SEXISME, UNION DES FEMMES FRANÇAISES (U.F.F.), UNION REGIONALE CFDT (Corse), UNIONE DI U POPULU CORSU, WIENER BÜRO FÜR DER MENSCHENRECHTE DER FRAUEN (Autriche).

FORUM POUR LES DROITS ET LES LIBERTES DES FEMMES
Jeudi 21 Juin 1990 de 18 h à 24 h
Salle de la MUTUALITE - 24, rue Saint-Victor - 75005 PARIS

Envoyez vos signatures avec vos nom, prénom, adresse à : ALLIANCE DES FEMMES – 5, rue de Lille – 75007 Paris – Tél. 45 48 83 80



POLITIQUE

Les polémiques sur la loi d'amnistie et le projet

A trois jours de la discussion, mercredi 9 mai, à l'Assemblée nationale, de la motion de censure déposée par les groupes de droite, le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, dimanche soir sur TF1, a jugé *« désastreux »* l'effet produit par la polémique sur l'amnistie des délits politico-financiers.

Devant le conseil national du RPR, M. Chirac a parlé de *« crise morale »* et posé deux conditions à la participation de son mouvement à la seconde table ronde sur le racisme et l'intégration des immigrés, prévue le 16 mai à l'Hôtel Matignon. M. Chirac souhaite notamment l'inscription, à l'ordre du jour du Parlement, de la proposition de loi RPR sur le code de la nationalité.

M. Le Pen, pour sa part, a très vivement réagi aux propos tenus contre lui, vendredi, par le président du RPR. Selon lui, M. Chirac exprime *« es fantasmes d'un esprit malade. »*

L'offensive du président du RPR prend place dans un climat de polémiques suscitées par l'application de la loi d'amnistie et le projet de renforcement de la législation antiraciste.

« Il faut sortir du marais socialiste »

affirme M. Jacques Chirac au conseil national du RPR

Il y a fort peu de chances que le RPR participe à la réunion de concertation sur l'immigration prévue pour le 16 mai à l'hôtel Matignon. Telle est la décision prise par le conseil national du mouvement gaulliste, réuni samedi 5 mai à Paris, sous la présidence de M. Jacques Chirac, qui rejoint ainsi l'attitude prise la veille par M. Léotard, président du Parti républicain.

Pour qu'il revienne sur sa décision, M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a posé deux conditions au premier ministre : *« Qu'il prenne l'engagement solennel de ne plus soulever à tort et à travers l'éventualité d'accorder le droit de vote aux étrangers ; qu'il inscrive à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale la proposition de loi RPR-UDF portant réforme du code de la nationalité qui traduit les conclusions de la commission Marceau Long. »*

L'irritation des membres du conseil national du RPR est surtout venue du fait que quelques jours après la première réunion à l'hôtel Matignon sur le racisme, M. Rocard ait accepté la proposition de loi communiste sur ce même sujet sans en avoir parlé à ses hôtes. En conséquence, pour M. Juppé, *« la concertation est devenue une opération médiatique et une mise en scène politique »*. Tout comme M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, M. Jacques Toubon a été catégorique : *« Les socialistes ne peuvent apporter de solution réelle et fondée aux problèmes de l'immigration car politiquement ils n'ont pas intérêt à les régler – ni même à les atténuer – afin d'assurer à court terme leur position électorale. »*

Après les interventions de M. Gérard Léonard, député de Meurthe-et-Moselle, et de M. Pierre Mazeaud, député de Haute-Savoie, sur le code de la nationalité, les délégués ont adopté à l'unanimité une motion sur l'immigration comportant notamment quatre points : la maîtrise des flux migratoires ; la mise au point de mesures d'insertion par l'école et le logement ; la réforme du code de la nationalité ; l'aide européenne aux pays d'Afrique noire et du Maghreb.

Unanimité aussi, au sein du RPR, pour condamner l'amnistie dont ont bénéficié les seuls hommes politiques dans les affaires de fausses factures et les conséquences judiciaires de ces décisions, ce qui, selon M. Chirac, *« est grave pour l'Etat, pour la démocratie et pour l'égalité »*. Le maire de Paris dénonce d'ailleurs *« le développement des inégalités sous l'impulsion d'un président socialiste, ce qui condamne non les hommes mais le système »*.

Tous les orateurs se sont dits préoccupés par une double dérive que M. Juppé a décrite ainsi : *« L'échec et le discrédit croissants du socialisme d'une part, la montée de la haine et de la violence verbale de l'extrême droite d'autre part. »* Dans ce constat, M. Chirac trouve la raison pour le RPR de *« s'engager dans une stratégie de combat offensif »*. Après avoir dressé le bilan des échecs d'un pays qui *« au total n'est pas dirigé ou qui l'est mal »*, l'ancien premier ministre a lancé : *« il faut sortir du marais socialiste parce que la France en a besoin. Elle a besoin d'une opposition sereine et déterminée avec un RPR fort et rassemblé »*. Et il ajoute : *« L'heure est à l'offensive. Les Français doivent savoir que nous sommes porteurs des solutions à leurs problèmes. Nous gagnerons les prochaines élections parce que les socialistes ont perdu la foi. »*

La colère de M. Balkany

Cet esprit offensif, le RPR a voulu le marquer en montrant sa détermination sur deux autres problèmes que celui de l'immigration. Il a donc affirmé tout d'abord sa volonté de réaliser la confédération de l'opposition – même avant la fin de l'année, a promis M. Juppé. Pour cela, il a mis au point la procédure de désignation du candidat unique de l'opposition pour l'élection présidentielle dont il débattra avec ses partenaires. Il précise que ce choix ne devra pas être fait par les seuls élus, les seuls notables, mais aussi par les citoyens – adhérents ou non des partis d'opposition – qui souhaiteront participer à ces « primaires ».

En outre, le RPR veut se renforcer et lancer une nouvelle campagne d'adhésion avec comme slogan : *« La France, j'y crois »*, *« La liberté, j'y crois »* et *« La victoire, j'y crois »*, le tout accompagné de la formule : *« la machine est prête à tourner »*. Mais la question est plutôt celle-ci : *« Sommes-nous capables de lui donner l'impulsion nécessaire ? »* M. Chirac affirme qu'il le croit puisque *« les quelques électrochocs qu'a subis le RPR l'ont empêché de s'endormir »*. Mais il ne faut pas pour autant qu'il tombe dans le « fractionnisme ».

Le président du RPR n'a pas hésité à rappeler que certains, comme M. Michel Noir, envisagent de créer un *mouvement nouveau*, ce serait, a-t-il dit, *« dépasser la ligne jaune »*. D'autres, comme MM. Pasqua et Séguin, pensaient à *« un mouvement dans le mouvement, selon un article maladroit et perturbateur »*. Ces risques, d'après M. Chirac, sont aujourd'hui écartés puisque le bureau politique, a l'unanimité de toutes les tendances, a adopté, le 2 mai, une sorte de code de déontologie permettant aux courants *« de s'exprimer librement et de convaincre au sein des instances nationales du RPR »*.

M. Charles Pasqua, présent à la tribune, ne s'est pas formalisé de ce rappel. Toutefois, deux de ses proches ont réagi différemment. M. Christian Estrosi, député des Alpes-Maritimes et responsable départemental du mouvement, a renoncé à prendre la parole. Et surtout, M. Patrick Balkany, député des Hauts-de-Seine, a, devant les journalistes, violemment reproché à M. Chirac d'avoir divulgué une décision qui, selon lui, devait rester secrète. Il a affirmé : *« Juppé a voulu donner l'impression qu'il avait fait plier le courant Pasqua-Séguin. A ce petit jeu, il ne sera plus gagnant. Chirac et Juppé n'ont pas tenu parole. On ne peut plus avoir confiance. Ils n'ont pas eu une attitude digne. Le RPR n'est plus un mouvement démocratique. Plus que jamais nous voulons absolument prendre la direction du RPR. Alain Juppé ne sert pas Jacques Chirac. Il se sert de Jacques Chirac. Et ce dernier se trompe dans le choix de ses amis. »*

M. Juppé a ensuite précisé que le bureau politique avait seulement décidé que le code de bonne conduite ne serait pas débattu par le conseil national puisqu'il avait été unanimement approuvé mais que ses membres en seraient informés. M. Balkany, par son esclandre, aurait-il alors fait beaucoup de bruit pour rien ? Cette brusque colère d'un député proche de M. Pasqua révèle toutefois que tous les problèmes nés de la création des courants ne sont pas réglés et que les luttes d'influence et les querelles de personnes au sein du mouvement subsistent bel et bien. Malgré les protestations platoniques et apaisantes de leurs deux leaders, le renforcement de l'organisation matérielle du courant *Pasqua-Séguin* – avec l'installation d'un siège séparé et le lancement de tournées en province – en sont des preuves concrètes.

ANDRÉ PASSERON

□ **M. de Villiers compare la proposition de loi Gayssot à une loi d'apartheid.** – Dans un entretien à l'hebdomadaire *Valeurs actuelles* daté 7 mai, M. Philippe de Villiers estime que la proposition de loi Gayssot contre les actes et propos racistes *« aura à terme pour effet d'instaurer une sorte d'apartheid civique, d'abord en culpabilisant, puis en excluant tous ceux qui finissent par se demander s'ils n'ont pas tort d'aimer la France »*. *« Peut-on encore parler d'Etat de droit,* poursuit le député UDF de Vendée, *lorsque la loi ne se justifie plus par rapport à l'universel, mais en fonction de l'utilité qu'elle présente pour le parti au pouvoir, qu'il s'agisse d'éliminer un adversaire par une loi* ad hominem *ou d'amnistier un copain ou des crapules ? »*

□ **M. Juppé : « M. Le Pen sue la violence. »** – Le secrétaire général du RPR, M. Alain Juppé, a affirmé, samedi 5 mai, au terme du conseil national du RPR : *« Nous voyons monter l'intolérance et la violence. M. Le Pen est un homme violent et il sue la violence. »*

La table ronde sur l'immigration compromise

Les deux cartouches de l'opposition

Les deux conditions posées par le RPR pour participer à la table ronde du 16 mai sur l'immigration n'ont pas été choisies au hasard. Le code de la nationalité et le droit de vote des étrangers sont deux cartouches que l'opposition utilise depuis des années chaque fois qu'elle veut embarrasser le PS ou contrer le Front national. Elle est en mesure de traduire ces questions ultra sensibles par des slogans simples (« On ne devient pas Français sans le savoir ni sans le vouloir », « Le droit de vote est lié à la citoyenneté française »), alors que les socialistes s'empêtrent dans des explications complexes.

C'est le Front national qui le premier avait dénoncé deux modes d'acquisition « automatique » de la nationalité française : à la naissance, pour l'enfant né en France de parents étrangers lorsque l'un au moins de ses parents est lui-même né en France (article 22) ; à dix-huit ans, pour le jeune né en France de parents étrangers nés hors de France (article 44). Ces dispositions sont contenues dans la loi du 9 janvier 1973, adoptée sous Georges Pompidou. Elles ont notamment bénéficié à de nombreux beurs qui peuvent cumuler les deux nationalités, française et algérienne, et choisir de faire leur service militaire en Algérie.

Estimant cette situation anormale, désireux surtout de couper l'herbe sous le pied au Front national, M. Jacques Chirac avait tenté de réformer le code de la nationalité en 1986 lorsqu'il était devenu premier ministre de la cohabitation. Ce fut une levée de boucliers à gauche : le PS, le PC, la plupart des syndicats et de nombreuses associations s'opposèrent à toute modification de la loi. M. Chirac tenta de sortir du guêpier où il s'était mis en créant, le 22 juin 1987, une commission de sages, présidée par M. Marceau Long, vice-président du Conseil d'Etat.

La commission travailla sérieusement, tint des audiences publiques et remit son rapport le 7 janvier 1988. Un rapport modéré mais volumineux, dans lequel elle préconisait divers changements. Selon elle, l'accès des enfants d'étrangers à la nationalité française ne méritait nullement d'être restreint, mais ces jeunes devaient exprimer leur consentement d'une manière ou d'une autre : en demandant par exemple un certificat de nationalité française.

Ce n'était pas exactement ce que souhaitait M. Chirac. Il félicita chaleureusement les sages et rangea leur rapport dans un tiroir. L'année suivante, M. Mitterrand fut réélu, et on ne parla plus de réformer le code de la nationalité.

Le RPR revient aujourd'hui à la charge – avec le soutien de l'UDF – en s'appuyant sur ce rapport. La proposition de loi dont il exige la discussion a été déposée en juin 1989 par M. Pierre Mazeaud, député de Haute-Savoie. Le même qui, trois ans plus tôt, réclamait, dans un autre texte, la suppression pure et simple du « droit du sol »... M. Mazeaud a mis de l'eau dans son vin. Il propose désormais une nouvel article 44 ainsi rédigé : *« Tout étranger né en France de parents étrangers a le droit, à partir de l'âge de seize ans et jusqu'à l'âge de vingt et un ans, de se prévaloir de la qualité de Français à condition qu'il en manifeste la volonté, qu'il réside en France et qu'il justifie d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent sa manifestation de volonté. »*

Entre-temps, à gauche, les esprits ont évolué. Tout le monde ne pense plus que le code de 1973 est intouchable. Certains sont séduits par le rapport Marceau Long et contestent le service militaire en Algérie. D'autres militent pour une loi encore plus libérale, qui accorderait la nationalité française à la naissance à toute personne née en France. Et, de divers côtés, est réclamé un accès plus facile à la naturalisation, considérée comme un facteur d'intégration.

C'est dire que, si un débat doit s'ouvrir au Parlement, la matière ne manquera pas. Le gouvernement cherchera très probablement à l'éviter, voulant se contenter d'une accélération et d'une simplification des procédures de naturalisation, qui, elles, n'exigent pas une réforme de la loi.

Objectif 1995

Quoi qu'ils fassent à propos du code de la nationalité, le RPR et l'UDF seront traités de mous par le Front national. Ils jouent sur le velours, en revanche, à propos du droit de vote des étrangers, pour lequel les socialistes sont bien embarrassés après avoir accumulé les maladresses pendant une dizaine d'années.

La thèse du RPR et de l'UDF est simple : les résidents étrangers bénéficient de tous les droits économiques et sociaux ; la seule chose qui les différencie des Français est la participation aux élections politiques. Supprimer cette différence serait enlever toute signification à la nationalité française. S'ils veulent totalement s'intégrer, les résidents étrangers n'ont qu'à devenir Français. On ne leur demande même pas d'abandonner leur nationalité d'origine... A cette question de principe, l'opposition ajoute une difficulté pratique : faire accéder les étrangers aux urnes impliquerait une réforme constitutionnelle.

Ce droit de vote figurait parmi les propositions du candidat Mitterrand en 1981. Il a été mis ensuite entre parenthèses parce que l'opinion française y était majoritairement hostile. Mais, à plusieurs reprises, le président de la République a fait savoir qu'il n'y renonçait pas. Tout en laissant entendre en 1988, quelques jours avant sa réélection, qu'à ses yeux, les étrangers seraient électeurs mais non éligibles...

Au dernier congrès socialiste, à Rennes, le droit de vote figurait dans plusieurs contributions. Le premier secrétaire du PS, M. Pierre Mauroy, affirmait récemment que cette réforme devrait entrer en vigueur aux prochaines élections municipales, en 1995. M. Michel Rocard est plus évasif : selon lui, le droit de vote des résidents étrangers aux élections locales *« doit être la conséquence d'une bonne intégration et non en être un préalable »*. Toute décision en ce sens devrait être précédée *« d'une réflexion qui soit à la fois experte, sereine et pluraliste »*.

Mais comment geler un thème aussi sensible, qu'on s'ingénie d'ailleurs à évoquer à chaque échéance politique ? Plus d'une centaine d'associations viennent de relancer la campagne en faveur d'une *« citoyenneté fondée sur la résidence »*. Elles font valoir que les résidents étrangers paient des impôts locaux et que leur participation à la vie municipale contribuerait à résoudre les problèmes de cohabitation. Elles ajoutent que le droit ce vote existe dans cinq pays européens (Danemark, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Suède) ainsi que dans deux cantons suisses, et que les étrangers originaires de la CEE seront appelés tôt ou tard à voter dans leur pays de résidence, comme l'a souhaité le Parlement européen.

La droite fait semblant de croire que le gouvernement veut donner aux étrangers le droit de vote. Elle le presse de renoncer publiquement et définitivement à ce projet, au moment où, précisément, le bureau exécutif du PS décide de renvoyer ??. C'est en tous cas un thème en or que M. Chirac et ses amis n'ont pas fini d'exploiter.

ROBERT SOLÉ

Le « n'importe quoi » des juges

Suite de la première page

, *« Les justiciables ne sont pas des otages. Nous, les juges, sommes en train de nous discréditer »*, estime ce magistrat.

Lorsqu'il était venu à la chancellerie, le 22 février dernier, annoncer avec fracas qu'il entendait faire de 1991 *« l'année de la justice »*, M. Michel Rocard ne savait pas encore qu'il serait rattrapé par le calendrier. Pressentant que quelque chose clochait dans les tribunaux de la République, le premier ministre ne s'attendait pas à ce court-circuit qui risque de faire disjoncter le gouvernement.

Les querelles intestines

La maladie n'est pas nouvelle. *« Un accès de fièvre »*, dit le premier président de la Cour de cassation, M. Pierre Drai, dans un entretien accordé au *Journal du dimanche* du 6 mai, en expliquant, une fois encore, qu'*« un juge ne doit pas descendre dans l'arène politique. On y reçoit des coups. On en donne. Mais il y a plus grave : on n'est plus ensuite dans la posture de celui qui peut juger. Ce qui est essentiel pour un juge, c'est son crédit. »* Ce crédit, aujourd'hui, n'est pas bien élevé. Les juges sont malheureux, et les justiciables, méfiants. Le ministre de la justice, pourtant magistrat de carrière, n'arrive à endiguer ni le spleen des uns ni la suspicion des autres. On le brocarde, on le plaint à l'envi d'avoir les mains qui tremblent et la voix trop faible pour couvrir les quolibets de parlementaires en furie qui se complaisent à une facile curée.

Classique lieu d'affrontements droite gauche, sécuritaires contre laxistes, la justice est aujourd'hui tombée encore plus bas. L'idéologie disparaît. Les repères s'effacent au profit d'un amphigouri cacophonique où le ridicule le dispute à la démagogie.

Il est ainsi cocasse d'entendre M. Jean-Louis Debré, ancien juge d'instruction parisien, devenu député RPR de l'Eure et secrétaire national de son parti chargé de la justice, féliciter ses anciens collègues frondeurs et appeler magistrats et justiciables à *« s'élever en force contre la politique socialiste à l'égard de la justice »* afin de *« faire triompher l'Etat de droit »*. On ne savait pas le RPR porté à se réjouir de voir libérer ou dispenser de peine des délinquants (1)...

Jusqu'ici, la fronde des juges n'a provoqué aucune réaction officielle du gouvernement, bien qu'elle suscite un embarras certain. On a préféré jouer la carte de l'ironie, en affirmant se réjouir de ce qu'enfin les juges soient plus précautionneux lorsqu'il s'agit de mettre ou de garder des inculpés en détention. Détention qui doit, on ne le répète jamais assez, rester l'exception. Car, au fond, on le sait bien, même si on n'a pas fait grand-chose pour y remédier, la crise de la justice est de moins en moins sourde.

Chose impensable il y a quelques années et signe manifeste de faiblesse des magistrats, des inculpés ont pris leurs juges à partie. Qu'ils s'appellent Claude Grellier, Gilles Boulouque ou Jean-Michel Hayat, chacun, sa manière, s'est défendu. Ces polémiques ont laissé des plaies ouvertes.

Hier intestines, les querelles entre magistrats préfèrent désormais la place publique à l'ombre : on l'a vu de façon spectaculaire lors de l'énoncé de la décision de la commission d'instruction de la Haute Cour. On l'a relevé dans l'affaire de la SORMAE, où l'arrêt de la chambre d'accusation était aimablement commenté, voire fourni à la presse, dès son énoncé alors que pas plus les avocats que le garde des sceaux lui-même ne parvenaient à en obtenir copie.

Parquets et juges d'instruction laissent sans pudeur éclater leurs divergences en prenant la presse à témoin lorsque cela les arrange : ce fut le cas à Mulhouse, dans l'affaire de la catastrophe de l'Airbus d'Habsheim, où l'on en était, dans le même tribunal, réduit à communiquer entre magistrats par voie d'huissier ! Se prenant pour le dernier rempart encore à peu près debout d'une justice à la dérive, des juges antiterroristes ont laissé croire que la gauche, sitôt revenue au pouvoir, cherchait à démanteler les structures de lutte mises en place.

Face à l'indigence du discours syndical – il n'est qu'à voir l'état de délabrement du Syndicat de la magistrature plus occupé à se déchirer qu'à réfléchir, – on s'est, à droite comme à gauche, organisé en clubs de réflexion ou en associations. Il s'agit, c'est selon, de déverser un trop-plein d'énergie ou d'amertume.

Dans cette effervescence, le beau discours volontariste sur la modernisation du service public de la justice que serine la chancellerie n'a guère de chance de passer, même si certaines bonnes volontés refusent de se laisser aller au découragement. *« C'est du blabla de ministre,* soupire un magistrat. *Pendant ce temps, on n'arrive pas à mettre la main sur un jeu complet et à jouer du code pénal et du code de procédure pénale. »*

Les juges ne peuvent toujours pas, depuis leur bureau, et quand ils ont la chance d'en avoir un, téléphoner en province, ou à l'étranger, sans passer par le standard. Au mieux, ils travaillent chez eux, ou à la bibliothèque du palais. Et malgré les promesses répétées, ils sont mal payés. Dans ces conditions, il faut bien de la vertu pour entrer dans la magistrature par vocation. L'écœurement est tel qu'on a vu cette année des magistrats d'Evry « tomber la robe » et refuser de prendre part à l'audience solennelle de rentrée pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail et celles, *« intolérables »* pour les justiciables, dans lesquelles ceux-ci sont jugés.

Au-delà des manipulations et des explications commodes, la crise, toujours plus grave à chaque péripétie, éclate donc à nouveau. *« Les juges se sentent de plus en plus des n'importe qui »*, résume l'un deux. Il ne faut, d ès lors, pas s'étonner qu'ils fassent n'importe quoi.

AGATHE LOGEART

(1) La fronde des magistrats, partie du Mans et d'Agen, se poursuit. A Draguignan, le président du tribunal de grande instance et ses deux assesseurs ont dispensé de peine les onze prévenus qui comparaissaient devant eux, jeudi 3 mai. A Dax, un juge d'instruction a refusé de placer en détention provisoire deux jeunes cambrioleurs malgré les réquisitions du parquet. A Toulon, trois juges ont proposé la mise en liberté de huit détenus poursuivis pour des atteintes aux biens. A Pau, deux juges d'instruction ont présenté des demandes de mise en liberté pour plusieurs délinquants.

antiraciste, et l'offensive de M. Chirac

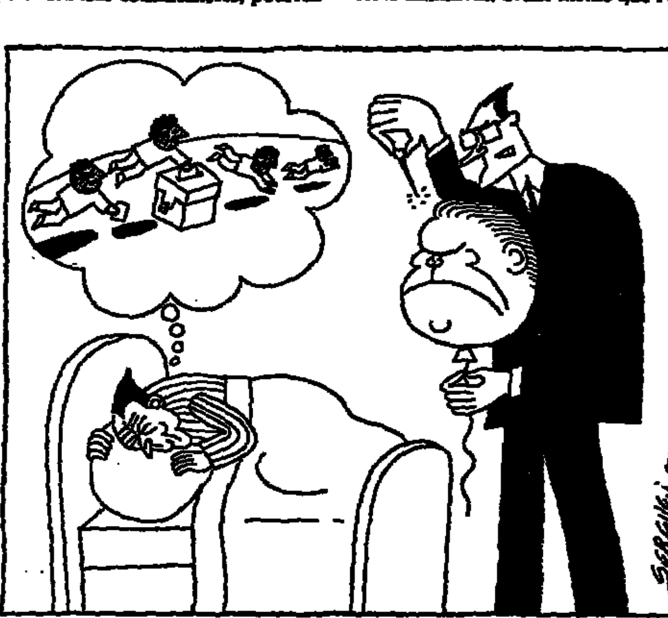
Les attaques de l'opposition placent M. Rocard en première ligne

L'affaire de l'amnistie des délits politico-financiers tourne au désastre. Il est en effet *« désastreux »*, comme le dit M. Pierre Joxe, *ministre de l'intérieur, qu'une loi destinée à moraliser la vie publique se retourne contre ses auteurs*, surnommés *« les blanchisseurs »* par le Parti communiste dont les députés ont été les seuls à voter massivement contre.

Il est désastreux que la magistrature affronte un début de déstabilisation, que des juges donnent de la loi une interprétation politique ou qu'ils pratiquent la politique du pire, avec l'approbation recherchée de l'opinion publique. Il serait désastreux qu'une loi votée par le Parlement commence à provoquer des phénomènes de désobéissance civique qui, pour l'instant, restent très limités : M. Philippe Séguin, maire RPR d'Epinal, a reçu quelques contraventions municipales agrémentées de ce commentaire : *« Et l'amnistie ? »*.

Il serait désastreux qu'une telle affaire fasse capoter la concertation engagée par M. Rocard avec l'opposition sur le racisme et l'intégration. La réaction en chaîne s'accélère. Puisqu'il y a *« crise morale »*, remise en cause de *« la justice, de l'Etat, de la démocratie »*, M. Chirac saisit l'occasion ainsi offerte et pose ses conditions pour participer ou non à la deuxième table ronde de Matignon prévue pour le 16 mai. Ces conditions – notamment l'inscrition à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale d'une proposition de loi RPR sur le code de la nationalité - sont inacceptables pour le gouvernement. Autant dire que M. Rocard a déjà échoué dans la recherche d'un consensus politique sur le racisme et l'intégration, d'autant que M. François Léotard, président du Parti républicain, déconseille, lui aussi, à ses amis de se rendre à Matignon.

Les socialistes s'efforcent encore d'expliquer qu'ils étaient de bonne foi lorsqu'ils ont souhaité remettre, avec l'amnistie, les compteurs à zéro, en même temps qu'ils installaient la transparence dans le financement des campagnes électorales et des partis politiques. Ils remarquent à bon droit que l'amnistie n'aurait pas été votée au Parlement sans la complaisante abstention d'une large partie de la droite. Ils se défendront à nouveau mercredi à l'Assemblée nationale lorsque sera discutée, sur ce sujet, la motion de censure déposée par l'opposition. Les communistes, pourfendeurs de la *« loi scélérate »*, réunis en comité central exceptionnel et qui peuvent faire tomber le gouvernement s'ils mêlent leurs voix à celles de la droite, entretiendront jusqu'au bout le suspense sur leur attitude. En juin 1989, c'est la crainte d'une motion de censure votée par les communistes qui avait conduit M. Rocard et M. Mitterrand à renoncer, provisoirement, au projet d'amnistie.



Le temps de l'explication est pourtant dépassé. Le sentiment de la tricherie, de l'injustice, du scandale provoqué par une société politique largement discréditée est si bien installé que toute démonstration devient inutile. Le débat d'aujourd'hui échappe à la logique et, comme les polémiques sur l'immigration, verse dans l'irrationnel. Les socialistes risquent d'avoir à affronter une nouvelle fois, comme dans les années 1983-1984, un phénomène d'aveuglement et de surdité totale des Français. Et, au delà, un refus *a priori* de toutes leurs initiatives, avant même que l'on puisse juger si elles sont bonnes ou mauvaises. *« A l'époque, même le meilleur nous retombait sur la gueule*, dit un ministre. *Nous revenons à la même situation.* » C'est là sans doute que se situe la vraie censure, plus qu'à l'Assemblée nationale.

Contraint et forcé

M. Mitterrand cherche à échapper au désastre. Ses collaborateurs expliquent que le président de la République a donné son accord parce que le premier ministre lui avait assuré que les parlementaires de droite la voteraient. Dans l'entourage du premier ministre, on souligne depuis longtemps que M. Rocard s'est soumis par solidarité avec le Parti socialiste et loyauté envers le président de la République. Tout cela fait désordre et ne donne pas une image de cohésion.

Le premier ministre, en tout cas, se retrouve en première ligne, contraint et forcé. C'est à lui que revient d'affronter le débat de censure à l'Assemblée nationale et de subir, en contrecoup de l'amnistie, l'échec de sa recherche du consensus sur le racisme et l'intégration. C'est à lui que revient d'organiser la résistance des socialistes face à l'offensive vigoureuse d'une opposition que – c'est de bonne guerre – la bonne foi sur l'amnistie n'étouffe pas. C'est à lui qu'il incombe de répondre aux critiques venues de son propre camp, de SOS-Racisme notamment. Cette fois, M. Rocard ne pourra pas, contrairement à son habitude, passer entre les gouttes. Les petites averses sont devenues déluge.

M. Chirac revient très fort en confirmant de manière spectaculaire ses intentions, affirmées depuis plusieurs mois, de mener la vie dure à l'extrême droite et aux socialistes. Bien campé sur le terrain propice de la morale, il invite ses troupes à *« sortir du marais socialiste »* et à faire barrage aux dirigeants du Front national, synonyme à ses yeux de *« collaboration »* et de tentatives d'assassinat du général de Gaulle pendant la guerre d'Algérie.

Le président du RPR ne court aucun risque à relancer la guerre contre les socialistes au moment où ils sont empêtrés dans une méchante affaire. Il en prend un beau à s'attaquer à l'extrême droite, ainsi que l'y encourageait M. Pasqua, alors que ses électeurs et ses élus sont souvent sensibles aux sirènes du Front national. Il est vrai que, sans doute, il n'avait pas d'autre choix. Les cadres du Front national considèrent M. Giscard d'Estaing comme un homme fréquentable (*le Monde* des 8 et 9 avril) et M. Chirac comme l'ennemi numéro un à droite. Ainsi choisi, M. Chirac se soumet au choix de « l'ennemi » et le désigne comme tel. Au grand dam des socialistes qui, curieusement, ont aujourd'hui l'air d'être en retard d'une guerre.

JEAN-YVES LHOMEAU

M. Le Pen estime que le président du RPR exprime « les fantasmes d'un esprit malade »

Le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, a très violemment réagi, samedi 5 mai, aux propos tenus la veille au soir, en Alsace, par M. Chirac, qui avait rappelé l'engagement de l'extrême droite aux côtés des nazis sous l'Occupation et l'opposition armée de celle-ci au général de Gaulle pendant la guerre d'Algérie (*le Monde* daté 6-7 mai). Exprimant l'intention de déposer plainte, il a affirmé que ces déclarations lui inspirent *« de la pitié, s'il s'agit d'un dérèglement mental du président du RPR »*, ou de *« l'indignation, si le propos a été pesé et délibéré. »*

Selon le chef de file de l'extrême droite, *« les accusations portées par Jacques Chirac contre le Front national, probablement pour justifier le suicide du RPR, sont les fantasmes d'un esprit malade. S'agissant de la deuxième guerre mondiale*, a rétorqué M. Le Pen, *nous n'avons pas de leçon à recevoir du blanc-bec qu'était d'ailleurs, à l'époque, Jacques Chirac. En 1940, il n'y avait, très précisément, pratiquement, que l'extrême droite autour du général de Gaulle. »* Le président du FN a *« conseillé »* au maire de Paris *« pour être mieux informé, de s'adresser à son compagnon Maurice Papon plutôt que d'accuser ses adversaires politiques »* (1). A propos des attentats perpétrés contre le général de Gaulle par les partisans de l'Algérie française, M. Le Pen a déclaré : *« M. Chirac en a dit trop ou pas assez. Il faut qu'il précise ses accusations. »*

1 : (M. Papon, ancien ministre RPR, est inculpé de crimes contre l'humanité à propos de la déportation de 1 690 juifs de la région bordelaise alors qu'il était secrétaire général de la préfecture de la Gironde, de 1942 à 1944.)

Un vieux règlement de comptes

Même si le président de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme a raison de rappeler que, sous l'Occupation, on comptait parmi les premiers artisans de la collaboration, autour de Philippe Pétain, à la fois des hommes venus de l'extrême droite traditionnelle et des hommes issus des rangs socialistes ou communistes, l'argumentation historique de M. Chirac ne souffre guère de contestation : parmi les premiers fidèles du général de Gaulle il y avait bien quelques anciens partisans de l'Action française mais, dans leur grande majorité, les militants des mouvements d'extrême droite se rallièrent sans réserve aux nazis (1).

Dans son ouvrage *les Français d'abord*, M. Le Pen, dont le mouvement n'a jamais renié, bien au contraire, sa filiation pétainiste, a expliqué lui-même son antigaullisme en racontant qu'il avait regretté, comme beaucoup de Français, que le général de Gaulle, à la Libération, n'ait pas *« accepté, à ce moment-là, la main que lui tendait le maréchal Pétain. »*

C'est le même antigaullisme, devenu viscéral, qui conduisit ensuite M. Le Pen à épouser la cause de l'Algérie française jusqu'à lancer, en 1960, des appels à l'insurrection en métropole pour appuyer les auteurs des barricades d'Alger. L'ancien parachutiste avait alors fait l'objet d'une inculpation pour *« menaces de mort sous condition »*, conclue ultérieurement par un non-lieu. M. Le Pen avait d'ailleurs continué à régler ses comptes avec les gaullistes en menant campagne, aux élections de 1965, au poste de secrétaire général des comités Tixier-Vignancour.

(1) De Gaulle a souvent déploré la solitude dans laquelle il s'était retrouvé, à Londres, le 18 juin 1940. Dans une confidence rapportée par Pierre-Louis Blanc dans son livre *De Gaulle au soir de sa vie*, qui vient de paraître chez Fayard, le général déclarait : *« Ma surprise avait été de me trouver seul à Londres. Sans aucune personnalité politique de quelque surface. Qu'avais-je comme Français autour de moi ? Des juifs lucides, une poignée d'aristocrates, tous les braves pêcheurs de l'île de Sein... »*

Une déclaration du premier président de la Cour de Cassation

« Un juge ne doit pas descendre dans l'arène politique »

« Un juge digne et loyal doit user des armes qu'on lui a données et seulement d'elles. Il doit les utiliser à bon escient selon les règles qui lui sont fixées. Dieu nous garde de l'équité des juges, qu'ils utilisent la loi » déclare au *Journal du Dimanche* du 6 mai M. Pierre Drai, premier président de la Cour de Cassation. *« Un juge ne doit pas descendre dnas l'arène politique*, ajoute M. Drai. *On y reçoit des coups, on en donne. Mais il y a plus grave : on n'est plus ensuite dans la posture de celui qui peut juger. Ce qui est essentiel pour un juge, c'est son crédit. (...) Le juge respecte la loi. S'il trouve que la loi est « scélérate »*, il peut démissionner. *Lors des lois de 1905 sur les congrégations, des juges ont démissionné. (...) Si le juge est guidé par l'émotion, c'est dangereux pour la justice (...). Il ne faut pas pousser le juge à l'amertume. (...) Nous avons des règles de bon sens et des garde-fous pour lutter contre l'ultra-sensibilité. (...) La justice a un accès de fièvre. (...) De cette crise peut sortir un bien. Une réflexion sur le devoir des juges dans une société qui n'est pas facile. »*

POINT DE VUE

Du service public aux services privés

par Cincinnatus

LA justice entrouve aujourd'hui les yeux sur l'étendue des désastres où l'on menée ses abandons, ses renoncements et ses humiliations. C'est le premier président de la Cour de cassation lui-même qui, dans une *« prière pour nos juges »*, rappelait il y a peu *« le devoir urgent des autorités politiques qualifiées de notre pays »* : *« Une société se protège en protégeant ses juges contre les agressions et les attaques illégitimes. Par les temps qui courent, ces agressions et ces attaques se multiplient, parfois en toute impunité (...). Une société se grandit en faisant de ses juges les grands ouvriers du Droit, du seul Droit, et non en les poussant vers des tâches qui leur sont étrangères (...), à protéger privilèges ou monopoles. »*

Exhortation veine, puisque trois mois étaient à peine passés que des magistrats de la Cour de cassation s'empressaient de critiquer ouvertement l'arrêt qu'ils veneient de rendre en faveur d'un ancien ministre bénéficiaire d'une opportune amnistie. C'est dans ce climat surréaliste que des juges d'instruction ont décidé de prendre acte d'une évolution qu'ils ne peuvent que constater et, au nom d'un principe démocratique simple, de rappeler que tous les citoyens devraient être égaux devant la loi.

Au nom de quel ordre public, en effet, placer en détention provisoire des voleurs de voitures, alors que les responsables de détournements de plusieurs millions de francs échappent aux poursuites pénales ? Démagogie crient déjà certains, assurant qu'il ne s'agit que d'une fronde éphèmère et que les juges retourneront sagement à leur routine dès que les caméras de télévision se seront détournées.

Il y aurait pourtant grand risque à traiter une fois encore avec désinvolture ce qui se passe aujourd'hui. Le malaise est profond : ce n'est pas seulement parce qu'un ministre et des élus s'autoblanchissent généreusement de leurs trupitudes que les juges renâclent. Ou plutôt ces *« affaires »* ne sont que la partie visible, la plus choquante, de la dégradation des mœurs que favorise la décrépitude de l'institution judiciaire.

La loi, quelle loi ?

La justice, fonction régalienne par excellence mais mal aimée de l'Etat, est en passe d'être réduite à sa plus simple expression : *« l'autorité judiciaire »*, selon la Constitution, n'est plus, dans la terminologie officielle, que *« le service public la justice »*. Ce n'est pas qu'un changement de mots : c'est le signe d'une mutation.

Dans une justice banalisée et soumise, réduite à n'être qu'une administration de second rang, le rôle du juge s'affadit et son statut s'étiole. Le juge pénal, avec son arsenal répressif, y devient indécent et, pourquoi pas, obscène. Quant au juge d'instruction, voici bien le bouc émissaire commode : haro sur le « juge aux mains sales », chargé de se débrouiller seul avec une délinquance que nul ne sait comment traiter !

La réalité est plus prosaïque : la justice doit gérer une délinquance qui se recrute, pour l'essentiel, chez les paumé de notre société. Les oubliés, les laissés-pour-compte, les marginaux, ceux que les cités crachent sur les trottoirs et dont l'école n'a rien su faire, ceux qui ne se mettent à exister que lorsqu'ils franchissent, menottes aux mains, le seuil des palais de justice. On les enferme ? Répression ! On les relâche ? Laxisme ! Pendant ce temps, loin des caquetages hypocrites, d'aucuns qui savent, eux, comment s'y prendre s'organisent pour tourner à leur profit des lois qu'on ne songe même plus à faire respecter.

C'est pourquoi les juges commencent à comprendre que, de *« bouffons de la République »* en *« dindons de la farce »*, ils risquent bien de passer pour les seuls auteurs de l'inexorable dégradation de la vie publique. L'unique moyen de l'éviter, c'est d'ouvrir le débat : après tout, la justice est l'affaire de tous. Les juges doivent appliquer la loi, mais quelle loi ? Notre époque, autant que les précédentes, aspire à une justice égale et équitable. Mais la justice n'est respectée que si elle est forte, et elle n'est forte que si elle est légitime. Or voilà que déjà il se murmure que le service public de la justice n'est plus guère capable que de rendre des services privés.

▶ Sous ce pseudonyme s'expriment un groupe de juges d'instruction solidaires des mises en liberté décidées récemment par des magistrats instructeurs.

□ **M. Joxe : « Plus jamais ça ! ».** – M. Pierre Joxe a déclaré, dimanche 6 mai, au cours de l'émission « Sept sur sept », sur TF1, que l'amnistie contenue dans la loi de janvier 1990 sur le financement des partis politiques *« n'était pas bonne, car elle n'a pas eu un effet d'apaisement, au contraire »*. Le ministre de l'intérieur a précisé que dans le dossier des fausses factures de la SORMAE, *« ce n'est pas la disposition de 1990 qui s'est appliquée aux parlementaires, c'est celle de 1988, qui avait été votée par tout le monde après l'élection présidentielle »*.

□ **M. Mermaz : pourquoi ce « fromage » ?** – M. Louis Mermaz a déclaré, lundi 7 mai, sur France-Inter, à propos de l'amnistie des délits politico-financiers, qu'il ne comprend pas pourquoi *« on va faire tout un fromage »* de cette affaire. Soulignant que *« les sénateurs et les députés ont bien prévu qu'ils ne pouvaient pas – contrairement à tout ce que l'on entend dire – s'autoblanchir »*, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale s'est félicité de l'existence d'une *« loi de transparence »*, qui va permettre de *« faire table rase »* et de repartir *« sur des bases saines »*.

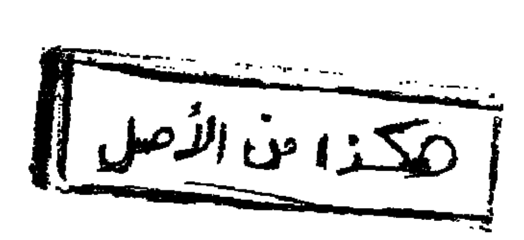
□ **M. Laignel : « Jugements à plusieurs vitesses ».** – M. André Laignel a déclaré, dimanche 6 mai, au « Forum » de Radio-Monte-Carlo, qu' *« un certain nombre de juges ont manifestement fait la politique du pire en rendant des jugements à plusieurs vitesses »* dans les affaires de délits politico-financiers. *« Je ne crois pas que les juges soient tous neutres politiquement*, a ajouté le secrétaire d'Etat à la formation professionelle. *Un certain nombre de juges, manifestement typés à droite, ont voulu utiliser ce dispositif. S'il y a eu dévoiement de la loi, c'est par son application. »*

EN BREF

□ **M. Pierre-Bloch (LICRA) : l'entourage de Pétain.** - M. Jean Pierre-Bloch, président de la LICRA, affirme dans un entretien publié, lundi 7 mai, par *Jour J*, quotidien de la communauté juive de France, que l'entourage de Pétain était constitué d'hommes issus de l'extrême droite et de la gauche. *« Soyons prudents, en décernant des brevets de civisme et de résistant à droite ou à gauche*, indique-t-il notamment. *Certes, l'entourage de Pétain était composé d'hommes venus de l'Action française ou de l'extrême droite fasciste. Il y avait Béraud, Darquier de Pellepoix, Maurras et Brasillach, mais à côté d'eux il y avait Doriot, Déat, Paul Fort ; à ma connaissance, ils ne venaient pas de la droite, il ne faudrait pas l'oublier.*

□ **Mme Veil critique la sanction pénale du « révisionnisme ».** – Mme Simone Veil, dans un entretien publié le 5 mai par *le Figaro*, dit *« non » aux sanctions pénales contre le « révisionnisme »* (négation des massacres commis par les nazis), car *« faire un délit des thèses « révisionnistes », c'est minimiser la portée de la négation »* et *« mettre la contre-vérité historique au même niveau que l'histoire »*. Pour l'ancienne présidente du Parlement européen, *« l'affaire des « révisionnistes » nous fournit la preuve d'une carence d'information et d'une volonté d'occulter »*.

□ **L'Association des démocrates juge inopportune la proposition de loi antiraciste.** – L'Association des démocrates, présidée par M. Michel Durafour, ministre d'Etat chargé de la fonction publique, a critiqué, vendredi 4 mai, le Parti socialiste au sujet de la proposition de la loi antiraciste déposée par le PCF. *« Ce vote est inopportun*, estime l'association, *parce que le PCF n'est pas crédible dans son rôle de défenseur de la démocratie ; inopportun en plein débat dans la société française sur l'intégration et l'immigration ; précipité, car les tribunaux n'ont pas à décider de la bonne histoire ni à condamner les faux historiens ; précipité, car des dispositions sur la presse méritent plus de réflexion et de concertation avec ses représentants. »*



SOCIÉTÉ

Emploi et formation au rassemblement de la Jeunesse ouvrière chrétienne

« Je ne laisserai pas les discours d'exclusion prendre le dessus »

déclare M. Michel Rocard

« Je ne laisserai pas la société française fabriquer des hommes et des femmes qui auraient perdu l'espoir. Je ne laisserai pas les phénomènes et les discours d'exclusion prendre le dessus », a déclaré M. Michel Rocard devant quarante mille jeunes environ, réunis par la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-JOCF), dimanche 6 mai à la Courneuve (Seine-Saint-Denis). Invité de « Maniformation », le premier ministre a par ailleurs dressé un bilan de l'action du gouvernement en matière de formation professionnelle.

Il y a des mots et des thèmes qui vont droit au cœur de ceux qu'on appelle communément les jeunes, génération des années 1990, génération des « potes ». Michel Rocard le sait qui, devant environ quarante mille sympathisants et militants de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC-JOCF) à la Courneuve, les a égrennés : *solidarité, intégration, tolérance*, lutte contre l'incitation à la haine entre les peuples, *défense des libertés. Il y a aussi des noms magiques qui font s'enflammer à coup sûr les foules de moins de vingt-cinq ans* : celui de Nelson Mandela, *par exemple*.

Mais pour toucher, il fallait dimanche parler emploi et formation professionnelle. Venus de tous les recoins de France pour participer à ce neuvième grand rassemblement (depuis la création du mouvement en 1927) les participants ont ensuite « *crié* » leurs cinq revendications : de meilleurs moyens d'information sur la formation pour ceux qui ont un *emploi stable* ; *la possibilité pour* les titulaires d'emploi précaire de bâtir un projet individuel de formation ; le renforcement du contrôle des contenus des stages pour les apprentis ; *l'organisation, une fois par an, d'une journée* d'orientation par classe pour les scolaires ; la revalorisation des bourses pour les étudiants les plus défavorisés, leur mensualisation et leur indexation sur *le coût de la vie*.

L'ambiance était celle d'une vaste kermesse, avec scène à grand spectacle et stands sous chapiteaux. *Entre la célébration eucharistique présidée par le cardinal* Decourtray sur grands écrans vidéo et fond de musique *cool*, et le concert de Kassav' en soirée, ces jeunes issus majoritairement de *milieux populaires, lycéens, étudiants de quatorze à vingt-cinq* ans, voulaient avant tout qu'on les écoute sur ce point précis de l'emploi, de la difficile insertion dans la vie active, des chemins de la formation à leurs yeux encore trop *tortueux*. Ils avaient donc lancé un appel aux décideurs, aux élus, régionaux et nationaux, à tous ceux qui sont susceptibles d'améliorer la condition des 100 000 à 120 000 jeunes qui sortent chaque *année de l'école sans diplôme*. Appel qu'avaient manifestement entendu plusieurs membres du gouvernement : MM. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, *Robert Chapuis*, secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et Michel Rocard, en clotûre.



L'appel de M. Delors à la « générosité »

De son côté, *Jacques Delors* reçut des mains des responsables de la *JOC* (*dont il est un ancien* militant), un *livre blanc sur la précarité de l'emploi. Ce qui permit* au président de la *Commission des* Communautés européennes, dans une intervention enthousiaste, d'appeler en retour les jeunes d'Europe à unir leurs *efforts* pour la construction européenne et de les inciter à *« creuser dans* [leur] *vie »* pour y découvrir *« un trésor caché, qui est celui de la générosité »*.

Ainsi, pour ce jour qu'ils avaient voulu de fête, le soleil, haut dans le ciel, se retrouvait dans les cœurs des militants réunis au sein des *160 fédérations de la JOC-JOCF* (1). Ces cœurs-là s'étaient d'ailleurs mis depuis longtemps à l'ouvrage. Forts des résultats d'une vaste enquête menée l'an passé auprès de *plus de quarante mille jeunes, ils* avaient ainsi organisé trois espaces pour répondre aux attentes des jeunes : *« Futurojob »*, vaste carrefour de l'emploi, leur permettait de glaner tout à trac des renseigne*ments sur l'orientation*, les *métiers* et leurs droits de nouveaux salariés. *« Yaca'savoir »* portait à leur connaissance les initiatives de toutes les équipes locales de la *JOC. « Revendic'actions », enfin*, constituait le lieu privilégié des débats avec les décideurs.

Déjà en 1986 pour son dernier *rassemblement, « Villavenir »*, la JOC avait fait le plein des cent mille jeunes. Avec *« Maniformation »*, elle a prouvé encore sa capacité de mobilisation sur des sujets très concrets, sans oublier pour autant en filigrane sa mission d'évangélisation.

« L'avenir ne se fera pas sans toi », a lancé l'une des présidentes *du mouvement en guise de conclusion*. Un « toi » générique habilement adressé aux dizaines de milliers de participants, mais aussi au gouvernement, à Michel Rocard. *Car au-delà du bilan tiré par le* premier ministre sur la mise en place du crédit-formation individualisé en septembre dernier (qui touche actuellement près de *80 000* jeunes), ces *« bâtisseurs de l'avenir »*, comme ils se nomment, n'entendent pas se contenter d'un simple *« Aide-toi, le ciel t'aidera. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

(1) *La JOC-JOCF compte douze mille* jeunes scolarisés et huit mille jeunes en situation d'emploi très précaire ou chômeurs. *Par ailleurs*, à l'occasion de « Maniformation », la JOC-JOCF vient de publier un Guide de la formation pour les jeunes en emploi stable ou précaire, *au chômage ou en apprentissage aux* Editions ouvrières (45 F).

Après les expulsions de squatters à Paris

Village sur la place

Les trois cents personnes, dont la moitié d'enfants, expulsés *mercredi 2 mai de deux immeubles parisiens* qu'ils *squattaient* continuent de *comper sur* la place de la Réunion à Paris. Une quarantaine d'associations les soutiennent et ils ont reçu l'appui de l'abbé Pierre qui a *« profondément scandalisé »* a demandé au préfet d'exercer son droit de réquisition des logements vides pour reloger *les expulsés. (le Monde daté 6-7 mai). En revanche, la vingtaine de personnes expulsées* d'un hôtel meublé déclaré en péril, rue Petit (19e), ont évacué, samedi 5 mai, le parvis de la mairie de l'arrondissement qu'ils occupaient, un accord étant intervenu avec les représentants de la *mairie* pour un *relogement définitif*.

Place de la Réunion : le nom rappelle qu'ici le village de Charonne s'est *amarré à Paris*. Aujourd'hui l'appellation trouve une nouvelle raison : le jardin tout rond « réunit » quelque deux cents *personnes qui viennent* d'y passer leur cinquième nuit sous les acacias.

La place a pris l'allure d'un village africain. Partout des *enfants. Matelas côte à côte*, mamans en boubou, qui donnent à manger aux plus petits. Mais les cinq tentes *blanc* rayé de *bleu n'ont pas les couleurs vives* d'Afrique. Et les hommes assis n'ont pas le cœur à la danse et au balafon. Tous ont été expulsés, mercredi matin 2 mai, de l'immeuble voisin qui montre *sans pudeur ses fenêtres murées de frais*, ou de l'HLM de la Fontaine-au-Roi dans le 11e arrondissement (*le Monde* du 4 mai). La plupart des trois cents squatters *chassés des deux immeubles* sont là. Quelques-uns seulement ont accepté l'hôtel ou le foyer proposé provisoirement par la mairie de Paris et la *préfecture de police*.

Solidarité locale

Des enfants et quelques adultes iront dormir chez des familles du quartier qui les accueillent. Le « village » vit d'ailleurs de cette solidarité voisine. *Dimanche*, un restaurateur tunisien a apporté quinze poulets et cent cinquante sandwiches. D'autres ouvrent leur douche ou *leur table. Le bar associatif* « La mouette rieuse » sert de cuisine collective.

La vie, peu à peu, s'est organisée. Vendredi, en fin d'après-midi, *les policiers en civil ont* finalement laissé passer les camions de l'association Emmaüs chargés des cinq tentes et de matelas. Le « comité des *mal-logés* », créé après les incendies criminels commis en 1986 dans ce vingtième arrondissement et composé pour *la* quasi-totalité des expulsés eux-mêmes, veille à tout : la vie matérielle, la sécurité, la « garde » pour *déjouer les interventions* de la police, le respect des occupants et du voisinage, l'accueil aux sympathisants mais en *« évitant le voyeurisme, ici ce n'est pas un zoo »*. Quelques responsables *d'associations caritatives* donnent un coup de main, essaient de nouer des contacts. Non sans mal.

Car si la solidarité locale est manifeste, le soutien des autori*tés ne saute guère aux yeux*. Elus communistes mis à part, les conseillers de Paris de gauche se font discrets. Un des calicots *accrochés à la grille commente* : *« Le PS construit pour notre avenir, des prisons, pas des maisons... »* Le dialogue amorcé *avant même les expulsions avec* M. Jean Blocquaux, directeur de cabinet de Mme Hélène Dorlhac, secrétaire d'Etat à la famille, n'est pas rompu, mais aucune *solution n'est vraiment en vue*.

« Les cadres et les copains »

Les *membres* du « *comité* des mal-logés » ne comprennent pas. Au reproche qui leur est fait parfois de tenter par la violence de *« doubler »* les demandeurs prioritaires de logements, ils répondent qu'eux-mêmes étant prioritaires, ils ne veulent précéder que *« les cadres et les copains à qui la mairie de Paris attribue des HLM »* sans se soucier de priorités. *Ils répètent que Paris doit pouvoir* continuer à héberger des habitants modestes, que trop de retraités nés dans la capitale ne *peuvent y terminer leur existence*, que la Ville ne se donne pas les moyens de loger ses propres employés : les éboueurs *par exemple*, qui travaillent tôt et dont plusieurs sont aujourd'hui réfugiés place de la Réunion...

CHARLES VIAL

MÉDECINE

Les cadres hospitaliers déposent un préavis de grève

Le Syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH) a annoncé, samedi 5 mai, avoir déposé un préavis de grève pour le jeudi 31 mai, journée pendant laquelle il organisera une manifestation nationale à Paris. Le syndicat, qui regroupe environ les deux tiers des directeurs et cadres administratifs des hôpitaux publics, entend ainsi protester contre le silence du gouvernement vis-à-vis des revendications formulées en mars dernier.

Ainsi qu'il l'avait alors précisé (*le Monde* du 7 mars), le SNCH réclame notamment une modification des règles de financement, dans le cadre de la réforme hospitalière en préparation, afin d'aboutir à une égalité de traitement entre hôpitaux publics et cliniques privées. Est également préconisée une évolution des statuts conforme *« aux préoccupations des personnels »*, ainsi que la mise en place d'un *« intéressement associant les personnels aux objectifs de l'établissement »*. Plus largement, le SNCH souhaite que l'hôpital devienne un *« lieu d'entreprise au service de la santé »*, et prône *« des mécanismes d'économie mixte »* et *« un schéma régional de planification »*.

DÉFENSE

Une « première » dans l'armée française

Une force d'urgence parachutée à 6 000 kilomètres par des Transall ravitaillés en vol

L'armée française à réussi à projeter une force d'urgence de cent quatre-vingts parachutistes à 6 000 kilomètres de distance, en la larguant directement sur ses lieux d'intervention au moyen d'avions de transport ravitaillés en vol. Cette « première » en France a été réalisée à l'occasion des manœuvres « Aigle 90 » qui ont eu lieu au Togo à la mi-mars. Mais jusqu'à présent, les états-majors étaient *demeurés discrets sur une telle action.*

Outre les forces togolaises, qui ont notamment mobilisé leur régiment commando parachutiste formé par la France, « Aigle 90 » a réuni plus de *cinq cents militaires français*, engagés, selon le thème de l'exercice, dans la récupération d'une vingtaine de ressortissants nationaux pris en *otages dans la sous-préfecture de* Guerin-Kouka, au nord-ouest du Togo, non loin de la frontière avec le Ghana. *La France y a détaché, pour la circonstance, des éléments* venus, par mer et par air, de la métropole ou de bases qu'elle entretient en Centrafrique ou au Tchad notamment.

Base avancée sans escale

Depuis Toulouse sont partis en *éclaireurs, à bord d'un seul Transall*, quarante hommes de commandos de renseignement et d'action dans la profondeur (CRAP), qui sont ceux *qu'on appelle des « chuteurs » opé*rationnels spécialisés dans la lutte contre les arrières adverses. Leur mission était de sauter sur Kara *pour y créer une base* permettant l'accueil de renforts ultérieurs. Peu après, depuis Toulouse, s'est embarquée à bord d'un Transall et d'un *Hercules une compagnie* parachutiste, soit l'équivalent de cent quarante hommes, qui a sauté au même endroit, aux côtés d'un même nom*bre de parachutistes togolais venus* directement de Lomé à bord d'un Transall français et d'un Buffalo togolais.

Pour rallier Toulouse à Kara, soit une distance de 6 000 kilomètres environ, les deux Transall et le Hercules ont navigué pendant onze heures. *Chacun des avions a été* ravitaillé en vol une fois, au-dessus de la Méditerranée, par un Transall aménagé pour une telle opération. *Plus rapide (il aurait pu mettre deux* heures de moins), le Hercules a attendu en vol les Transall qui l'accompagnaient pour l'exercice « Aigle 90 ». *Les experts ont* pu constater que les parachutistes *largués après* onze heures de vol étaient aptes au combat. Mais ils considèrent qu'il aurait été nécessaire, *en cas de besoin, de les relever* après soixante-douze heures sur le terrain, en raison des grosses chaleurs.

Cette « première » *permet* à la France de se dispenser d'avoir en pays allié une base avancée qui serve d'escale intermédiaire. A la *différence des Etats-Unis qui disposent* d'avions C-141 intercontinentaux capables de larguer à la fois des hommes et des matériels, la *France aligne principalement* une flotte de Transall dont le *rayon d'action* est sensiblement *plus court*. Elle peut réquisitionner *des long courriers* civils, mais les appareils des compagnies aériennes n'ont pas été conçus pour le parachutage. Ou bien elle *doit obtenir des droits* d'escale pour ses Transall, et c'est une procédure toujours délicate sur le plan politique. C'est pourquoi les armées françaises ont, dans le passé, été obligées de faire appel à des avions de transport américains, comme en 1978 pour *l'opération « Ebonite » au* Zaïre.

La *manœuvre* « Aigle 90 » au Togo a démontré que les troupes françaises pouvaient s'affranchir *en urgence de ces obstacles*, grâce au ravitaillement en vol de leurs avions Transall qui leur confère, malgré quelques risques, un rayon d'action allongé.

Mais cette formule présente d'autres avantages que le seul résultat de raccourcir les délais d'intervention *d'une force d'action extérieure*. En particulier, elle permet de monter une opération en toute discrétion – sans l'appel à des avions tiers – et, du *même* coup, l'effet de surprise en est valorisé d'autant.

J. I.

□ ***Coopération franco-italienne en matière de défense.*** – Le groupe français Aérospatiale et la société italienne Selenia ont conclu, lundi 7 mai, un *accord de coopération* à long terme dans le domaine des missiles et des satellites. Cet accord élargit la collaboration déjà effective entre les *deux industriels sur la* conception d'une famille (dénommée Aster) de missiles sol-air. Il s'agira désormais pour Aérospatiale et pour Selenia de mener *ensemble* le développement, la production et la promotion commerciale de nouveaux programmes dans le domaine des systèmes d'armes par missiles et *dans celui des satellites*. L'Italie a accepté de financer une part de la construction du satellite Helios de reconnaissance militaire, avec *la France et l'Espagne*.

EN BREF

□ **Séisme en Italie : 2 morts, 19 blessés.** – Un séisme de magnitude 4,8 a *secoué la région de Potenza*, dans le sud de l'Italie à quelque 140 kilomètres au sud-est de Naples, à 9 h 21, le 5 mai. Deux personnes sont mortes, terrassées par des crises cardiaques et dix-neuf ont été blessées. La secousse a été ressentie dans une vaste région incluant Naples et l'Irpinia où le tremblement de terre du 23 novembre 1980 avait tué 2 900 personnes *(AFP.)*

□ **Toreros français : ultimatum du maire de Nîmes.** – Les toreros français qui occupent depuis vendredi l'hôtel de ville de Nîmes (*le Monde* daté 6-7 mai) avaient, jusqu'au lundi 7 mai, 18 heures, pour apporter une réponse définitive aux nouvelles propositions de la direction des arènes à propos de la feria de Pentecôte, vient d'indiquer M. Jean Bousquet, député UDF et maire de Nîmes. Ces nouvelles *propositions prévoient* de porter de deux à six le nombre de « places » réservées aux Français, qui en exigent huit.

□ **Radioactivité anormale en Ardèche.** – Deux balises de détection situées aux Vans et à Privas (Ardèche) ont enregistré, le 29 avril et le 1er mai, des taux anormaux de radioactivité, indique *la préfecture. Ces instruments très* sensibles, qui se déclenchent à partir d'un seuil de 0,1 millirœntgen, ont mesuré un taux de radioactivité de 0,8 millirœntgen, jugé sans gravité par le Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI). L'origine de cette élévation anormale de la radioactivité n'a pu être déterminée, et l'on s'interroge sur le fonctionnement de ce matériel car les autres balises installées dans la région par le CEA, EDF ou le SCPRI n'ont rien enregistré.

ENVIRONNEMENT

La lutte contre l'automobile aux Pays-Bas

Le rail contre l'asphalte

AMSTERDAM

de notre correspondant

Loin d'avoir été découragée par la mise sur une voie de garage, par la majorité gouvernementale, de ses projets de péage électronique sur les principaux axes de circulation au sein de la conurbation Amsterdam-Utrecht-Rotterdam-La Haye (*le Monde* du 14 février) Mme Hanja May Wegger vient de faire adopter par le gouvernement un ensemble de mesures dictées par l'idée qui lui tient le plus à cœur : *« Qui s'assied derrière un volant peu ouvrir son portefeuille en même temps qu'il boucle sa ceinture. »*

Ainsi, les taxes prélevées par l'Etat sur l'essence normale et le super augmenteraient de 5 % le 1er *novembre prochain, et la répétition* année après année de cette hausse est envisagée. L'automobiliste désirant circuler aux heures de pointe entre les quatre grandes villes du pays devait acquitter un supplément de vignette – infiniment plus chère qu'en France – de 25 %). Enfin, les Néerlandais seraient confrontés quotidiennement avec un « *tracas* » qui ne les embarrasse actuellement qu'à l'occasion de leurs périples estivaux dans l'Hexagone : le péage.

Sous réserve de l'accord du parlement, l'argent prélevé sur les automobilistes permettra à l'Etat de subventionner le développement des transports en commun intra-urbains (tramways et bus) et interurbains (bus et trains). Les chemins de fer néerlandais devraient être les principaux bénéficiaires de ce que Mme May Weggen appelle *« un revirement de doctrine : moins pour l'asphalte, plus pour le rail. »*

Cette idée fait un joli chemin. La principale centrale syndicale du pays s'est déclarée prête, fin avril, à accepter que les chefs d'entreprise ne dédommagent plus qu'une partie des frais de déplacements automobile de leurs collaborateurs à condition que ces derniers puissent *faire usage de moyens de* transport collectifs n'allongeant pas le temps de trajet de plus de 50 %. Au plan politique, les deux *partis de la majorité gouvernemen*tale viennent de déposer un projet de loi prévoyant que les « banlieusards » se rendant à leur travail en bus ou en train puissent déduire de leurs revenus les frais de transport plus facilement que les automobilistes.

Tout en regrettant que le gouvernement ait décidé de relever systématiquement chaque année de 3,5 % le prix des transports en commun, les écologistes ont estimé que *« le plan de Mme May Weggen [allait] dans le bon sens »*. Mais, en bons Néerlandais, ils ont aussi déploré l'absence de mesures en faveur des cyclistes.

CHRISTIAN CHARTIER

□ **Manifestation en Bretagne des sinistrés de l'ouragan de 1987.** – Deux ans et demi après l'ouragan qui, à la mi-octobre 1987, a dévasté la Bretagne, près d'un sinistré sur trois n'a toujours pas été indemnisé. Pour protester contre cet état de fait, des représentants du Collectif des associations locales et régionales des victimes de l'ouragan ont manifesté samedi 5 mai à Rennes.

CULTURE

Le ministère des finances mal aimé des Grands travaux

Suite de la première page

Tout au plus croit-on savoir que le ministère sert de repoussoir au maire de Paris, que le président de la République l'aurait comparé à un péage autoroutier et que le ministre du Budget regrette publiquement les ors Second Empire de l'ancien Louvre où il était naguère logé.

Il est vrai que les cinq milles fonctionnaires et les quatre ministres se sont installés à la sauvette dans l'*immense* batiment en T signé Paul Chemetov et Borja Huidobro. Pour cette armée en col blanc et lustrine, les deux architectes ont imaginé une véritable ville (225 000 m² dont 100 000 m² de bureaux) avec ses rues, ses passages, ses terrasses, ses places et sa liaison avec le tissu urbain, particulièrement malmené dans ce secteur.

On ne loge pas le tiers des effectifs parisiens de l'administration des Finances dans un pavillon de banlieue. De tous les Grands Projets entamés depuis le précédent septennat, c'est celui qui aura le plus d'incidence sur son environnement immédiat.

Les architectes en sont bien conscient : *« La présence d'un grand ministère dans cette zone repousse les limites est de Paris jusqu'au boulevard périphérique,* estime Paul Chemetov . *Jacques Chirac l'avait bien compris qui, lors des discussions pour déterminer l'emplacement du futur ministère, avait préféré au quai Branly, le site de Bercy »* .

Refus des courbes et contre-courbres

Lorsqu'on découvrit la maquette du projet en décembre 1982, on ne manqua pas de brocarder *« la barrière Chemetov »*, du plus pur style « néo-stalinien » comme pour rappeler le passé de l'architecte, théoricien brillant et polémiste redouté, qui travailla longtemps avec l'AUA, l'agence urbaine de la «ceinture rouge » de Paris. Comme la plupart des intellectuels de leur génération (la cinquantaine), Chemetov et Huidobro ont sans doute laissé évoluer leurs engagements politiques.

En revanche, ils n'ont rien renié de leur héritage moderniste, et d'une esthétique que les théoriciens de l'architecture qualifient de brutaliste, parce qu'elle n'a pas *précisément* l'allure d'une boîte de chocolat de la Marquise de Sévigné.

« Chem » et son complice refusent les courbes et contre-courbes baroques d'une architecture désormais à la mode dans une bonne moitié des municipalités. Mais ils *refusent aussi la bimbelotterie* métallique qu'affectionne l'autre moitié des élus locaux.

L'image de la grandeur de l'Etat et de la force tranquille inhérente à celui-ci semble avoir été le souci des deux architectes. Un bâtiment d'une telle ampleur et d'une telle complexité parait de prime abord échapper aussi bien aux critères ordinaires de la critique architecturale que de l'analyse urbaine. La tentative, d'ailleurs largement aboutie, des deux maîtres d'oeuvre, aura été, pourtant, de prendre en compte l'exigence fonctionnelle d'un système urbain, tout en préservant l'échelle de l'architecture et en proposant une esthétique, pas très souriante peut-être, mais présente, cohérente d'un bout à l'autre de l'édifice.

A qui leur reproche cette barre *« dépourvue de sensibilité »*, de 360 mètres de long, et de défigurer le site de la Seine, Chemetov répond, avec un sourire qui reste à interpréter : *« Ce n'est pas une barre, mais un batiment rectiligne, comme les Invalides »*. Et puis, sévèrement, avec rigueur, ils ont décliné une figure géométrique simple - le carré - et s'en sont tenu là.

Leur unique fantaisie est du côté de la Seine, où le bâtiment fonctionne à la fois comme un signal majestueux, une porte de la ville et un embarcadère... La construction, viaduc roidement perpendiculaire au fleuve, apporte une note de calme dans ce quartier à l'urbanisme médiocre et désordonné. Ses piles qui reprennent en majeur les arches du pont de Bercy, enjambent la circulation. Derrière, six cours carrées forment une grille géométrique.

Du coté de la gare de Lyon, un immeuble cintré fait un angle droit avec le batiment principal, pour longer les voies ferrées. A l'est, le tumulus du Centre Omnisport de Bercy lui répond et s'ouvre, au-delà, sur le futur parc de Bercy.

C'est à la lisière de ce dernier que Frank Ghery construit à son tour, le nouveau Centre américain. La confrontation du baroque californien et du classicisme postcorbuséen sera intéressante.

L'entrée monumentale – 7 mètres sur 7 mètres – tient de la porte d'écluse et du sas anti-atomique. Elle est décorée par des motifs plus délicats, dûs au sculpteur Jeanclos. Pour amadouer les fonctionnaires, présumé grincheux à l'idée de quitter leurs prestigieux placards de la rue de Rivoli, une débauche d'oeuvres d'art orne les perspectives du ministère . Dans les douves est aménagé un jardin qui accueille une anthologie de la sculpture, de Bourdelle à Denis Karavan. Le tapis de marbre jetté sur le sol de la galerie des pas-perdus est signé Denis de Rougement. Des oeuvres de Matta, Alechinsky, Titus-Carmel et Rebeyrolle ornent les murs. Une énorme tapisserie de Soulage, en point de savonnerie, tissée aux Gobelins, sera accrochée dans la salle des Commissions.

Détails soigneusement dessinés

La décoration des bureaux ministèriels et des espaces de reception a été confiée à Andrée Putman et Isabelle Hebey . Mais au style Vème République, version Mitterrand, Michel Charasse a d'ores et déjà préféré le style Empire, version Napoléon III, et il a fait suivre à Bercy son mobilier du Louvre. Les locaux réservés aux personnels, gymnase, salle de théâtre (250 places), locaux syndicaux, bibliothèque, restaurants (orientés vers le sud), sont particulièrement soignés (lumière zénithale, placages de frêne et de bouleau). Les détails ont été soigneusement dessinés, des poignées de portes à l'huisserie des fenêtres, des jardins suspendus, plantés de bambous, au choix de *la pierre des Charentes (discret hommage aux racines présidentielles?) qui couvre les facades.*

Faut-il préciser que l'ambition technique du bâtiment est à la hauteur de sa fonction. Tous les flux passent par les plafonds. Un système de chariots electriques invisibles permet de faire circuler les dossiers à travers l'ensemble des batiments. Dans l'aile ministérielle, on conjugue la sophistication à tous les temps : aire d'hélicoptère sur le toît, bloc conférence modulable de six cents places avec circuits de télévision intégrés et traduction simultanée, abri anti-atomique. Les bureaux des grands argentiers sont situés dans un cube déboîté par rapport à l'ensemble. Le chevet de Notre-Dame se profile à l'horizon. Mais la vue la plus habituelle reste axée sur l'urbanisme déshérité du treizième arrondissement. L'urbanisme, après l'architecture, voilà un bon sujet de réflexion pour nos quatre ministres.

FRÉDÉRIC EDELMANN et EMMANUEL DERROUX



GASTON BERGERET

Les architectes Borja Huidobro (à gauche) et Paul Chemetov.

THÉATRE

Le rire de Bérénice

Au Théâtre national de Strasbourg
Jacques Lassalle célèbre « Bérénice » comme un rituel

Bérénice est une tragédie sans effusion de sang *ni* diabolique stratégie, où la géométrie des passions n'en est pas moins implacable. On en connaît le résumé qui fit sourire des générations de lycéens : Antiochus aime Bérénice qui aime Titus qui ne l'aime plus, ou ne peut plus l'aimer. La tragédie s'épuise et se clot sur le silence de l'oubli, ou du souvenir, on ne sait, c'est le secret des cœurs.

Jacques Lassalle, le directeur du Théatre National de Strasbourg n'avait jamais monté une pièce de Racine en presque deux décennies de pratique théâtrale. Pour aborder *Bérénice*, il a fait d'abord le détour par une traduction en langue étrangère : il a monté la pièce au Norske Theater d'Oslo l'automne dernier. Cela lui a permis de mesurer, dit-il, ce qui restait de la pièce de Racine, dépouillée de sa langue originelle. Il en reste une ossature forte et mystérieuse, que son spectacle met aujourd'hui en relief.

A Oslo, Iannis Kokkos avait conçu une scène bifrontale et vêtu les comédiens de brocarts Grand Siècle. A Strasbourg, le décor est de Nicolas Sire. Tout se joue dans une rotonde semi-circulaire ceinte de hautes colonnades et dans les drapés à la sensualité diffuse de Rudy Sabougnhi. Impossible surtout de comprendre cette phrase de La Rochefoucault qui servit d'exergue au spectacle norvégien (*« On a bien de la peine à rompre, quand on ne s'aime plus. »*), car précisément, dans *Bérénice* version française, Jacques Lassalle insiste sur la sincérité des passions.

L'image d'un être faible

Sa mise en scène repose sur un double paradoxe : la clarté et la profondeur. Pour la clarté : l'espace, la gestuelle, les quelques objets symboliques d'un combat amoureux qu'il traite comme un rituel. Pour la profondeur : la langue et la duplicité d'êtres à qui il fait pourtant crédit d'innocence, car ils aiment, vraiment. Jacques Lassalle joue l'écart entre la clarté du signe et la subtilité d'une nuance passionnelle. C'est un bel exercice, mais périlleux pour les comédiens. Et il n'évite pas, c'est dommage, quelques clins d'œil inutiles.

Au centre de la rotonde d'un gris sobre et lumineux, un bassin égrène sa musique paisible. Antiochus rêve de faire voile hors de Rome. Il y fait donc flotter un petit navire. Bérénice y jette des fleurs : signes d'enfance, de rêves encore possibles. A l'acte V, cette musique cède la place à des grondements sourds. Dans ce bassin, Bérénice, apprennant que Titus songe à la quitter, baigne sa douleur : *c'est un geste inattendu*, impulsif, et tout au long du spectacle, on retrouve ces échappées corporelles. Jean-Baptiste Malartre, Antiochus aux traits douloureux, *est ici très bien.* Jean-François Sivadier, jeune comédien issu de l'école du TNS, donne de Titus l'image d'un être faible, trop faible, qui aime encore Bérénice, et déjà le pouvoir. Il a du mal à jouer et le rituel parfaitement réglé et la pulsion, mais il a repris le rôle au pied levé, quinze jours avant le début des représentations.

Le rire de Bérénice, retentit à plusieurs reprises, inquiétant. Rire de bonheur que l'on ne veut pas croire perdu, puis rire d'orgueil blessé. Mais il manque à Nathalie Nell un peu de délié dans ses gestes, ses déplacements. Elle est femme, amante sans calcul plus que reine rompue aux stratégies politiques. Pourtant, elle préserve le secret de Bérénice : son ultime revirement, lorsqu'elle ordonne à Titus et Antiochus de vivre, malgré tout, est-il celui d'une reine ou d'une femme blessée dans son amour ?

Le temps permettra sans doute à ce spectacle de se rôder, polissant ce qu'il a encore pour l'instant de trop volontariste.

ODILE QUIROT

► Jusqu'au 12 mai. Théâtre national de Strasbourg. Tél : 88-35-63-60.

Les desseins européens de Rudy Saboungh

Rencontre avec le décorateur et costumier qui monte, qui monte...

Cette saison, un jeune décorateur et costumier d'origine et de nationalité égyptiennes aura frappé fort : Rudy Saboungi a signé l'automne dernier les costumes de *la Mort de Danton*, de Büchner, dans la mise en scène de Klaus Michael Grüber ; il a signé cet hiver les décors et les costumes de *la Veuve*, de Corneille, dans la mise en scène de Christian Rist ; il signe aujourd'hui les costumes de *Bérénice*, de Racine, dans la mise en scène de Jacques Lassalle au Théâtre national de Strasbourg.

Après une enfance égyptienne, puis italienne et des études de scénographie à l'école des arts décoratifs de Nice, Rudy Saboungi a appris l'exigence, la rigueur nécessaires à son métier dans ses premiers emplois d'assistant aux côtés de professionnels prestigieux : Hermann, le décorateur attitré de Peter Stein pour *la Clémence de Titus* à Bruxelles, Giorgio Strehler à Milan pour *l'Illusion comique* ; il fut également, à de nombreuses reprises, l'assistant du costumier Patrice Cauchetier.

« Ces collaborations définissent les trois axes de mon parcours : l'Allemagne et une certaine manière d'aborder les décors et les costumes, plus dramaturgique, plus sur l'idée ; l'Italie, beaucoup plus visuelle ; la France, très historique. La rencontre avec Hermann fut fondatrice. Sur la manière de conclure un espace, de partir d'une simple image pour arriver à un décor qui doit être juste sur la durée d'un spectacle ; chez Strehler, j'ai pu mesurer l'importance des finitions de mon travail, l'exigence de la perfection ; avec Grüber, j'ai découvert quelque chose d'essentiel au théâtre : l'état de recherche permanente, le « non-fini ».

Les trois ressorts du travail de Rudy Saboungi sont une imagination fertile, un travail long et patient de documentation et bien sûr la discussion, parfois la négociation, avec le metteur en scène. Il a eu la chance, à une exception notable – une collaboration avec Claude Régy – qu'on ne lui ait jamais bridé l'imagination.

Confronté à *Bérénice*, Rudy Saboungi a dû, à la fois, se souvenir et tenter d'oublier la production qu'avait réalisée Klaus Michael Grüber à la Comédie-Française au début des années 80. *« Il fallait absolument trouver une direction totalement nouvelle. Dans* Bérénice, *on pense tout de suite à séparer les deux ethnies, les Romains des Orientaux. J'ai commencé par faire une palette de costumes à base de drapés, drapés romains et orientaux, dans laquelle j'ai volontairement mélangé les couleurs dans des tons très neutres, sans hiérarchiser un clan ou l'autre, de manière à faire revenir au premier plan l'essentiel : la peau, la couleur de la peau, la race.*

» Quand ce parti a été décidé, j'ai commencé de me documenter : qu'est-ce qu'une toge romaine, comment est-elle fabriquée, comment tombe-t-elle et comment faire tenir sur la totalité du spectacle un drapé, sans qu'il soit très cousu, fabriqué, retenu partout. Cette importance de la durée est la question la plus difficile au théâtre. »

Le nom de Rudy Saboungi apparait le plus souvent au titre des costumes. C'est la partie de la production où les *noms* sont les plus interchangeables. Les metteurs en scène sont plus souples sur le choix des costumiers que sur celui des décorateurs, avec lesquels ils ont souvent une plus grande connivence. Cette connivence de Rudy Saboungi avec quelques-uns des plus intéressants créateurs du moment devrait le hisser bientôt à la hauteur de son rêve : être reconnu comme costumier *et* décorateur.

OLIVIER SCHMITT

DISQUES

Le tombeau de Warhol

Songs for Drella *réunit John Cale et Lou Reed pour un hommage posthume*

Drella, c'était le surnom – entre Cinderella et Dracula – que donnaient, un peu malgré lui, ses intimes à Andy Warhol. *Songs for Drella* est l'oraison qu'ont composée pour lui Lou Reed et John Cale.

C'est la première fois, depuis le départ de Cale du Velvet Underground en 1968, que les deux hommes collaborent. Voilà réuni le noyau créatif du groupe le plus influent – avec les Beatles et les Byrds – qu'ait connu le rock. Le nez levé, on attend qu'ils s'écrasent sur la piste, comme les Who ou les Stones, qu'ils retrouvent des charmes vieux d'un quart de siècle, comme Dylan, ou Reed lui-même, l'an passé.

John Cale et Lou Reed passent à travers le filet, échappent aux figures imposées, se retrouvent ailleurs, comme en 1967, au moment où la sortie du premier album du Velvet, sous la pochette (une banane) d'Andy Warhol, faisait perdre l'équilibre à tous ceux qui se donnaient la peine d'écouter.

Ni l'un ni l'autre n'ont besoin d'être nostalgique : chaque jour, de Varsovie à Dublin, de New-York à Los Angeles, des gamins qui auraient l'âge de leurs éventuels petits enfants réaffirment la modernité du Velvet.

Affronts au classicisme

Stèle funéraire, *Songs for Drella*, est aussi la borne qui mesure le chemin parcouru. Reed et Cale chantent, le premier joue des guitares, le second des claviers et de l'alto. Sans rythmique, il ne reste que l'épure de la grammaire élaborée en quelques albums que personne n'acheta : durées élastiques, affronts permanents au classicisme que seule permet la maîtrise parfaite des classiques (Chuck Berry pour Reed, Stravinsky pour Cale), écriture résolument moderne qui tournait le dos aux illuminations post-rimbaldiennes de la génération Dylan.

Il a suffi de quinze chansons à Lou Reed et John Cale, que l'on imagine, tard le soir, dans un grand studio sombre, pour témoigner, aimer, réévaluer Warhol. Lou Reed propose à la fin du dernier titre (*Hello It's Me*) une autoévaluation flatteuse du travail qu'il vient d'accomplir : *« Ton Journal n'était pas l'épitaphe que tu méritais »*, qui induit tout naturellement que *Songs for Drella* est l'inscription funéraire qu'appelaient la vie et l'œuvre de Warhol.

Mais une fois arrivé là, le disque a eu le temps de mériter cette bouffée de vanité. Chronique biographique (*Smalltown*, l'enfance du vilain petit canard à Pittsburgh ; *Work*, portrait de l'artiste en immigré tchèque catholique dévoré par son travail), évaluation critique (*The Trouble With Classicists, Images*, manifestes pop) écrites avec la facilité – la plupart du temps dans la meilleure acception du terme – que Lou Reed trouve dans la manipulation des mots.

Des harmoniques ironiques

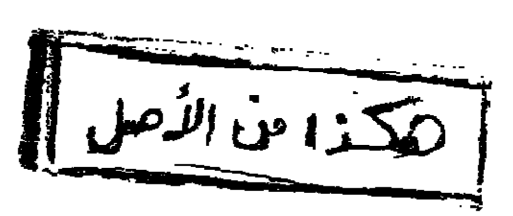
Et, comme dans toutes les biographies, arrive de temps en temps le moment du passage à l'autobiographie. *It Wasn't Me*, défense passionnée d'Andy Warhol contre ceux qui lui reprochaient le taux de mortalité élevé des stars de la Factory, trouve des harmoniques ironiques dans la bouche de l'auteur d'*Heroin* : *« Je ne t'ai jamais dit de te planter une aiguille dans le bras »*, proteste Lou Reed, pénitent roublard.

Un dernier mot sur l'emballage, c'est bien le moins pour une suite consacrée à Andy Warhol. Sur la pochette du disque vinyl, Cale et Reed, beaux, intemporels, accrochent le regard avant que l'on découvre le visage tramé en noir sur gris d'Andy Warhol, métaphore exacte de l'impact de *Songs for Drella*, l'événement des retrouvailles qui laisse sa place à l'élégie.

On trouvera également, en édition limitée, un CD à pochette de velours noir accompagné d'un livret illustré des photos de Billy Name, portraitiste officiel de la Factory, pour s'immerger encore un peu plus dans cette évocation surnaturelle.

THOMAS SOTINEL

► Disque, cassette, CD Sire/Warner.



AGENDA

LUNDI 7 MAI

CINEMA

LES EXCLUSIVITÉS

AFFAIRES PRIVÉES (*) (A., v.o.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

ALLO MAMAN ICI BÉBÉ (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ALWAYS (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07) ; v.f. : Miramar, 14e (43-20-89-52).

AU-DELA DU FEU (iranien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

AUX SOURCES DU NIL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

BLAZE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BLUE STEEL (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

LA CAMPAGNE DE CICÉRON (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE CHAMPIGNON DES CARPATHES (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

CHARLIE (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

CONTE DE PRINTEMPS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CONTRETEMPS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 4, TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE (Pol., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

ÉLÉMENTAIRE, MON CHER... LOCK HOLMES (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENNEMIES UNE HISTOIRE D'AMOUR (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

EQUIPE DE NUIT (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ERREUR DE JEUNESSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

L'ESPOIR AUX TROUSSES (Pol.-Dan.-Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LA FÊTE DES PÈRES (Fr.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

FLIC ET REBELLE (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

GLORY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA GUERRE DES ROSE (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

HISTOIRE DE GARÇONS ET DE FILLES (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

IL GÈLE EN ENFER (Fr.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

IL Y A DES JOURS... ET DES LUNES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES FILMS NOUVEAUX

APRÈS APRÈS-DEMAIN. Film français de Gérard Frot-Coutaz : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

DÉDÉ. Film français de Jean-Louis Benoit : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

LA FILLE AUX ALLUMETTES. Film finlandais d'Aki Kaurismaki, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

GHOSTS OF THE CIVIL DEAD. (**) Film australien de John Hillcoat, v.o. : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

PRÉSUMÉ DANGEREUX. Film français de Georges Lautner, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; La Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ROBBY, KALLE ET PAUL. Film germano-suisse de Dani Levy, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

TORCH SONG TRILOGY. Film américain de Paul Bogart, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

VENGEANCE AVEUGLE. Film américain de Phillip Noyce, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LAMBADA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES 1001 NUITS (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

MILOU EN MAI (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

MISTER FROST (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MONA ET MOI (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

MUSIC BOX (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

MY LEFT FOOT (irlandais, v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

NÉS DES ÉTOILES (Jap., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

L'OPÉRA DE QUAT'SOUS (A., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

OU EST LA MAISON DE MON AMI ? (iranien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE PETIT DINOSAURE ET LA VALLÉE DES MERVEILLES (A., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

POLO EN AMÉRIQUE (Su., v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

POTINS DE FEMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

POURQUOI BODHI-DHARMA EST-IL PARTI VERS L'ORIENT ? (coréen, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

QUELLE HEURE EST-IL (It., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67).

RIPOUX CONTRE RIPOUX (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ROGER ET MOI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SHE-DEVIL (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

SIDEWALK STORIES (A.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

STANLEY ET IRIS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

TANGO ET CASH (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TATIE DANIELLE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

TURNER ET HOOCH (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

THÉATRES

ATELIER (46-06-49-24). Popkins : 21 h.

BATACLAN (47-00-30-12). Match d'improvisation : 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). C'est dingue : 21 h.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Huis Clos : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Le Mystère de la charité de Jeanne d'Arc : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Diamant rose : 21 h.

DOJO-ASAHI (43-80-41-89). Les Fausses Confidences : 20 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Les Maxibules : 20 h 45.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Les Bidochons, histoire d'amour : 20 h 15. Apostrophons-nous : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Diablogues de sourds : 21 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Petite salle. Dresseur de mots, cracheur d'images : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. La Fontaine-Fables : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 30. Théâtre rouge. La Jalousie du barbouillé, l'Amour médecin : 18 h. Michel de Montaigne : Histoire d'un cavalier : 20 h. Calamity Jane : 21 h 30.

MARAIS (42-78-03-53). L'Avare : 20 h 45.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Oui patron ! : 20 h 30.

OPÉRA PARIS BASTILLE (40-01-16-16). Katia Kabanova : 19 h 30.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Le Nouveau Testament : 20 h 45.

THE SWEENEY (46-33-28-12). Still Life : 20 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). La Magicienne : 20 h.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Sketches : 20 h 30.

THÉATRE MONTORGUEIL (42-33-80-78). Dépêche-toi, c'est Shabbat : 20 h 30.

TOURTOUR (48-87-82-48). Toro : 20 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). La Drague : 21 h.

CONCERTS

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Orchestre de chambre Jean-Jacques Wierdeker, 20 h 45, sam., 17 h, dim. Dir. Philippe Bablaud. Ensemble vocal Notre-Dame, chorale Saint-Vincent-de-Rochefort. dir. Marie-Claude Fardet. Œuvres de Bach. Téléphone location : 45-23-18-25.

ENSEMBLE MUSIQUE VIVANTE. 20 h 30, ven. Dir. Diego Masson, Vinko Globokar, Claude Barthélemy (guit.), Jean-Pierre Drouet (perc.), Jay Gottlieb (piano), quintette vocal de Ljubljana, Linda Hirst (mezzo-soprano), Nicholas Folwell (baryton), Tatjana Kristan, Michael Lonsdale, Yumi Nara, Werner Stemans, Mostefa Stiti (récitants). Les émigrés de Globokar. Grand auditorium.

Françoise Pollet, 15 h, sam. Mélodies françaises. Studio 106.

THÉATRE RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Bruno Rigutto, Pierre Amoyal, Arto Noras, 11 h. Dim. Piano, violon, violoncelle. Œuvres de Rachmaninov, Tchaïkowski.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Imrat Khan, 18 h, sam. Surbahar, sitar. Musique de l'Inde du Nord.

LE MÉCÈNE (42-77-40-25), Luis Rizzo, 18 h, sam. Guit. Francisco Gonzalez (guit.) Musiques latino-américaines.

PALAIS DE L'UNESCO (45-68-25-53). Orchestre symphonique de Musica, 21 h, sam. Dir. Martin Barral. Vanessa Wagner (piano). Œuvres de Mozart.

SALLE PLEYEL (45-63-88-73). Orchestre national d'Ile-de-France, 20 h 30, sam. Dir. Erich Bergel. Georges Pludermacher (piano). Œuvres de Bartok, Beethoven.

THÉATRE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-36-37). Emile Naoumoff, 20 h 30, ven., piano. Œuvres de Bach, Beethoven, Brahms.

Orchestre national de France, 20 h 30, sam. Dir. Jeffrey Tate. Philippe Cassard, Stefano Arnaldi (piano). Œuvres de Mozart, Dvorak.

DANSE

OPÉRA DE PARIS. Palais-Garnier. (47-42-53-71). Le lac des Cygnes, 19 h 30. ven. Ballet et orchestre de l'Opéra de Paris. Dir. mus. David Coleman, Michel Quéval. Téléphone location : 47-42-53-71.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) Ballet Cullberg. 20 h 45, ven., sam., mar.. 15 h. dim. Comme Antigone, Vieux enfants (mer., jeu., ven., sam., dim.), le Lac des Cygnes (mar.). Chor. Mats Ek. Téléphone location : 42-74-22-77.

JAZZ-POP

AU MÉTRO (47-34-21-24). Rythm and Roues, 22 h 45, lun.

22 h 45, lun. Sax., trp, Olivier Hutman (piano), Luigi Trussardi (ctb), Philippe Combelle (batt.).

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05). Jean-Luc Parodi, Dany Doriz, 22 h 30, lun., mar. Orgue Hammond Show.

JAZZ-CLUB LIONEL-HAMPTON (40-68-34-34). Carmen Lundy, Gérard Badini Swing Machine, 22 h, lun. Chant, sax., François Laudet (batt.), Christophe Le Van (ctb), Philippe Milanta (piano), François Biensan (trp).

LA LOUISIANE (42-36-58-98). Philippe de Preissac Jazz Group, 21 h. lun. Clar.

LE MONTANA (45-48-93-08). Au bar. Quartet Stardust, 22 h 30, lun.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70). Soirée CIM, 21 h 30, lun.

PETIT JOURNAL SAINT-MICHEL (43-26-28-59). Alligator Jazz Band, 21 h 30, lun.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36).

SLOW-CLUB (42-33-84-30). Jean-Paul Amouroux, 22 h 30, lundi. Boogie-woogie.

THE HOLLYWOOD SAVOY (42-36-16-73). Mike O'Dougherty, 22 h, lun.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). 9, 10, 11, 12, 15 mai. Guit., chant, Dominique Gimonet (ctb), Jean-Louis Viale (batt.), Franck Guetatra (sax.), Philippe Botta (trp). Jean-Paul Amouroux Quartet, les 2, 3, 4, 5, 16, 17, 18, 19 mai. 19 h 30, mer., jeu., ven., sam. Piano, Daniel Huck (chant, sax.), Gilles Chevaucherie (basse), Gérard Marmet (batt.). Apéritifs-concerts.

OPÉRA

OPÉRA DE LA BASTILLE (40-01-16-16). Katia Kabanova, 19 h 30, ven., lun. Opéra de Janacek. Mise en scène Gotz Friedrich. Orchestre et choeurs de l'Opéra de Paris, dir. Jiri Kout. Avec Dimiter Petkov, Stefano Algieri, Leonie Rysanek, Susan Bickley, William Cochran, Magali Chalmeau-Damonte.

SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

MICHEL DE MONTAIGNE : HISTOIRE D'UN CAVALIER. Lucernaire Forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34) (dim.) 20 h (2).

THÉATRE TCHILOLI DE SAO-TOMÉ. Maison des cultures du monde (45-44-72-30) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; mar. et dim. à 17 h (2).

ENFANTILLAGES. Saint-Denis. Théâtre Gérard-Philipe (42-43-17-17) 9 h 30 ; 14 h mer., jeu., vend. (2).

LE LIEUTENANT GUSTEL. Cité internationale universitaire (45-89-38-69) (dim., lun., mar.) 20 h 30 (2).

LA CASA. Montreuil. Salle Berthelot (48-58-92-09) (dim. soir, lun.) 20 h 30, dim. 15 h 30 (2).

COMMENT GAGNER LE MAXIMUM EN TRAVAILLANT UN MINIMUM. Le Grenier (43-80-68-01) mer., jeu., vend., sam. à 22 h (2).

C'EST TOUT. Théâtre du Tambour royal (48-06-72-34) (mer., sam., lun.) 19 h (3).

LA FONTAINE-FABLES. Lucernaire Forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34) (dim.) 20 h (3).

LE PARIS-MUNICH 1930 CAF CONC' UND KABARETT. Le Funanbule théâtre-restaurant (42-23-88-83) (dim. soir, lun.) 22 h 15, jeu., vend., sam., mar. ; dim. 16 h (3).

ON NE BADINE PAS AVEC L'AMOUR. Théâtre de verdure du jardin Shakespeare (42-71-44-06) vend., sam., dim., mar. à 17 h (8).

TITO ANDRONICO (TITUS ANDRONICUS). Théâtre national de l'Odéon (43-25-70-32) (dim. soir, lun.) 20 h ; (dim.) 15 h (4).

PLACE GARIBALDI. Madeleine (42-65-07-09) (dim. soir, lun.) 20 h 30 ; dim. 15 h 30 (4).

HUIS CLOS. Comédie-Française (40-15-00-15) sam., lun. à 20 h 30 (5).

DÉPECHE-TOI, C'EST SHABBAT. Théâtre Montorgueil (42-33-80-78) (dim. soir, ven.) 20 h 30 ; sam. 22 h 30 ; dim. 18 h (7).

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE

COMMUNICATION

La nomination d'un nouveau président à l'AMEF, holding de Mondadori

Un revers pour M. Berlusconi

La dernière assemblée générale des actionnaires de l'AMEF, holding financier contrôlant la majorité des actions ordinaires de Mondadori, a tourné au désavantage de M. Silvio Berlusconi, rival de M. Carlo De Benedetti dans la lutte pour le contrôle du premier éditeur italien. Vendredi 4 mai, l'assemblée a nommé à la présidence de l'AMEF le candidat du juge Renzo Polverini, M. Giacinto Spizzico. Il remplace un des fidèles de M. Berlusconi, M. Fedele Confalonieri.

Auparavant, l'assemblée avait décidé de nommer de nouveaux administrateurs au prorata de la part dont dispose chacun des acteurs de la bataille. Le groupe Fininvest de M. Berlusconi a désormais six de ses représentants au conseil d'administration (dont Cristina et Luca Formenton ainsi que Leonardo Mondadori, les héritiers qui avaient déclenché les hostilités en novembre dernier en apportant leurs parts au patron de la Fininvest). La CIR de M. De Benedetti en a trois, tandis que les trois derniers représentent le juge Polerini.

Bien que M. Berlusconi contrôle la moitié des sièges, la CIR de M. De Benedetti sort renforcée : le nouveau président, M. Spizzico, dispose en effet d'une voix double en cas de désaccord. *« Nous avons obtenu ce pour quoi nous travaillons depuis cinq mois »*, a noté l'un des lieutenants de M. De Benedetti.

Autour de Mediobanca, la banque milanaise qui joue le rôle d'intermédiaire entre les deux rivaux, deux solutions sont encore discutées. La première consiste à confier la maison d'édition et la régie publicitaire de Mondadori à M. Berlusconi tandis que le groupe de presse Espresso irait à M. De Benedetti. La seconde consiste en un retrait pur et simple de M. Berlusconi de Mondadori. Mais le prix des actions à racheter constitue un obstacle quasi insurmontable.

Contrôle anti-Mafia à la RAI

La lutte contre la Mafia risque de paralyser le fonctionnement de la télévision publique en Italie. Le service juridique de la RAI a, en effet, décidé d'exiger de tous les collaborateurs et invités de la télévision un certificat de non-appartenance à la Mafia. La RAI applique ainsi à la lettre la loi Rognoni-La Torre, votée à la suite de l'assassinat à Palerme du général Dalla Chiesa. Ce texte interdit toute passation de marchés publics avec des personnes ou des entreprises qui n'auraient pas déclaré officiellement leur non-appartenance à la criminalité organisée.

Les producteurs de la RAI devront désormais s'assurer que tous les acteurs, chanteurs ou danseurs participant à une émission de télévision possèdent une déclaration faite par eux-mêmes devant le notaire et affirmant qu'ils n'ont aucun lien avec les organisations mafieuses. La même obligation s'applique aux auteurs de films, de séries ou même de photos utilisées dans les émissions. Seuls les invités intervenant à titre gratuit sur les antennes de la RAI ne seront pas contraints de montrer patte blanche. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **Préavis de grève à FR 3.** – Les organisations syndicales de FR 3, à l'exception du SNJ, ont déposé un préavis de grève à durée indéterminée à compter du lundi 21 mai. Dans un communiqué, les syndicats CFDT, CFTC, CGT, FO et CGC réclament la *« définition rapide d'objectifs ambitieux et diversifiés pour les régions »* ainsi que *« l'abandon »* du projet de séparation de l'antenne et des centres régionaux de production débattu au dernier comité central d'entreprise (CCE). Les syndicats demandent en revanche *« la constitution d'unités de production-fabrication régionales regroupant tous les moyens de fabrication »*.

□ **Numéro spécial de l'*International Herald Tribune* sur le général de Gaulle.** – Le quotidien américain *International Herald Tribune* a fait paraître lundi 7 mai une série d'articles consacrés au général de Gaulle, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance. Ce numéro spécial, introduit en « une » par un dessin en couleurs de l'ancien chef d'Etat, comprend un article de l'ancien conseiller du président Nixon, Henry Kissinger, sur l'attitude qu'aurait adoptée le général de Gaulle face à la désintégration du bloc soviétique et à la réunification de l'Allemagne, ainsi qu'un article de Jean Lacouture, biographe de l'ancien président de la République, et des analyses de Michael Sturmer, spécialiste de l'histoire de l'Allemagne contemporaine et d'Etienne Manac'h, ancien ambassadeur de France à Pékin.

□ **La Roumanie adhère à Eutelsat.** – La Roumanie est devenue, jeudi 3 mai, le vingt-huitième pays membre de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat). Grâce à la signature de cet accord, la Roumanie devrait pouvoir rapidement utiliser les satellites Eutelsat pour des liaisons téléphoniques avec l'Espagne, la France la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suède. Une station terrienne destinée à acheminer ce trafic devrait être mise en service l'année prochaine.

AGENDA

CARNET DU Monde

Naissances

– Edmond BAKALOGLOU,
Fabienne HUNT,
sont heureux d'annoncer la naissance de

Gayane.

Paris, le 12 avril 1990.

– Nadine et Jean-Noël FLAMMARION,
Sophie, Camille et Laure
sont heureux d'annoncer la naissance de

Nicolas,

le 25 avril 1990.

Décès

– Mme Henri Bussac,
M. et Mme Alain Castany,
Laurence et Cécile,
Le docteur René Gabarrou
et ses enfants,
Les familles Bussac, Castany, Gabarrou, Barbe, Lacroix, Matecat,
Ses parents, alliés
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri BUSSAC,

survenu le 27 avril 1990.

La cérémonie religieuse a eu lieu le lundi 30 avril, en l'église Saint-Just-et-Saint-Pasteur, suivie de l'inhumation à Narbonne.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

3, rue des Thermes,
11100 Narbonne.

– On nous prie d'annoncer le décès de l'artiste peintre

Marcel SAHUT,
(1901-1990),

survenu à Aix-en-Provence le jeudi 12 avril 1990.

De la part de
Yvonne Sahut-Bonniot,
sa femme,
André Sahut-Morel,
son fils.

– Il a plu au seigneur de rappeler à Lui,

M. Germain BAZIN,
membre de l'Institut,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur des Arts et des Lettres,
grand croix de l'ordre de Léopold (Belgique),
grand officier de l'Ordre de Léopold II,
commandeur de la couronne belge,
commandeur de l'ordre de la République italienne,
officier du Cruzeiro do Sul (Brésil),
officier de l'Etoile polaire (Suède),
officier de l'ordre de Santiago (Portugal)
membre des Académies royales de Belgique,
membre de l'Académie Archéologie de Belgique,
membre de l'Academia del Disegno (Florence),
membre de l'Academia Clementina (Bologne),
membre de l'Académie de Rio-de-Janeiro (Brésil).

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 10 mai, à 10 h 30, en l'église neuve de Saint-Honoré-d'Eylau, avenue Raymond-Poincaré et son inhumation aura lieu dans le caveau familial au cimetière de Passy, 2, avenue Paul-Doumer à Paris-16e.

De la part de
Mme Germain Bazin,
L. Bazin,
Le docteur Jeanne-Marie Bazin-Martins, le docteur Martins
et leur fils,
M. et Mme Jacques Fauvet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Morierre-Bernadotte,
Mme Pierre Rauffet,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marc Rauffet
et leurs enfants,
M. et Mme Max Garnier,
Le docteur et Mme Bertrand Garnier,
Le docteur Marc Rauffet,
Le général et Mme Edouard Cortadellas,
M. et Mme Daniel Cradt,
leurs enfants et petits-enfants.

« Bienheureux les cœurs purs, car ils verront Dieu. »

23, quai de Conti,
75006 Paris.

(Le Monde des 4 et 5 mai.)

– La revue *Raison présente*,
Ses anciens collègues,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jeanne BRUNSCHWIG,

survenu le 17 avril 1990, après une longue maladie.

14, rue de l'Ecole-Polytechnique,
75005 Paris.

– M. Alain Desrocques,
Guillaume Desrocques-Kerrest,
son fils,
M. et Mme Jean Kerrest,
Armel et Catherine Kerrest
et leurs enfants,
Anne et Michel Girard
et leurs enfants,
Ronan Kerrest,
Mme Michelle Marchand,
M. et Mme Jacques Kerrest,
ont la douleur de faire part du décès de

Rozenn KERREST,
ancienne élève
de l'Ecole normale supérieure,
docteur ès sciences,
professeur agrégé au lycée d'Argenteuil,

survenu subitement le 4 mai 1990, à l'âge de quarante ans.

Les obsèques auront lieu à Landévennec (Finistère), le mercredi 9 mai, à 17 heures.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Maurice ROBIN,
ingénieur Arts et Métiers,

survenu le 24 avril 1990.

Les obsèques ont eu lieu le 27 avril dans la plus stricte intimité.

19, rue de la Salle,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

Anniversaires

– Il y a douze ans, le 4 mai, dans des circonstances toujours non élucidées, était assassiné

Henri CURIEL.

Ses amis,
Ses camarades,
continuent de s'inspirer de son idéal révolutionnaire et de son combat en faveur des peuples du tiers-monde et pour la paix.

Avis de messe

– De la part de
Mme Adolphe Touffait,
son épouse,
M. et Mme Jacques Touffait
et leurs enfants,
M. Michel Touffait,
M. et Mme Jean Touffait
et leurs enfants,
M. François Touffait,
ses enfants et petits-enfants,

une messe sera célébrée à la mémoire de

M. Adolphe TOUFFAIT,
procureur général honoraire
près la Cour de cassation,
juge honoraire à la Cour de justice
des Communautés européennes,

le mardi 15 mai, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), métro Sablons.

8, boulevard Julien-Potin,
92200 Neuilly-sur-Seine.

Manifest. du souvenir

– L'Association de solidarité franco-arabe,
Et l'Association pour le dialogue islamo-chrétien et les rencontres inter religieuses,
organisent à l'Institut du monde arabe, le 9 mai 1990, à 18 heures, un hommage au

docteur Adel AMER,
premier directeur
de la Ligue des Etats arabes en France

décédé le 1er avril 1990.

« Un exemple de la fraternité arabo-française », avec la participation des anciens ambassadeurs Mohammed Bedjaoui et Fernand Rouillon, du professeur André Miguel, du recteur de la Mosquée de Paris, M. Tadjni Haddam, de Georges Montaron, Ali El-Samman, du RP Michel Lelong, de Lucien Bitterlin, Xavier de Roux, Hadjeddine Sari, etc.

Renseignements : 45-55-27-52.

CAMPUS

Les universités et l'Europe est-ouest

Une vingtaine de présidents d'universités d'Europe de l'Ouest et de l'Est ont participé, les 19 et 20 avril, à une renconrte sur le rôle des universités dans l'intégration européenne, organise par la Sapienza de Rome, à l'occasion de l'anniversaire de cet établissement créé en 1303 par le pape Boniface VIII. M. Herick Finck, un théologien nommé, il y a moins d'un moins, recteur de l'université GHHumboldt de Berlin-Est, a souligné, lors de la séance inaugurale, devant le président de la République italienne, le rôle décisif joué par les intellectuels dans les changements politiques et sociaux de l'Europe de l'Est.

La proposition de créer un forum annuel autour d'un thème différent a été approuvé à l'unanimité. Le premier sera consacré, à l'autonomie des univevrsités. D'autre part, la Sapienza prendra un certain nombre d'initiatives, en application du programme Est-Ouest approuvé à Strasbourg pour répondre aux besoins de formation dans les pays de l'Est. Ce programme concerne trois domaines : sciences et matériaux, droit commercial international et patrimoine culturel. Pour ce dernier, Rome propose de créer une banque de données pour assurer une meilleure information est-ouest en matière de recherches, de stages et d'enseignement.

L'université de Stockholm organisera en collaboration avec la Sapienza et l'université de Minsk, des séminaires sur la pollution et le patrimoine artistique. En octobre, l'université et l'académie serbes des Sciences et des Arts de Belgrade organiseront des séminaires sur les cultures balkano-méditerranéennes. En 1991, l'université de Rome et l'Institut hongrois pour la protection des monuments feront en collaboration avec d'autres institutions de l'Est et de l'Ouest, des cours sur la conservation et la restauration des monuments. Rome et Paris, enfin, seront promoteurs d'un festival sur le cinéma et la télévision des pays de l'Est.

FRANCO RIZZI.

Guide des oraux

Les élèves de l'IDN publient un guide *Oraux Scope 90* destiné à aider les étudiants de mathématiques spéciales de province qui viennent à Paris passer les oraux des concours de grandes écoles d'ingénieurs. Tiré à dix mille exemplaires, il sera diffusé gratuitement à tous les élèves concernés.

★ *Oraux Scope IDN.* Laurent Chesnais. BP 48, 59651 Villeneuve-d'Ascq Cedex. Tél. : 20-91-01-15, poste 374.

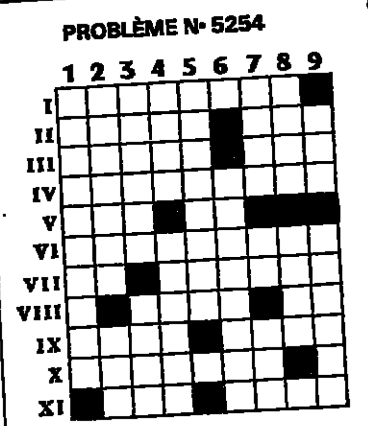
Cours par correspondance

Le Centre national d'enseignement à distance de Rouen met en place des cours d'été par correspondance pour les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire, en mathématiques, français, physique, anglais, allemand et espagnol.

★ Centre de Rouen. Service des inscriptions. BP 288. 76137 Mont-Saint-Aignan. Tél. : 35-75-30-30. Minitel : 3614 + CNED + RO.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5254



HORIZONTALEMENT

I. Dans les pays hispaniques, est plus apprécié que le melon. – II. Fermer comme une maison. S'élève près de Troie. – III. Amène à un autre nom. Une puissance éternelle pour les gnostiques. – IV. Bien emballé. – V. Bat le pavé. Participe. – VI. Une vieille canaille. – VII. Adverbe. Petit, est bien naturel. – VIII. Permet de descendre rapidement. Lie. – IX. Est mis sur la voie. Très bonne quand elle est fumante. – X. Fut cordiale avec les Anglais. – XI. Tamis. Un qui savait parler.

VERTICALEMENT

1. Devient autonome quand on prend de la bouteille. – 2. Comme une pierre. Des poids lourds sur la route de la vie. – 3. Les premières couches. Nomma. – 4. Peut être fait pour l'honneur. Petites quantités de liquide. – 5. Qui n'intéresse que ceux qui veulent les restes. – 6. Quand il est drôle, peut être assimilé au zèbre. – 7. Bricole quand il est petit. Saint. Instruments du hasard. – 8. Fit rayonner une abbaye. Pas libre. – 9. Un homme qui n'a rien appris. Un héros de la poursuite.

Solution du problème n° 5253

Horizontalement

I. Réconciliations. – II. Acérée. Paroi – III. Dol. Trottoir. Go. – IV. Anis. Nus. Leader. – V. Robinet. Il. Ré. – VI. Image. Igloos. Is. – VII. Site. Ilien. Omet. – VIII. Té. Bar. Son. Né. – IX. Esméralda. Anon. – X. Ire. Ers. Semer. – XI. Dette. Etai. Iso. – XII. Rat. ENA. Esses. – XIII. Entes. Sort. Te. – XIV. Iséo. Revirement. – XV. Ne Récréée. Arts.

Verticalement

1. Radaristes. Rein. – 2. Economies. Danse. – 3. Célibat. Miette. – 4. Or. Sigebert. EOR. – 5. Net. Né. Arêtes. – 6. Cerne. Ira. En. Rc. – 7. Outil. Le. Aser. – 8. Lots. Gindre. Ove. – 9. Ile. Astérie. – 10. Apollons. Astre. – 11. Taie. Oasis. – 12. Irraisonné. Emma. – 13. Oô. Omis. Er. – 14. Nigériennes. TNT. – 15. Oreste. Rouets.

GUY BROUTY.

Au sommaire du « Monde de l'Education » de mai.

Un prof à remplacer : la galère

Lorsque, pour toute raison possible, l'instituteur ou le professeur fait relache, les parents se fâchent . Souvent, en effet, l'enseignant défaillant n'est pas remplacé – une carence administrative qui se vérifie surtout dans le cas d'absences de courte durée. Ce n'est pas, loin de là, que l'absentéisme des enseignants soit supérieur à celui des autres professions, ni qu'il ne soit justifié par d'excellentes raisons – les stages de formation, par exemple . Mais l'absence d'un prof, ça se voit ! Pour les familles, une telle défaillance entraine souvent des difficultés d'organisation. Pour les enfants, c'est la perspective d'un retard de scolarité, d'autant moins anodin que cette mauvaise expérience se répètera.

Et pour les remplaçants, c'est la galère, a observé Michaela Bobasch, auteur de cette enquête du *« Monde de l'Education » de mai* : affectés dans des établissements souvent éloignés de leur domicile, convoqués à la dernière minute, parfois obligés d'enseigner une autre matière que la leur, maitres auxiliaires, titulaires académiques, et titulaires-remplaçants n'ont décidément pas la belle vie.

Egalement au sommaire de mai :

ECOLE AU QUOTIDIEN : des conseils pour le bac, relatifs aux épreuves de français et de philo, par des professeurs en ces matières ;

UNIVERSITÉ : pour devenir prof de fac, le monitorat. Un dossier sur la nouvelle voie d'accès aux métiers de l'enseignement supérieur ;

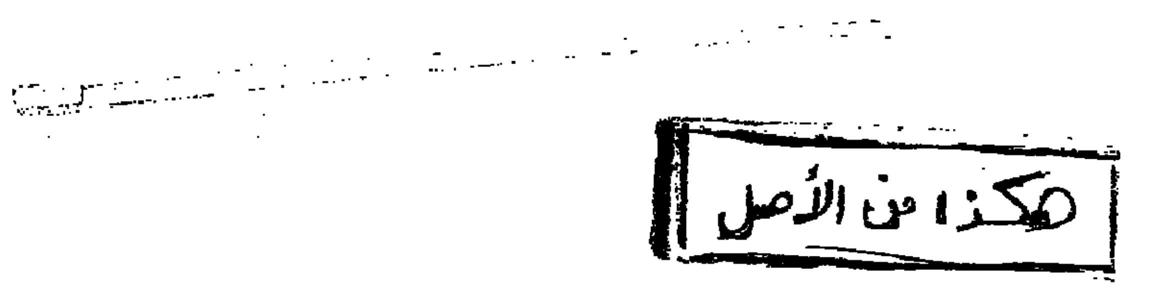
ETRANGER : la francophonie dans les pays de l'Est ;

SOCIÉTÉ : autour du « Cercle des poètes disparus » : une enquête sur la « cerclomanie » des lycéens et la « cerclophobie » de beaucoup d'enseignants ; les paradoxes de Bruno Bettelheim ; et « Le » montrer ou pas ? (Quand les enfants passent à la télé) .

CARRIÈRES : les métiers de l'eau, un secteur en expansion.

GUIDE : Choisir des films pour ses enfants : PARENTS-ENFANTS : Apprentissage de l'écriture à cinq ans : attention, danger ! ; ECOLE MODE D'EMPLOI : Lycéens, pour réussir vos inscriptions après le bac.

Et les rubriques : A Paris, Recherches, Nouvelles officielles, Cinéma/Théâtre...



هكذا من الأصل

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 MAI 1990 A 0 HEURE TU

METEO FRANCE

PRÉVISIONS POUR LE 8 MAI 1990 A 12 HEURES TU

METEO FRANCE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 7 mai à 0 heure et le mardi 8 mai à 24 heures :

La situation météorologique intéressant la France n'évoluera que lentement en ce début de semaine ; une bonne moitié est de notre pays restera sous l'influence d'un air chaud et instable, dans lequel se développeront encore des ondées et orages épars, tandis que la moitié Ouest sera gagnée par de l'air un peu plus frais, et surtout plus stable, venu d'Angleterre.

Mardi : beau à l'Ouest, chaud et orageux à l'Est.

Sur la Bretagne, les pays de Loire, la Normandie, l'ouest du Bassin parisien, et le Nord-Picardie, ce sera, après dissipation de quelques brumes ou nuages bas matinaux, une journée bien ensoleillée et pas trop chaude.

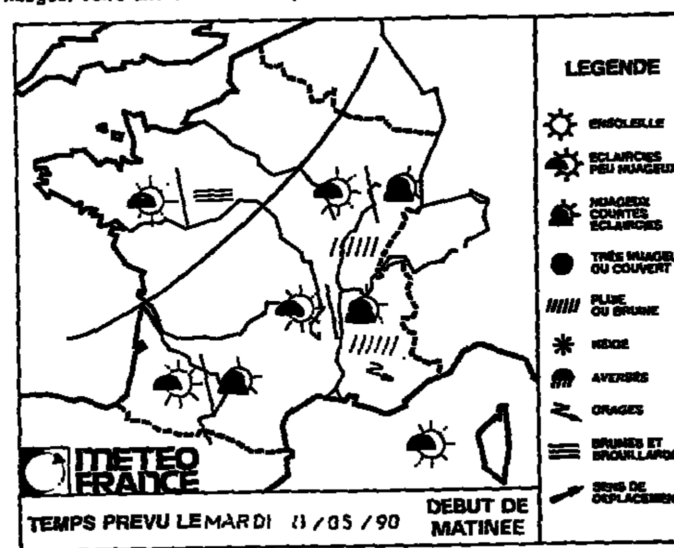
Sur l'Aquitaine, le Limousin, le Poitou-Charentes, le Centre, l'est du Bassin parisien et les Ardennes, il y aura le matin encore des bancs de nuages, voire une ondée ou un petit orage résiduel. L'après-midi, ce sera le retour à un beau temps stable et pas trop chaud.

Sur Midi-Pyrénées, le Massif central, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine-Alsace et Rhône-Alpes le temps restera lourd et orageux tout au long de la journée, mais les ondées ou orages resteront épars.

Les températures seront partout supérieures aux normales saisonnières :

– les minimales seront de 8 ou 9 degrés sur les régions voisines de la Manche, comprises entre 9 et 13 degrés sur le reste du pays, et entre 12 et 15 degrés sur le littoral méditerranéen ;

– les maximales seront de 18 à 20 degrés sur les régions côtières de la Manche, comprises entre 21 et 24 degrés sur le reste du quart Nord-Ouest ainsi que sur le littoral méditerranéen, et comprises entre 25 et 27 degrés sur le reste du pays.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 07-05-199

Valeurs extrêmes relevées entre le 06-05-199 à 6 heures TU et le 07-05-199 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	21	9	D
BIARRITZ	26	16	-
BORDEAUX	28	14	D
BOURGES	26	13	-
BREST	24	11	-
CAEN	24	10	-
CHERBOURG	21	10	D
CLERMONT-FER.	24	11	-
DIJON	24	10	N
GRENOBLESM-H	22	11	-
LILLE	28	13	B
LIMOGES	22	12	-
LYON	24	13	D
MARSEILLE-MAR.	23	13	D
NANCY	26	8	D
NANTES	27	12	D
NICE	20	13	D
PARIS-MONTS	28	17	-
PAU	26	12	-
PERPIGNAN	21	14	-
RENNES	26	11	B
ST-ETIENNE	24	12	-
STRASBOURG	24	10	D
TOURS	26	15	D
TOULOUSE	26	14	N
POINTE-A-PITRE	30	23	A

ÉTRANGER			
ALGER	21	13	N
AMSTERDAM	28	15	D
ATHÈNES	20	11	D
BANGKOK	37	26	D
BARCELONE	20	26	O
BELGRADE	25	13	N
BERLIN	27	12	N
BRUXELLES	27	15	N
LE CAIRE	-	-	-
COPENHAGUE	11	9	-
DAKAR	29	21	-
DELHI	33	23	D
DJERBA	21	17	-
GENÈVE	23	10	D
HONGKONG	28	22	N
ISTANBUL	16	16	D
JÉRUSALEM	20	8	N
LISBONNE	25	16	D
LONDRES	26	10	N
LOS ANGELES	28	17	D
LUXEMBOURG	25	12	D
MADRID	25	10	N
MARRAKECH	23	15	N
MEXICO	-	-	-
MILAN	26	12	D
MONTRÉAL	13	3	D
MOSCOU	22	9	N
NAIROBI	27	18	C
NEW-YORK	21	8	N
OSLO	23	8	C
PALMA-DE-MAJ.	23	10	O
PÉKIN	27	14	D
RIO-DE-JANEIRO	26	20	C
ROME	20	11	D
SINGAPOUR	31	25	O
STOCKHOLM	24	13	N
SYDNEY	26	20	A
TOKYO	21	16	N
TUNIS	24	16	N
VARSOVIE	24	09	D
VENISE	23	13	D
VIENNE	25	11	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaines dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Lundi 7 mai

TF 1

20.35 Téléfilm : Le train pour Petrograd. De Damiano Damiani, avec Ben Kingsley, Leslie Caron, Dominique Sanda (2e partie). *En route vers la Russie, la tension monte.*
22.00 Débat : De Lénine à Gorbatchev. Avec Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, Jean Ellenstein, historien, Youri Rubinski, diplomate soviétique.
23.25 Magazine : Minuit sport.
23.55 Journal.

A 2

20.40 Théâtre : Le canard à l'orange. Pièce de William Douglas Home, adaptation de Marc-Gilbert Sauvajon, mise en scène de Pierre Mondy, avec Jean Poiret, Christine Minazzoli, Corinne Le Poulain. *Quinze ans de vie commune.*
22.55 ▶ Documentaire : Les amoureux de Shanghaï. De Michèle Reiser.
23.50 Informations : 24 heures sur la 2.

FR 3

20.45 Cinéma : La fille du puisatier. ■■ Film français de Marcel Pagnol (1940). *La fille aînée d'un puisatier provençal se retrouve enceinte d'un officier aviateur, fils de commerçants de Salon, qui refusent la « mésalliance ». Le puisatier éloigne sa fille, le garçon disparaît à la guerre.*
23.05 Journal et Météo.
23.35 La nuit la plus longue (suite).
0.10 Documentaire : D Day in Berlin.

CANAL PLUS

20.30 Cinéma : Après la pluie. ■ Film français de Camille de Casabianca (1988). Avec Etienne, Chicot, Jacques Penot, Camille de Casabianca.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Magazine : Lundi sport. Football ; à 22.20, Mag max ; à 23.20, basket professionnel américain.
0.20 Cinéma : Les guerriers de l'enfer. ■■ Film américain de Karel Reisz (1978).

LA 5

20.40 Téléfilm : L'héritage fatal. *Un séduisant escroc, secrétaire d'une vedette de cinéma.*
22.20 Spécial Tour de Corse.
22.25 Série : Vendredi 13.
23.20 Magazine : Aparté. De Pierre-Luc Séguillon.
0.00 Journal de minuit.

M 6

20.35 Cinéma : Serpico. ■ Film américain de Sidney Lumet (1975).
22.45 Téléfilm : Les forces du mal. De Paul Wendkos, avec Doc Rambo, Elyssa Davalos. *Fantastique.*
0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Informations : Dazibao.
0.10 Magazine : Jazz 6.

LA SEPT

21.00 Cinéma : La femme de l'aviateur. ■■ Film français d'Eric Rohmer (1980). Avec Marie Rivière, Philippe Marlaud, Anne-Laure Muny.
22.45 Court métrage : Première classe. De Mehdi El Glaoui.
23.00 Documentaire : Lignes de vie (2). De Winfried Junge.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le rythme et la raison. Les castrats. 1. Ainsi naquirent les castrats, hommes du troisième sexe.
20.30 L'histoire en direct. Les Parisiens sous l'Occupation (2e partie).
21.30 Dramatique. Sous la paupière d'Eurydice, de Jeanne Benameur.
22.40 Cote d'amour.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Renseignements sur Apollon. Concert (donné le 27 avril au grand auditorium) : Chant carnatique de l'Inde du Sud par Maharajapuram Santhanam, accompagné au violon, au mridangam et au tanpura. A 22.30, Virtuoses, virtuoses : Concerts pour piano et orchestre nº 2 en fa mineur op. 21, de Chopin, par Sviatoslav Richter, piano. A 23.07, Lieder, de Mahler ; Concerto pour piano et orchestre nº 2 en si bémol majeur op. 83, de Brahms.
0.30 Textes et prétextes. Avec la voix de Samson François, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa disparition.

Mardi 8 mai

TF1

16.35 Tiercé à Maisons-Laffitte.
16.45 Club Dorothée. Caroline.
17.15 Série : 21 Jump Street.
18.05 Série : Hawaii, police d'Etat.
18.55 Avis de recherche.
19.05 Feuilleton : Santa-Barbara.
19.30 Jeu : La roue de la fortune.
19.55 Divertissement : Pas folles, les bêtes !
20.00 Journal, Météo et Tapis vert.
20.40 Cinéma : Scout toujours. □ Film français de Gérard Jugnot (1986). Avec Gérard Jugnot, Jean-Claude Leguay. *Un garçon de trente-trois ans, couvé par sa mère, part en camp scout.*
22.15 Magazine : Ciel, mon mardi ! De Christophe Dechavanne.
0.05 Journal, Météo et Bourse.
0.25 Série : Mésaventures.
0.45 Série : Intrigues.
1.10 TF 1 nuit.
1.45 Feuilleton : C'est déjà demain.
2.10 Info revue.
2.55 Feuilleton : Cogne et gagne.

A2

16.30 Série : Mes deux papas.
17.00 Jeu : Des chiffres et des lettres. D'Armand Jammot.
17.25 Magazine : Giga. Les années collège ; Reportage ; Série : Les deux font la loi ; Reportage.
18.30 Série : Drôles de dames.
19.25 Jeu : Dessinez, c'est gagné !
19.52 Divertissement : Heu-reux !
20.00 Journal et Météo.
20.40 Documentaire : De Nuremberg à Nuremberg. De Frédéric Rossif. *Rediffusion, en hommage au cinéaste disparu, d'un remarquable montage sur l'histoire de la seconde guerre mondiale.*
23.40 Informations : 24 heures sur la 2.
23.55 Météo.
0.00 Magazine : Du côté de chez Fred. *Dossier : Germaine Tillon (2e partie).*

FR3

16.05 Documentaire : Autoportrait de la Résistance. D'Olivier Germain-Thomas.
17.05 Magazine : Télé-Caroline.
18.30 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.05 Jeux : La classe.
20.35 Magazine : La marche du siècle. De Gaulle, le gaullisme et les jeunes en 1990.
22.15 Journal et Météo.
22.45 Concert. La 2e symphonie, de Gustav Mahler. Diffusé en simultané et en stéréo sur France-Musique.

CANAL PLUS

15.45 Téléfilm : La mémoire fracturée. *De Sandor Stern, avec Lindsay Wagner.*
17.20 Cabou cadin. Croc-note show ; La couronne magique ; Super-Mario Bros et princesse Zelda.

En clair jusqu'à 20.30

18.15 Dessins animés : Ça cartoon. Présentés par Philippe Dana.
18.30 Top 50. Présenté par Marc Toesca.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Claude Chabrol.
20.30 Cinéma : Trois hommes et un bébé. □ Film américain de Léonard Nimoy (1987). Avec Tom Selleck, Steve Guttenberg, Ted Danson.
22.10 Flash d'informations.
22.15 Cinéma : Broadcast news. ■ Film américain de James L. Brooks (1987). Avec William Hurt, Albert Brooks, Holly Hunter (v.o.).
0.20 Cinéma : Les veuves. Film français classé X de Burd Tranbaree (1978). Avec Richard Allan, Jenny Feeling, Barbara Stephen.
1.40 Cinéma : Un grand seigneur. □ Film français de Gilles Grangier et Georges Lautner (1965). Avec Louis de Funès, Bernard Blier, Jean Lefebvre.

LA5

16.40 Cinéma : Le plus sauvage d'entre tous. ■■ Film américain de Martin Ritt (1963). Avec Paul Newman, Melvyn Douglas. *Un homme cynique et brutal, entre en conflit avec son père, propriétaire d'un ranch au Texas. Son jeune neveu l'admire.*
18.55 Journal images.
19.00 Divertissement : Les fléaux capitaux.
19.45 Journal.
20.30 Drôles d'histoires.
20.40 Cinéma : Luke la main froide. ■ Film américain de Stuart Rosenberg (1967). Avec Paul Newman, George Kennedy, Lou Antonio.
22.50 Spécial Tour de Corse.
22.55 Série : China beach.
23.45 Magazine : Réussites.
0.00 Journal de minuit.

M6

17.25 Série : L'homme de fer.
18.15 Série : L'ami des bêtes.
18.55 Série : Aline et Cathy.
19.25 Série : La fête à la maison.
19.54 Six minutes d'informations.
20.00 Série : Cosby show.
20.35 Téléfilm : Le cœur gros. De Fred Barzyk, avec Jennifer East, Jessica Walter.
21.45 Série : La malédiction du loup-garou.
22.15 Magazine : Ciné 6.
22.30 Cinéma : Alleluia et Sartana fils de... □ Film italien de Mario Siciliano (1972). Avec Robert Widmark, Ron Ely, Uschi Glas.
0.05 Six minutes d'informations.

LA SEPT

18.05 Cinéma : Conversa acabada. ■■ Film portugais de Joao Botelho (1981). Avec Cabral Martins, Andre Gomez, Juliet Berto.
19.50 Court métrage : Nazaré, plage des pêcheurs. *De José Leitao de Barros.*
20.00 Documentaire : Lignes de vie (1). De Winfried Junge.
21.00 Documentaire : Bernardo Bertolucci, le voyageur italien. De Fernand Moszkowicz.
22.00 Court métrage : Le sabotier du Val-de-Loire. De Jacques Demy.
22.30 Magazine : Imagine.
23.00 Documentaire : Histoire parallèle. *De Philippe Grandrieux.*
23.45 Jazz soundies collection.
23.50 Documentaire : Kaltex en Chine (9).

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique : Le rythme et la raison. Les castrats. 2. Ecoles de musique et conservatoires pour castrats.
20.30 Archipel médecine. Dossier : Le syndrome de Rett.
21.30 Dans la foulée du guide. Les nouveaux guides conférenciers des musées (rediff.).
22.40 Nuits magnétiques. Des ports traversés d'un même rêve.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda. Le rock en RDA.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 24 novembre 1989 à Berlin) : Petite messe solennelle pour solistes, chœur, deux pianos et harmonium, de Rossini, par l'Orchestre de chambre de Rias, dir. Marcus Creed ; sol. : Mirima Gauci, soprano, Nathalie Stutzmann, alto, Kurt Streit, ténor, Johannes Mannov, basse, Philip Moll, piano, Marius Creed, piano, Philip Mayers, harmonium.
22.40 Concert (donné les 27 et 28 septembre 1989, salle Pleyel) : Symphonie nº 2 en mineur de Mahler, par le Chœur et l'Orchestre de Paris, dir. Semyon Bychkov ; sol. : Edith Wiens, soprano, Marjana Lipovsek, mezzo-soprano. Retransmis en simultané sur FR3.
23.07 Club d'archives.

Le Monde

CHAMPS ECONOMIQUES

Gibraltar : l'euphorie du Rocher

Gibraltar, qui compte 27 000 sociétés, soit une par habitant, veut devenir une Bahamas du Sud européen

ESPAGNE
Madrid
GIBRALTAR
Séville
aéroport
frontière
ville
rocher
426 m
port
GIBRALTAR
arsenal
Baie d'Algésiras
Pointe de l'Europe
ESPAGNE
Cadix
Algésiras
MER
GIBRALTAR
OCÉAN
ATLANTIQUE
Détroit de Gibraltar
MÉDITER-RANÉE
Tanger
MAROC

BILINGUES parfaits, les habitants du lieu l'appellent tantôt *Main Street*, tantôt *Calle Real*. C'est l'artère principale de Gibraltar, qui traverse la ville de part en part, interminable succession de magasins hors taxes offrant pêle-mêle bijoux, tabac, alcools, parfums et magnétoscopes.

Une foule cosmopolite s'y presse : les Espagnols des environs venus faire leurs emplettes se mêlent aux touristes et retraités britanniques en short, tandis que les hommes en djellaba ou les femmes en sari rappellent les multiples vagues d'immigration qu'à connues le Rocher durant ces dernières décennies.

La *Main Street – Calle Real* est le thermomètre économique de Gibraltar, et, à l'arpenter, on constate aisément que le climat est au beau fixe. Les Gibraltariens sont en effet aujourd'hui tout à l'euphorie d'un boom économique sans précédent. Durant quinze ans, ils avaient vécu enfermés derrière la *Verja*, la grille séparant le Rocher du reste du continent.

Un paradis fiscal

Franco l'avait hermétiquement fermée en 1969, en espérant de la sorte voir Gibraltar s'asphyxier et tomber dans les mains espagnoles. Mais grâce à l'aide britannique la ville a tenu bon, et les socialistes à Madrid ont fini par décréter la réouverture de la *Verja*, partiellement en 1982, puis totalement deux ans plus tard.

Ce fut un véritable coup de fouet pour l'économie de Gibraltar, qui pouvait désormais pleinement mettre en valeur son statut de paradis fiscal (1). Près de quatre millions de visiteurs s'y sont rendus en 1989, contre... une moyenne de cent vingt mille par an à peine à l'époque de la claustration. Le nombre de banques présentes sur le Rocher est passé à vingt-quatre, et de nouvelles candidates sont sur les rangs, attendant l'octroi de la licence. Le total des dépôts bancaires vient tout juste de tripler en une seule année. Gibraltar compte désormais vingt-sept mille sociétés officiellement enregistrées, soit... une par habitant !

Autant dire que la satisfaction est de mise parmi les responsables économiques locaux, qui voient enfin à leur portée un rêve longtemps caressé : celui de rendre Gibraltar autosuffisant. C'est même devenu l'objectif numéro un de l'actuel gouvernement de Gibraltar, présidé par Joe Bossano.

« *Nous avons trop longtemps fonctionné comme une simple base militaire*, observe Michael Feetham, ministre du commerce et de l'industrie du gouvernement gibraltarien : *70 % de notre budget dépendaient des dépenses des militaires britanniques. Le secteur privé servait essentiellement à approvisionner la base. Nous nous sommes ainsi habitués à vivre sans compter sur nos propres forces.* » D'autant que Londres allait généreusement subventionner le Rocher pour lui permettre de faire face à ce blocus de fait que représentait la *Verja*.

Les temps ont toutefois depuis bien changé. En 1984, la Navy a cessé d'utiliser les chantiers navals militaires, et il a fallu chercher d'autres clients dans la marine marchande. L'aide britannique s'est réduite progressivement : elle est revenue de 4,9 millions de livres en 1980 à 0,7 million à peine en 1988. Pour le gouvernement gibraltarien, il fallait donc saisir au bond l'occasion de l'ouverture de la grille. Et le pari commence à être tenu.

Les dépenses militaires britanniques n'interviennent plus désormais qu'à raison de 20 % dans le budget. Un pourcentage qui se réduira encore en 1991, lorsque le dernier bataillon (cinq cents hommes environ) de l'armée de terre de Sa Gracieuse Majesté présent sur le Rocher regagnera la métropole sans être remplacé. Les touristes et les acheteurs « civils », il est vrai, occupent déjà avantageusement sa place !

Les ambitions des autorités de Gibraltar ne se limitent pas au domaine du commerce. Elle visent également, grâce aux facilités fiscales du Rocher, à en faire un grand centre financier international, une petite Bahamas aux portes sud de la Communauté européenne. « *Regardez la carte, et vous verrez que le projet est réalisable*, observe le directeur d'une banque installée depuis peu sur place. *Gibraltar peut représenter demain pour le sud de l'Europe ce que les îles Anglo-Normandes et le Luxembourg représentent pour le nord, ou la Suisse et le Liechtenstein pour le centre.* »

Les banques des pays communautaires ont été les premières à venir s'installer sur le Rocher, mais, désormais, nombreuses sont celle d'au-delà des mers qui s'intéressent à cette nouvelle place forte. La revue *Arab Business Report*, par exemple, consacrait récemment un supplément de trente pages à Gibraltar, vantant sa « *viabilité économique* ». En outre, la proximité de la Costa del Sol, un des lieux de séjour privilégiés des magnats de la *jet set* internationale – et notamment arabe, – ne peut qu'accroître les chances de l'équipe de Joe Bossano de gagner son audacieux pari.

De gros investissements

Persuadées en tout cas que l'affaire est bien engagée, les autorités se sont lancées dans une politique forcenée de travaux publics, destinée à assurer au Rocher une infrastructure à la mesure de ses ambitions. Une entreprise des Pays-Bas – un pays spécialiste en la matière – a conquis sur la mer, à côté du port de plaisance de Gibraltar, 300 000 mètres carrés de terrain en y entassant plus de 1 million de mètres cubes de sable.

Il s'agit ainsi de faire face à l'une des grandes faiblesses du Rocher : le manque de place. Sur ce nouvel emplacement, un gigantesque ensemble de bureaux de plus de 80 000 mètres carrés va être construit par un consortium de huit entreprises danoises. Au dire des responsables gibraltariens, il s'agit là du plus gros investissement jamais réalisé par les Danois en dehors de leur pays.

Pour financer de tels projets, le gouvernement gibraltarien fait largement appel à l'investissement étranger, ainsi qu'à l'emprunt public – dont le montant doit toutefois être fixé d'un commun accord avec Londres. Les responsables économiques considèrent que le « boom » permettra dans le futur de rembourser tous ces emprunts. Même si certains, sur le Rocher, commencent à crier au casse-cou, et incitent les autorités à procéder avec davantage de prudence.

D'autant que le développement de Gibraltar ne fait pas que des heureux, notamment en Espagne, où l'on exige depuis près de quatre siècles, sans succès, la rétrocession du Rocher. La stratégie de l'autosuffisance commence à inquiéter sérieusement à Madrid : économiquement autonome, Gibraltar ne sera-t-elle pas aussi du coup plus autonome politiquement, ce qui ne peut que rendre plus hypothétique encore un retour futur dans le giron hispanique ?

Après le Liechtenstein (23 janvier 1990) et Andorre (3 octobre 1989), nous poursuivons la publication d'une série d'enquêtes sur les « paradis fiscaux » terrestres dans la perspective de 1993.

Aussi les responsables espagnols multiplient-ils aujourd'hui les déclarations incendiaires à l'égard des ambitieux projets de Joe Bassano. A les entendre, le Rocher est devenu un foyer de contrebande qui infeste la Costa del Sol (ce qui n'est certainnement pas dénué de fondement en ce qui concerne le tabac !)... mais aussi un centre de blanchiment de l'argent de la drogue, dans cette région où le trafic de stupéfiants est intense depuis de nombreuses années. Et le ministre espagnol des affaires étrangères Francisco Fernandez Ordonez n'hésitait pas il y a peu à qualifier Gibraltar de « *tumeur cancéreuse* » menaçant le sud de l'Espagne.

Cette accusation provoque un tollé sur le Rocher. « *C'est un pur procès politique*, assure le président de l'Association des banques de Gibraltar Michael Davidson, de la Barclays. *Il est d'autant plus faux que la législation de Gibraltar est directement inspirée de la britannique et est très stricte à ce sujet.* » « *Bien plus stricte d'ailleurs que l'espagnole* », renchérit M. Feetham. Une position partagée par les autorités de Londres, qui affirment que le gouvernement de Madrid n'a pas été à même de fournir des preuves susceptibles d'étayer ses accusations.

« *La campagne espagnole contre nous n'a guère de sens*, affirme un des principaux avocats d'affaires du Rocher. *Nous avons convaincu beaucoup d'investisseurs de placer leur argent sur la Costa del Sol plutôt que dans d'autres parties du monde. Et si le gouvernement espagnol veut faire en sorte qu'ils aillent ailleurs que chez nous, ils iront à Jersey ou au Liechtenstein, mais certainement pas à Madrid !* »

de Gibraltar
THIERRY MALINIAK

Lire la suite page 14

(1) Ni les bénéfices des sociétés ni les revenus du capital n'y sont taxés. En outre, bien que Gibraltar fasse partie de la Communauté depuis l'adhésion britannique, la TVA n'y est pas appliquée, pas plus que la PAC et le tarif extérieur commun.

De l'économie socialiste au marché

Pour empêcher une dérive inflationniste les entreprises de l'Est doivent être soumises à la concurrence extérieure

par Emmanuel Borgues

L'ECONOMIE de marché fait l'objet de critiques car elle accentue les inégalités entre les revenus et plus encore entre les patrimoines, ignore les préoccupations macroéconomiques, accroît les déséquilibres spatiaux, privilégie les stratégies de court terme, néglige les effets externes, par exemple la pollution, ainsi que les biens publics tels que la culture. Un enjeu fondamental des démocraties occidentales est de réduire ces défauts par l'établissement d'une règle du jeu économique et sociale et aussi par des mécanismes de régulation globale d'une part, et de redistribution d'autre part. Mais il convient bien entendu de ne pas briser son dynamisme.

Car l'économie de marché constitue le plus puissant moteur connu du progrès technique et de l'initiative décentralisée et la seule méthode à peu près efficace d'allocation des facteurs de production. C'est pourquoi les pays socialistes espèrent y trouver la solution de leurs problèmes. C'est pourquoi ils en acceptent par avance les deux principales contreparties, l'inflation et le chômage, à condition qu'elles soient maîtrisables. Or les moyens envisagés pour assurer le passage d'un régime économique à l'autre risquent d'être insuffisants, parce que mal ciblés.

Pour que s'établisse une économie de marché, il faut que les prix relatifs réalisent la synthèse des tendances de la demande et de la rareté à long terme des composantes de l'offre : les prix doivent donc être libérés, malgré le risque d'inflation. Mais il faut également que l'entreprise soit désormais responsable de sa gestion, et qu'elle puisse être sanctionnée par la faillite ; le chômage devient possible, d'autant plus que disparaît le droit à l'emploi, dont on connaît les effets désincitateurs sur la productivité du travail.

Les responsables des pays socialistes craignent cependant que la surliquidité de leurs économies ne provoque des tensions inflationnistes insupportables. Cette surliquidité, on le rappelle, provient des formidables déficits budgétaires couverts par de la création monétaire et destinés notamment à subventionner les produits de première nécessité, les loyers et les entreprises non performantes... Elle est pour une part stabilisée dans des comptes d'épargne, mais pour l'essentiel alimente le marché parallèle où les prix sont extrêmement élevés.

Pour la résorber ou au minimum la stériliser provisoirement, plusieurs techniques sont envisagées : par exemple le lancement d'un emprunt rendu attrayant par un taux d'intérêt réel positif ; ou bien la vente de logements à leurs propriétaires ou d'entreprises à leurs salariés, voire la création d'une Bourse où les particuliers achèteront des valeurs mobilières représentatives d'une portion du capital des entreprises d'Etat. Corrélativement, les salaires seront rigoureusement contrôlés.

Un cycle infernal

Pour notre part, il nous semble que l'*inflation de demande*, liée à cette surliquidité, n'est pas seule ni même principalement en cause. Il existe également une *inflation d'offre* qui implique d'autres mesures. Elle est provoquée par les entreprises, peut être quasi instantanée, prend naissance en dehors des problèmes de liquidité, mais est évidemment amplifiée par celle-ci.

Les sociétés des pays de l'Est sont en général des quasi-monopoles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soumises à la concurrence d'autres entreprises à l'intérieur de leur zone. Or le prix optimal pour un monopole, voire le prix de concurrence imparfaite, est très supérieur au prix actuellement fixé, surtout si les salariés, contournant le blocage de leurs revenus, réclament une partie des profits additionnels.

De telles politiques de prix constitueront désormais des décisions internes aux entreprises. Quand elles se généralisent à leur ensemble, les surprofits et les accroissements de pouvoir d'achat disparaissent, mais par contre le cycle infernal des prix et des salaires est enclenché. Il suffit qu'un petit nombre d'unités de production usent de leur pouvoir de monopole pour que toutes les autres soient tenues de suivre, quels que soient leur modération et leur civisme initiaux.

Comme le degré de monopole diffère selon les entreprises, des prix relatifs issus de purs rapports de forces de court terme, et non de facteurs de rareté de long terme, peuvent se cumuler à la dérive inflationniste. Le résultat serait alors pire que la situation actuelle.

La hausse initiale des prix se produit même si la masse monétaire est stable, car il y a accélération de la vitesse de circulation. Celle-ci a cependant une limite, mais l'expérience nous apprend qu'une forte hausse de prix suivie d'une stabilisation s'accompagne d'une baisse de la production en volume qui risque d'être importante. Si la situation politique est fragile, une politique monétaire accommodante sera probablement mise en œuvre, qui évitera la récession mais validera et renforcera le cycle des prix et des salaires.

Les mesures de contrôle de la liquidité destinées à contrer l'inflation de demande ne sont pas adaptées à l'inflation d'offre. Les unes sont lentes à exercer leurs effets et l'emprunt à taux d'intérêt réel positif nourrit l'inflation, puisqu'il indexe les sommes empruntées. Par contre, une stérilisation des encaisses monétaires concomitante à la libération des prix, maintenue jusqu'à leur stabilisation, est utile : la technique classique est alors l'échange de billets avec gel temporaire des fonds, qui seront obligatoirement déposés dans les caisses d'épargne.

En principe, l'inflation d'offre ne peut être stoppée à la base que s'il y a ouverture sur les marchés extérieurs. L'ensemble des quasi-monopoles actuels est dès lors rendu « contestable », car la concurrence étrangère fixe un plafond aux prix que peuvent pratiquer les entreprises nationales. Mais la décision de s'ouvrir pose deux problèmes, celui de la fixation du taux de change et celui de la disponibilité de devises en quantités suffisantes.

Si la parité est trop forte, les produits étrangers déferleront et ruineront les entreprises nationales ; si elle est trop basse, le potentiel d'inflation est important. Bien que le second écueil paraisse moins dramatique que le premier, il n'est pas certain qu'il faille, par prudence, viser une parité délibérément faible, dans la mesure où l'inflation d'offre est un phénomène brutal, qu'on ne peut plus gérer une fois qu'il se produit. A l'inverse, au cas où la parité se révèle trop élevée à l'expérience, la dégradation des comptes extérieurs est sans doute rapide, mais non instantanée, et il est possible de la corriger par une dévaluation.

Les mesures destinées en même temps que le contrôle des salaires à maîtriser l'inflation d'offre – ouverture aux échanges extérieurs et fixation d'une « juste » parité, échange des billets et gel temporaire des avoirs monétaires – doivent être synchrones. Mais elles peuvent se révéler insuffisantes si l'endettement en devises, qui permet de couvrir les déficits extérieurs initiaux, progresse trop vite au regard d'un dynamisme insuffisant de la production. Dans ce cas, on peut craindre que les pays de l'Est perdent leurs espoirs, les pays occidentaux leurs prêts, et l'Europe sa progression vers une Maison commune.

▶ **Emmanuel Borgues est le pseudonyme d'un haut fonctionnaire.**





Plaidoyer pour la planification

Il est du devoir de l'Etat de corriger la myopie du marché et de baliser le futur

par Emile Quinet

IL est paradoxal de vanter la planification lorsqu'à l'Est les pays qui y étaient attachés s'en éloignent, et lorsqu'à l'Ouest le libéralisme triomphe. Mais le mouvement des idées résulte du jeu d'un balancier qui va toujours trop loin, et à l'époque où l'on ne parle que de l'entreprise et des lois du marché, il n'est pas mauvais de rappeler quelques faits têtus, la place de l'Etat dans l'économie, l'incapacité du jeu naturel du marché à en régler les actions, et la nécessité corrélative d'une régulation volontaire.

Le débat public actuel met l'accent sur les privatisations et les nationalisations, ouvertes ou rampantes, et scrute le degré de respect de la politique du « ni-ni ». Mais ce n'est pas seulement à cette aune qu'il faut mesurer la manière dont l'Etat pèse sur l'économie ; elle se traduit beaucoup plus simplement dans les fonctions de dépense publique et de transfert, qui drainent plus de 50 % du PIB pour répondre à des objectifs qui ne sont pas tous économiques mais qui ont tous des incidences économiques.

L'Etat – ou plutôt les pouvoirs publics, car il faut y inclure les collectivités territoriales et les organismes publics – influe ainsi directement et massivement sur l'efficacité de notre économie, sur la structure des biens mis à notre disposition et sur la répartition des richesses. Mais ceci se passe en dehors du marché, en dehors d'une confrontation directe des besoins et des possibilités, en dehors de tout critère analogue au profit qui puisse guider sans trop d'ambiguïtés les décisions des agents.

Les pouvoirs publics interviennent aussi sur les marchés dits « libres », comme en témoignent les débats sur la réglementation et la déréglementation. Le marché des valeurs mobilières, le plus pur symbole du libéralisme, est étroitement surveillé par des autorités qui ne cessent d'en moraliser et régulariser le fonctionnement. Et pour la plupart des autres biens, il n'y a tout simplement pas de marché.

La confrontation entre les besoins et les possibilités s'effectue par tâtonnements succesifs, ce qui n'est pas grave lorsque les décisions peuvent facilement être révisées, lorsqu'il est possible de faire machine arrière. Mais ce n'est pas le cas pour les décisions qui engagent l'avenir pour les investissements aux conséquences lointaines. Le marché ne sait pas prévoir à longue échéance, il est myope. Et c'est un devoir de l'Etat de corriger cette myopie, d'éclairer les agents sur les perspectives longues.

Un Plan discrédité

Le Plan avait en France ces deux rôles : fournir des prévisions à moyen et long terme pour l'activité privée ; coordonner l'action économique de l'Etat. Il a eu de plus en plus de mal à les tenir comme on le voit à ses résultats les plus visibles, la comparaison entre les prévisions qu'il faisait sur le taux de croissance de l'économie et la réalité ultérieure .

Devant ces écarts grandissants, aucune prévision n'est plus faite après le VII[e] Plan. L'insuccès se manifeste aussi à bien d'autres indices, à commencer par l'incapacité à prévoir les crises majeures : les événements de mai 68, les crises pétrolières, tout récemment les transformations de l'Europe de l'Est. Le discrédit s'en est trouvé jeté sur la procédure et sur l'institution qui la met en œuvre, le Commissariat général du Plan.

Certes, la planification ne peut pas s'exercer de la même manière qu'il y a quelques décennies. Les structures économiques ont changé ; elles sont plus complexes. Les branches industrielles, les entreprises sont plus interdépendantes ; le temps n'est plus où, comme après la guerre, la croissance dépendait du déblocage de quelques secteurs clés, le ciment, l'acier, le charbon. A une autre échelle, notre économie baigne de plus en plus dans l'économie mondiale, tant par les échanges de biens que par les mouvements de capitaux.

L'action que peut avoir l'Etat est plus aléatoire, plus difficile à doser, d'autant qu'il se trouve en concurrence avec de nouvelles sources de pouvoirs, l'Europe, les collectivités territoriales, et en particulier les régions. Enfin l'institution support de cette régulation à moyen terme, le Commissariat général du Plan, perd peu à peu ses monopoles en raison même de ses succès ; les études socio-économiques se sont diffusées : elles sont effectuées maintenant dans l'administration et les universités.

Les entreprises et les organismes professionnels font beaucoup plus couramment des prévisions. La concertation, que le Plan était le seul à organiser lors de sa création en 1947, s'opère maintenant naturellement entre tous les partenaires sociaux, partenaires sociaux perdant leur crédibilité, car de moins en moins représentatifs des groupes dont ils sont censés représenter les revendications et aspirations.

Ces évolutions ne sont pas propres à la France, elles s'observent dans tous les pays, et là où il y a une institution de planification elle voit son poids dans les décisions se réduire. Mais les fonctions de la planification, même mal remplies, subsistent ; elles sont d'autant plus importantes qu'elles deviennent difficiles à assurer.

Les actions publiques sont d'une complexité croissante ; leurs objectifs peuvent être contradictoires, leurs moyens se diversifient. Aucun système de marché, aucune compétition naturelle ne peut venir les ordonner et les hiérarchiser. L'avenir n'est pas plus lisible pour les agents économiques, au contraire. La montée des aléas rend leur éclairage plus nécessaire, l'incertitude du futur justifie qu'on le balise plus soigneusement ; l'imbrication des structures impose une analyse plus fine de leur jeu.

Des prévisions pluriannuelles

Quelles réponses peut-on donner à ces défis qui rendent la planification à la fois plus nécessaire et plus difficile ? Elles sont à la fois méthodologiques et institutionnelles. Sous l'angle méthodologique, la gestion de la complexité, les incertitudes croissantes, la diminution de pouvoir de l'Etat central font qu'il n'est plus possible de fixer des objectifs quantifiés à quatre ou cinq ans de distance.

La science économique n'en est pas au stade de précision de l'astronautique qui définit à l'avance les trajectoires des fusées, et les corrections à y apporter en cas d'incident. Il faut se concentrer sur l'éclairage des possibles, sur la recherche des tendances lourdes et des risques de ruptures, sur la définition des grandes lignes d'action, sur la phase prospective et stratégique.

C'est d'ailleurs la tendance qu'on constate dans les entreprises où cette planification d'un style nouveau tend à se développer. La programmation qui implique l'analyse exhaustive et la mise en cohérence ne peut plus avoir la place qu'elle tenait dans le passé. Elle ne garde son intérêt que pour les actions de l'Etat et de nombreux pays l'ont bien senti qui cherchent à développer, avec des succès inégaux, des prévisions pluriannuelles de dépenses publiques.

Les vues à long terme, la cohérence, la coordination s'imposent pour les investissements publics, pour les actions qui mettent en jeu, de façon parfois conflictuelle, plusieurs ministères. Elle est aussi nécessaire pour ces décisions inévitablement entourées d'un certain secret, mais dont on ne sait si actuellement elles résultent d'une stratégie d'ensemble, qui concernent la structuration de l'industrie, les prises de participation dans ou avec des firmes étrangères, toutes opérations dans lesquelles les sociétés nationalisées et entreprises publiques sont de plus en plus impliquées. En outre, la planification entendue de cette manière n'est pas un exercice périodique, mais une activité continue, à mettre à jour en permanence pour tenir compte des évolutions incessantes.

Comment réaliser tout cela ? Deux principes : on ne peut plus agir en ces domaines par voie autoritaire, si tant est qu'on l'ait jamais pu, l'Etat a trop peu de pouvoirs pour cela. Ensuite avec le développement du milieu décisionnel, la complexification des processus de décision, la recherche croissante d'un consensus, la population à convaincre est de plus en plus large. Tout ceci implique de s'appuyer plus que par le passé sur la pédagogie, sur l'imprégnation des esprits et la diffusion des idées.

Pour répondre à ces exigences, l'administration du Plan, qui a déjà fait de nombreux efforts d'aggiornamento, ne devrait-elle pas encore se transformer ? Si elle semble bien placée pour la planification des actions administratives et la coordination des politiques publiques, ne devrait-elle pas ouvrir un débat plus large pour la réflexion sur les avenirs, susciter encore davantage de pluralisme, adapter d'autres structures pour une diffusion plus étendue des idées ?

Elle tient un flambeau qui a faibli, qui a bien failli s'éteindre et qu'il faut faire revivre, même si c'est en partageant le poids avec d'autres. Le symbole de la réussite, ce à quoi rêvaient les jeunes il y a vingt ou trente ans, était incarné par des hommes comme Pierre Massé, maintenant c'est vers des Bernard Tapie que portent les regards. Mais une société doit comporter une juste proportion de chacun de ces deux types. Ce que la génération passée n'avait pas compris, il ne faudrait pas que la génération actuelle continue à l'ignorer.

► Emille Quinet est professeur à l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Gibraltar : l'euphorie du Rocher

Suite de la page 13

Et d'ajouter : *« Pourquoi les Espagnols se scandalisent-ils de la création d'un centre financier international à Gibraltar alors qu'ils n'ont jamais paru s'émouvoir de celui qui fonctionne par exemple au Luxembourg, pays lui aussi membre de la Communauté ? »*

L'indignation des hommes politiques de Madrid ne semble d'ailleurs pas partagée par tous leurs concitoyens, et les banques espagnoles n'ont pas été les dernières à sauter dans le train en marche. Cinq des six principales d'entre elles sont aujourd'hui présentes sur le Rocher, et la prochaine à s'installer sera la Banque extérieure d'Espagne... dont le capital est aux deux tiers public. *« More business and less politics »*, réclame d'ailleurs, de manière très britannique, le directeur de l'une d'entre elles !

« Le problème à Gibraltar, c'est que les arguments économiques cachent mal un débat politique : l'Espagne ne veut tout simplement pas que notre système fonctionne », assure un journaliste local, résumant sans doute le sentiment de bon nombre des habitants du Rocher.

Les susceptibilités restent en effet grandes à l'égard de ce grand voisin du Nord qui les a condamnés, en leur fermant une grille au nez, à végéter durant quinze ans sur leurs 6 kilomètres carrés. La *Verja* a donné naissance à un nationalisme gibraltarien fortement teinté d'hispanophobie, qui tarde à s'apaiser.

Reste que, dans les milieux d'affaires, nombreux sont ceux qui refusent de se laisser exagérément emporter par un tel sentiment. Aussi reprochent-ils à Joe Bassano de suivre une politique d'hostilité gratuite à l'égard de Madrid *(voir encadré)*. *« Attention au nationalisme : sans aide anglaise, nous sommes vulnérables, et l'Espagne a déjà démontré qu'elle était à même de nous porter préjudice »*, avertit Salomon Seruya, qui vient d'exercer durant quatre ans la présidence de la chambre de commerce de Gibraltar. *« Le fonctionnement d'un centre financier est basé sur la confiance, et il est évident que la confiance est affectée lorsque les relations avec les voisins sont tendues »*, renchérit un avocat d'affaires du Rocher.

D'accord dans l'ensemble avec la politique économique agressive du gouvernement local, nombre d'hommes d'affaires attendent toutefois qu'il soit malgré tout capable de détendre les rapports avec le voisin hispanique.

Comme le résume Joshua Hassan, qui s'est maintenu durant quarante ans à la tête du gouvernement gibraltarien avant de céder le poste à Joe Bassano, et qui, à soixante-treize ans, n'a rien perdu de sa perspicacité politique : *« Notre futur, que nous le voulions ou pas, dépend en grande partie de nos relations avec l'Espagne. Le pire que nous puissions faire, c'est de chercher à gagner des voix en jouant la carte de l'antihispanisme. L'attitude de Madrid a changé quoi qu'on en dise, puisque la* Verja *est désormais grande ouverte. Et un homme politique doit être capable de convaincre ses compatriotes que l'ennemi d'hier a cessé de l'être. »*

de Gibraltar
THIERRY MALINIAK

Un nationaliste nuancé



« Désormais, c'est nous qui payons l'addition, et nous entendons donc bien avoir notre mot à dire. » Joe Bossano, cinquante ans, ne mâche pas ses mots. A l'entendre, colonie britannique ou pas, Gibraltar n'a pas à se laisser dicter par d'autres son futur. Ni par l'Espagne bien sûr, ni même par la Grande-Bretagne. C'est en l'affirmant haut et fort qu'il fut élu en mars 1988 à la tête du gouvernement de Gibraltar par une population inquiète face aux négociations engagées peu auparavant entre Londres et Madrid sur l'avenir du Rocher.

J. Bossano surestime-t-il donc ses forces ? Ce *« self-made man »* parti de rien et parvenu au faîte du pouvoir sur son rocher a toujours aimé les paris audacieux, qui ont marqué sa trajectoire plutôt aventureuse. Né à Gibraltar à la veille de la Seconde Guerre mondiale, il a trois mois lorsque ses parents l'emmènent en Angleterre. Après une jeunesse très peu studieuse, il travaillera tantôt comme forain, tantôt comme pâtissier ou comme boulanger, avant de s'embarquer sur les mers comme matelot durant quatre ans.

C'est à près de trente ans qu'il s'assied finalement sur les bancs de l'université pour étudier l'économie. Rentré à Gibraltar, il se fera d'abord connaître comme dirigeant syndical, et à ce titre comme redoutable négociateur, avant de fonder son parti, le GSLP (Parti socialiste et travailliste de Gibraltar).

Chantre du nationalisme gibraltarien, J. Bossano nie toutefois être un interlocuteur difficile pour la métropole britannique. *« Nous allons dans le sens de l'idéologie thatchérienne, qui veut que les régions vivent de leurs propres ressources au lieu de demander de l'argent à Londres,* nous affirme-t-il. *C'est précisément ce que nous sommes en train de faire. »* Et d'ajouter : *« Nous ne posons pas de problème au gouvernement britannique, au contraire : nous lui en enlevons un. »*

L'expansion économique de Gibraltar ne passe-t-elle pas toutefois pas une détente des rapports avec l'Espagne, que J. Bossano est accusé de vivre de manière exagérée, notamment en refusant toute collaboration avec les municipalités voisines ? *« Avoir de bonnes relations avec notre voisin est souhaitable mais pas indispensable »*, assure-t-il.

Aux quatre coins du globe

« Les investisseurs qui choisissent Gibraltar comme endroit pour placer leur argent ne modifieront pas leur décision en fonction de l'état de nos rapports avec Madrid. » Et de poursuivre : *« Pendant longtemps, on a dit que Gibraltar ne voulait pas devenir espagnole essentiellement parce qu'elle préférait vivre aux crochets de Londres. Nous sommes en train de démontrer que telle n'était pas la raison. »*

Depuis qu'il s'est fait l'apôtre de l'autosuffisance du Rocher, J. Bossano est parti défendre ce projet aux quatre coins du globe. Il est personnellement allé inaugurer des *« bureaux d'information de Gibraltar »* à Washington, Tokyo, Hongkong, Oslo, Copenhague, destinés à séduire les investisseurs. Londres, jusqu'ici, le laisse faire... au grand dam de Madrid !

Si J. Bossano est un *« battant »*, il a toutefois appris à tempérer ses propos sur certains thèmes délicats, comme celui du futur politique du Rocher. L'heure n'est plus où, comme dans l'opposition, il revendiquait implicitement l'indépendance en prônant une solution *« à la Monaco »*. Aujourd'hui, il préfère évoquer plus prudemment une solution *« européenne »*.

« L'attitude de l'Espagne à notre égard est contradictoire avec ce qui se passe en Europe, où le droit des peuples à décider d'eux-mêmes acquiert une grande importance, et où la notion d'Etat central perd de sa force avec la construction communautaire, affirme-t-il à ce propos. *Nous voulons éviter les discussions académiques sur notre avenir politique, mais nous pensons que la solution passe par une Europe des régions où chacun aura sa place. D'ailleurs, avec l'uniformisation communautaire, le passeport des habitants de Gibraltar ne va-t-il pas devenir pratiquement le même que celui des Espagnols ? »*

T. M.

Des relations ambiguës

Alors que l'achèvement du marché unique est prévu dans trois ans, la CEE a toujours des relations ambiguës avec des territoires enclavés, ou qui la jouxtent. Le cas le plus paradoxal est sans doute celui de *Gibraltar*. Territoire communautaire sous souveraineté britannique, le Rocher est en dehors de l'espace douanier européen. En outre, il ne bénéficie pas de la politique agricole commune (PAC), mais est éligible aux aides des fonds structurels (subventions des Douze au titre de leurs politiques régionale et sociale).

A l'instar des pays en développement, Gibraltar peut exporter en franchise de douane, dans la limite des contingents, vers la Communauté dans le cadre du système des préférences généralisées (SPG). Ce maquis juridique répond certainement à ses intérêts. En revanche, la libération du transport aérien tourne, pour l'instant, au désavantage de Gibraltar. Les ministres européens l'ont exclu du champ d'application de la directive qu'ils ont adoptée en décembre 1988.

En union douanière

La décision tient à la querelle entre Madrid et Londres. Les Espagnols contestent la souveraineté britannique sur le territoire où est situé l'aéroport de Gibraltar. Aussi ont-ils demandé et obtenu que l'ouverture de nouvelles routes aériennes ne bénéficie pas au Rocher. Derrière cet argument, se cache aussi la crainte de Madrid, qui ne souhaite pas que l'aéroport britannique accueille, au détriment de ceux du sud de l'Espagne, les touristes allant séjourner dans les stations balnéaires ibériques.

Gibraltar a réagi en déposant une plainte auprès de la Cour européenne de justice contre le conseil des ministres des Douze. La décision des juges de Luxembourg sera déterminante pour la suite de cette affaire.

Monaco, en revanche, est un pays tiers mais fait partie du territoire douanier européen. En d'autres termes, les marchandises circulent librement entre les Etats membres et la Principauté qui applique le tarif douanier commun (TDC).

Cependant, les directives qui portent sur la libération des services et des mouvements de capitaux ne sont pas opposables aux Monégasques. Les experts européens font toutefois observer qu'il y aurait lieu d'examiner de près l'accord de 1963 entre la France et Monaco pour savoir si, à ce titre, la Principauté ne sera pas tenue d'adapter sa législation en fonction de la nouvelle législation communautaire.

Saint-Marin présente le même cas de figure que Monaco. Intégré en 1939 au territoire douanier italien à la demande – musclée – de Mussolini, ce pays a conservé ce statut après la guerre et est devenu naturellement partie intégrante de la Communauté sur le plan commercial.

Ce territoire essaie actuellement de tirer quelque avantage de cette appartenance. Ses autorités font valoir que les recettes douanières dues aux importations en provenance de pays tiers sont versées au budget des Douze sans récolter, en contrepartie, des bénéfices, notamment des fonds de la PAC.

Andorre, pour sa part, a conclu, le 14 décembre 1989, avec la CEE, une union douanière qui prévoit la libre circulation des biens manufacturés, les produits agricoles faisant l'objet d'accords particuliers. Les Andorrans ont obtenu satisfaction sur une revendication ancienne, la même que celle formulée maintenant par Saint-Marin, c'est-à-dire le droit de percevoir les droits de douane. D'ici cinq ans, Andorre mettra en place ses propres bureaux afin de disposer des recettes douanières effectuées sur les importations originaires de l'extérieur de la Communauté.

Le Liechtenstein, en raison de son appartenance à l'AELE (Association européenne de libre-échange), est en union douanière avec les Douze. L'application des *« directives »* de l'Europe de 1993 dépendra des négociations prévues entre Bruxelles et l'AELE et destinées à définir les contraintes qu'accepteront les pays de cette organisation pour bénéficier du marché unique.

Le Vatican est à tous égards un pays tiers. Ainsi, les exportations de produits agricoles vers la Cité sont subventionnées (octroi de « restitutions ») par le budget européen. *« Finalement,* note un expert de la Commission, *il y en a pas mal, notamment pour les ventes de viande bovine. »*

de Bruxelles
MARCEL SCOTTO

CHRONIQUE

P. FABRA

Le « volontarisme » et le « secteur informel »

SANS doute doit-on considérer comme un progrès, voire un progrès considérable, la récente publication, par l'OCDE, d'un ouvrage intitulé *Nouvelles Approches du secteur informel* exposant les résultats d'un séminaire tenu les 7 et 8 septembre 1988. Comme le rappelle l'un des participants, Jacques Charmes, directeur de recherches à l'Office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer (ORSTOM) (1), c'est seulement au début des années 70 qu'est apparu ce concept de secteur informel encore appelé « non structuré ».

Le plus important, pour commencer, n'est pas de constater que le secteur ainsi désigné est, par définition, difficile, sinon impossible à définir. S'il est privé de « formes », et d'une « structure » identifiables, comment en préciser les contours et la spécificité ? Cependant, aux dires du rapport, *« les recherches qui se succédèrent durant cette décennie* (les années 70) *mirent l'accent sur l'importance du secteur informel en termes d'emplois : selon les pays et les contextes, il représenterait entre 20 % et 60 % de l'emploi non agricole ou de l'emploi urbain »*. Or que voyait-on dans cette masse de *« petites activités »* mal, ou pas du tout répertoriées ? Dans le meilleur des cas, on condescendait à y voir *« une nécessité temporaire »* jouant *« un rôle d'amortissement de l'exode rural »*.

Ces millions d'emplois, créés spontanément dans les immenses bidonvilles, on ne les prenait pas pour ce qu'ils étaient a priori : mieux que pas de travail du tout. La conception dominante était qu'il s'agissait de *« poches de sous-emploi »*. L'objectif ne pouvait être que leur *résorption*. Envisager pour les *« agences d'aide »* des actions de soutien ? Il n'en était pas question. *« Un tel développement,* écrit l'expert de l'ORSTOM, *eût été contraire à toutes les théories et pratiques de développement qui prévalaient alors : industrialisation à tout prix, grands projets d'investissement, hautes technologies... »*

Il n'est pas inutile de rappeler que les vues staliniennes du développement ne régnaient pas seulement en URSS. Pendant longtemps, elles inspirèrent les institutions spécialisées du monde capitaliste, la Banque mondiale notamment, sans parler, sur une plus petite échelle, des administrations françaises exerçant leur tutelle sur les pays de la zone franc. Il est vrai que c'est de planification et de grandes réalisations industrielles que rêvaient les potentats locaux, et que les experts internationaux n'auraient eu aucune chance auprès d'eux en leur parlant des petites entreprises locales, synonymes de régression. Ce qu'il faut retenir de ces aberrations presque partout rejetées, par conviction ou par faute de nouveaux prêteurs, c'est l'arbitraire d'exclusion. Elles aboutissaient à dénier le caractère d'activité économique aux occupations, jugées a priori comme non modernes, exercées par la majorité, ou peu s'en fallait, de nombreuses populations.

Espérons que la mémoire collective s'en souviendra, car on ne sait jamais sous quelles formes nouvelles resurgissent les vieux réflexes. En attendant, il convient de saluer comme un grand pas en avant la reconnaissance de l'existence, en tant que producteurs, des *« informels »* même si l'acceptation pure et simple du phénomène par les organismes les plus officiels, apparaît à son tour comme un dangereux aveu d'impuissance.

Tout absorbés qu'ils sont par leur tâche difficile de révélateurs de réalités à moitié cachées, les auteurs du rapport n'abordent qu'en passant le plus souvent, et parfois passent sous silence, les contradictions auxquelles se heurtent les *« nouvelles approches »* du secteur informel.

Comment *« accaparer statistiquement »*, pour reprendre une de leurs expressions, toute une série d'activités qui échappent à l'« enregistrement » sous toutes ses formes, à commencer par l'enregistrement administratif ? En l'occurrence, et c'est un point essentiel, absence d'« enregistrement » ne signifie pas, dans la grande majorité des cas, clandestinité ou illégalité. Ni le petit marchand ambulant de Bombay ni le conducteur de pousse-pousse de Djakarta ne sont en infraction avec la loi – même s'il *peut arriver qu'ils ignorent modestement* telle ou telle réglementation. C'est même ce caractère en quelque sorte général de l'« informalité », dépassant, et de loin, les contours eux-mêmes souvent flous, de l'économie « souterraine », qui confère aux enquêtes déjà disponibles, à celles qui sont en cours et en préparation, leur grand intérêt pour la connaissance des phénomènes économiques.

IL est en particulier un trait qui est à plusieurs reprises relevé au fil du compte rendu commenté du séminaire de septembre 1988. Tout secteur informel est caractérisé par la proportion exceptionnellement élevée des « indépendants », et cela aussi bien dans les activités artisanales et manufacturières que dans le commerce et les innombrables services. Les salariés sont rares et quand ils existent, leur statut est de toute façon indistinct, même quand il ne s'agit pas d'aides familiaux. Le rapport se borne à constater le fait. Il tient, me semble-t-il, aux conditions générales de la vie économique dans des pays où le capital accumulé est quantitativement faible et qualitativement rudimentaire.

Dans de tels pays, il suffit d'un capital relativement modique pour rassembler l'équipement – lequel peut se réduire à une charrette à bras ou à quelques métiers à tisser ressemblant aux rouets de nos arrière-grands-mères – nécessaire pour rendre le travail productif. Le capital est modeste mais il tourne très vite. Le profit est pareillement modeste mais relativement élevé par rapport au salaire. Dans la majorité des cas, il vaut mieux travailler à son compte.

Quand se sont produits le premier puis le second choc pétrolier, on a justement fait remarquer, dans les pays développés (à côté de beaucoup de contre-vérités) que l'enchérissement brutal de l'énergie risquait, en modifiant les coûts de revient relatifs, de rendre bon nombre de machines en service non rentables. On a pu observer à l'œil nu ce phénomène dans les pays d'économie attardée. Philippe Hugon, auteur d'un chapitre relatif à l'Afrique, décrit le recul, constaté dans telle ou telle ville malgache, du taxi et de la camionnette au profit des transports non-mécanisés (qu'il dénomme TNM), pousses et charrettes à bras ou à bœuf qui ont fait, pendant les années 70, un retour en force. Pour expliquer ce nouveau *« développement des transports à énergie humaine et animale »*, l'auteur, il est vrai, se croit obligé de rappeler les usages de l'ère coloniale. Peut-être eût-il été plus éclairant de montrer comment l'incroyable incurie du gouvernement socialiste malgache a rendu l'économie de la grande île incapable de supporter, sans régression supplémentaire, la hausse mondiale du pétrole.

Le climat général de crise a eu souvent pour effet de provoquer un nouvel essor du ou plutôt des secteurs « informels ». On a même vu de plus en plus souvent des salariés du secteur « formel » (entreprises se rapprochant du modèle occidental), voire public, passer au secteur qui, à la lecture du rapport, paraît en définitive, plutôt multiforme que sans forme ni structure. Ces déplacements dans le sens inverse de celui que souhaitaient et prédisaient les anciens contempteurs des *« poches de sous-emploi »* remet en question l'idée généralement reçue selon laquelle le secteur informel, s'il a l'avantage d'être d'accès facile (d'où son attrait pour les émigrés de la campagne) a l'inconvénient de payer encore plus mal. De quoi renvoyer à leurs études les idéologues qui, à droite et à gauche, s'étaient mis en tête, au cours des vingt ou dix ans passés, d'expliquer selon leur schémas préférés le phénomène.

POUR les néolibéraux, la beauté et l'efficacité de l'économie informelle, c'est qu'elle ignore les réglementations (tel le salaire minimum légal s'il en existe un) de nature à « fausser » l'équilibre entre l'offre et la demande de « travail ». Pour les marxistes, le secteur informel, qualifié de *« petite production marchande »*, agissait comme une *« réserve de main-d'œuvre »* à la disposition du secteur moderne pour lui fournir une force de travail bon marché (ben voyons !). Comme on le voit, néolibéraux et tenants de l'universelle (par le vocabulaire) vulgate marxiste se retrouvaient pour estimer que les rémunérations ne pouvaient guère être qu'inférieures encore à la moyenne dans le secteur « libre ». Les uns comme les autres, du reste, en oubliaient la quasi-absence de salariat proprement dit dans l'économie informelle.

AVANT que ne soit adoptée – vers 1972 – l'expression de *« secteur informel »*, une autre avait été proposée dont le défaut – notamment aux yeux de statisticiens – était de trop dire ce qu'elle voulait dire : secteur des activités non classées. Ce n'est pas seulement l'activité de 20 % à 60 % de la population active des continents latino-américain, africain et asiatique que nos outils statistiques ne parviennent pas vraiment à répartir dans leurs colonnes de chiffres.

La non-classification s'observe dans maint autre domaine, au point qu'on peut soutenir qu'elle est une des commodités que s'arroge notre monde déstabilisé. Dans la balance des paiements des plus grands pays, le poste « erreurs et omissions » est considérable. Très souvent, il recouvre non pas l'ignorance mais le malaise de l'aveu. Comment faire ressortir clairement, par exemple, que le déficit extérieur américain est, pour une part non négligeable, financé par les fuites de capitaux argentins, mexicains, vénézuéliens et plus récemment, brésiliens ? Jean-François Couvrat et Nicolas Pless ont donné beaucoup d'exemples dans leur livre *la Face cachée de l'économie mondiale* (chez Hatier). Ce n'est certainement pas en multipliant les contrôles et en rétablissant les réglementations qu'on viendra à bout de l'informalité générale. Mais si l'assainissement économique et financier est la condition nécessaire d'une plus grande « transparence », elle n'est sans doute pas suffisante. Il y faudrait ajouter un goût retrouvé pour le respect de la loi démocratiquement adoptée.

(1) Institut de recherches relevant du ministère de la coopération.

De Millerand à Mitterrand, ou la troisième voie introuvable

Comment approfondir la démocratie républicaine en lui donnant sans rupture une dimension socialiste

par Francis Démier

LA « troisième voie » française, opposée à un « libéralisme essoufflé » et un « communisme évanoui », s'inscrit-elle dans la tradition du socialisme français ou dans celle plus large de l'esprit républicain ? A défaut d'une filiation de ce type, existe-t-il un fond social-démocrate spécifiquement français qui puisse apporter des racines à l'expérience politique menée depuis 1981 ?

Le rayonnement du Bicentenaire, les révolutions à l'Est, qui ont paru, un temps, renouer avec la chaîne des grandes révolutions européennes du dix-neuvième siècle dans lesquelles le « génie de la liberté » français servait de référence à tous les peuples, ont conforté l'idée d'une articulation naturelle entre les principes de 1789 et l'émergence d'une moderne social-démocratie.

En fait le lien entre la démocratie républicaine et une social-démocratie déclinée à la mode allemande a toujours été très problématique. Certains historiens contestent même, avec des arguments très convaincants l'existence d'une option social-démocrate dans l'histoire française (1).

La question sociale

La république qui a pris racine en France est la « Marianne » et non la « Sociale », écrasée en 1871. Ce choix a du reste été celui de la majorité d'une France encore paysanne et ne signifie nullement renoncement au progrès. Mais le progrès social a été envisagé avant tout comme une conséquence de la démocratie politique, de l'élargissement des libertés et non plus comme la réponse spécifique à la lancinante « question sociale » qui a hanté le premier dix-neuvième siècle.

Pour Ferry, comme pour Gambetta, il n'existe pas de « question sociale », pas de classes, il n'y a que des citoyens, tous promis de la même manière à une promotion dans la société républicaine portée naturellement vers le progrès. L'équilibre républicain s'est ainsi organisé dans une soigneuse séparation des genres qui reste fondamentalement libérale.

Le champ de la démocratie politique, qui s'y élargit plus qu'en aucun autre pays d'Europe, ne recoupe pas le territoire de l'entreprise, qui a la liberté de s'organiser selon sa propre hiérarchie dans une France pauvre en lois sociales. Le vote de la loi de 1884, qui légalise l'existence des syndicats mais permet surtout au petit patronat de s'organiser, ne modifie pas fondamentalement cet équilibre. Cette loi est perçue comme l'extension au monde du travail des libertés républicaines.

En fin de siècle, ce républicanisme libéral s'accompagne d'un « déficit social » tel, en comparaison des progrès de l'Allemagne autoritaire, que beaucoup en viennent à douter de l'adéquation « naturelle » entre démocratie politique et progrès social. En particulier les radicaux qui depuis Ledru-Rollin ont toujours affirmé que le suffrage universel, l'approfondissement des libertés ne pouvaient manquer de développer le bien-être général. Mais surtout, la contestation de la démocratie parlementaire par le socialisme marxiste et le nationalisme de droite parvenus à mordre sur l'électorat populaire, constitue une mesure concrète des insuffisances de la République.

Dans les années 1890 s'affirme alors en France une pensée qui peut être considérée comme le point de départ d'un courant social-démocrate. Elle n'a pas la portée des analyses de Bernstein qui, au même moment en Allemagne, ferraille avec le marxisme orthodoxe, néanmoins elle tente de répondre aux mêmes problèmes : comment concilier démocratie politique et élargissement du « social », comment organiser un compromis entre les classes sociales, comment réussir le changement sans s'engager dans la rupture révolutionnaire ?

Au moment où Waldeck-Rousseau, pour répondre aux menaces nationalistes, décide de former un gouvernement de défense républicaine en juin 1899, il juge bon d'appeler au ministère du commerce – qui a aussi en charge le travail – Alexandre Millerand, un socialiste indépendant venu du radicalisme, avocat et journaliste, connu depuis 1896 pour avoir tenté de réaliser l'unité socialiste sur une base réformiste.

Un syndicalisme de masse

Millerand est avant tout un républicain, profondément persuadé que le progrès social ne peut procéder que d'une conquête pacifique du pouvoir dans la République. Il retire du socialisme cependant, l'idée d'une société divisée en classes qui n'appartient pas à la tradition républicaine, et reste persuadé que la seule défense des libertés politiques dans l'épreuve que représente l'affaire Dreyfus risque de pousser une classe ouvrière négligée par le libéralisme républicain à s'organiser hors du champ de la démocratie.

Loin de son personnage inquiétant de président de la République contestant en 1924 la victoire de la gauche, son ambition est alors de proposer au monde ouvrier une autre promotion collective que celle de la révolution. Mais il s'agit bien pour lui de promotion collective et non plus de la simple promotion individuelle par le travail et par l'épargne que la France républicaine offre à ses petits producteurs indépendants encore si nombreux. Il ne s'agit pas non plus d'améliorer la « répartition » par un mécanisme d'impôt progressif sur le revenu comme le demandent les radicaux.

Le point de faiblesse essentiel de la République à ses yeux est le retard du syndicalisme français – 6 % des ouvriers français sont syndiqués – et c'est sur cet écueil que risque d'échouer la démocratie politique. En affirmant cela, Millerand prend encore à contre-pied une tradition républicaine qui a toujours nourri beaucoup de méfiance à l'égard des associations ouvrières, soupçonnées de mener non un combat de progrès, mais une lutte d'arrière-garde en faveur des corporatismes.

A l'opposé, Millerand est persuadé que la République n'a pas de tâche plus urgente que de faire naître et d'encourager un puissant syndicalisme de masse, interlocuteur privilégié de l'Etat sur un modèle qui finit par s'imposer en Angleterre et en Allemagne. C'est la seule façon de négocier en permanence, entre des classes sociales opposées, ce compromis aux effets bénéfiques pour les salaires... mais aussi pour l'entreprise.

Ce compromis a un coût. Il faut aller vers les « huit heures » – imposées dans le cahier des charges des entreprises qui travaillent pour l'Etat – car c'est le seul objectif suffisamment ambitieux pour convaincre les travailleurs que l'Etat républicain les protège et pour prendre de vitesse aussi le syndicalisme révolutionnaire tourné vers la « grève générale » et une bataille frontale avec l'« Etat capitaliste ».

Symboliquement, la nouvelle politique de Millerand commence en octobre 1899, par un arbitrage rendu chez Schneider, dans un des fiefs du paternalisme, aux prises avec une grande grève qui montre désormais l'inefficacité de la régulation autoritaire des rapports sociaux. L'enjeu principal est la reconnaissance du syndicat, considéré encore comme extérieur à l'entreprise.

Millerand parvient à débloquer la situation en convainquant la direction d'accepter le principe d'une négociation avec des délégués élus par les salariés et tente de généraliser ce mode de négociation par l'implantation de conseils du travail décentralisés et une réforme de la loi de 1884 qui consacre le syndicat comme interlocuteur légal du patronat et de l'Etat.

La tentative de mettre sur pied une social-démocratie à la française se solde cependant par un échec. L'essentiel des projets de Millerand se disloquent ou se dénaturent dans la guérilla parlementaire. On se souvient de la loi qui réduit la journée de travail à dix heures à partir de 1904, mais la cohérence du projet réformiste a été largement oubliée.

Cet échec s'explique d'abord par le fait que les républicains de progrès comme Waldeck-Rousseau ont voulu l'utiliser plus que le soutenir. Les républicains préféraient un rassemblement autour des valeurs de liberté constitutives de la République plutôt qu'une consolidation de la République assortie d'un consensus d'un type nouveau lié à la recherche d'un accord avec un puissant syndicalisme, même réformiste.

Des dirigeants hostiles

Les avancées chez Schneider, l'appui apporté à Millerand par le comité Mascuraud, qui rassemble un moyen patronat républicain, montrent que les patrons n'ont pas été unanimement hostiles. Mais la crainte est la plus forte surtout devant la perspective du « monopole » syndical et du « contrat collectif ».

L'autre front du refus vient des milieux ouvriers. Si les initiatives de Millerand suscitent un grand intérêt chez les ouvriers et chez quelques héritiers du vieux réformisme français, les dirigeants socialistes et syndicalistes sont hostiles. Les marxistes craignent de s'engluer dans un « travaillisme » à la française.

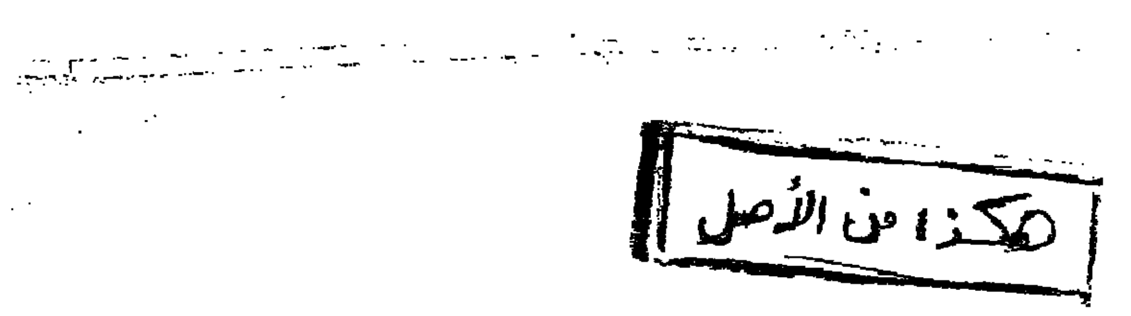
Le syndicalisme révolutionnaire, en dépit de l'ouverture faite par Pelloutier, refuse de s'engager dans une voie où la grève perdrait sa capacité *« politique »*, et l'action syndicale *« la soudaineté et l'imprévu qui la font redoutable »*. Seul Jaurès apporte un soutien déterminé à une expérience qui peut, selon ses vœux, approfondir la démocratie républicaine en lui donnant sans rupture une dimension socialiste. Mais le jeu de Jaurès est très complexe. Il ne lie pas son sort à l'expérience Millerand et prend même ses distances en affirmant que *« la méthode d'action continue, légale et progressive risquerait d'être faussée ou abaissée si la vertu révolutionnaire essentielle de la pensée socialiste n'était plus présente en nous »*.

Cette expérience Millerand ne recouvre pas, bien sûr, l'ensemble des tentatives faites par des républicains socialistes pour ancrer en France une voie social-démocrate. Elle représente cependant un tournant important, car elle consacre pour très longtemps, l'échec d'une politique de consensus fondée sur une articulation étroite entre démocratie politique et syndicalisme de masse, et sur la recherche « à froid » d'un compromis social réformiste, consolidé dans le fonctionnement même des institutions.

Pour sa part, le mitterrandisme se situerait plus volontiers du côté de ceux qui se sont opposés à l'expérience millerandiste, ceux qui, des catholiques sociaux aux radicaux, ont fait prévaloir un aménagement de la paix sociale propre à préserver la logique libérale de la République contre une solution collective et syndicale. Dans la pratique, loin d'être « calculé », le compromis social français s'est plutôt imposé « à chaud » au terme de crises de grande ampleur. Mais il s'agit de tout autre chose que de social-démocratie.

(1) Alain Bergougnioux - Bernard Manin, *le Régime social-démocrate* (1989), *la Social-démocratie ou le Compromis* (1979), PUF.

► Francis Démier est maître de conférences à l'université Paris-X.



Le Monde des Juristes

Juriste

Notre division Vêtements : Rodier, Jenna de Rosnay, Korrigan, Vitos, (3500 personnes), recherche un JURISTE

De formation BAC + 4, vous possédez une bonne connaissance en Droit des affaires et en Droit Immobilier, qu'une expérience en entreprise ou en cabinet vous a permis de conforter.

Aujourd'hui, vous souhaitez valoriser vos compétences à travers une mission très complète.

Directement rattaché au Directeur du Personnel, vous serez responsable de l'ensemble des opérations juridiques liées à notre réseau de distribution : achat/cession de fonds de commerce, droit au bail, contrats commerciaux, contentieux, secrétariat juridique...

Des contacts réguliers avec le Contrôle de Gestion et le Secrétariat Général du Groupe vous permettront d'assurer au mieux cette mission.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Béatrice GAU sous la référence J.05 - Groupe V.E.V. BP. 88 - 92303 LEVALLOIS-PERRET CEDEX.

GROUPE V.E.V.



MEDIAPA

ADJOINT(E) SECRETAIRE GENERAL

Eclairage *Numéro 1 mondial de l'éclairage, nous sommes spécialisés dans le développement, la fabrication et la commercialisation de lampes, d'appareils et de systèmes professionnels d'éclairage.*

Titulaire d'un **DEA/DESS en droit privé,** vous êtes débutant ou vous avez une première expérience, et vous maîtrisez l'anglais. Vous assisterez le secrétaire général dans le domaine de la gestion de l'immobilier, les assurances, les règlements de litiges et tout type de contrats.

Des possibilités d'évolution vous seront offertes dans la société ou au sein du groupe.

Merci d'adresser votre candidature sous référence J34 à **Compagnie Philips Eclairage,** Jacqueline Boulzaguet, *204 Rond-Point du Pont de Sèvres, 92516 Boulogne-Billancourt* Cedex.

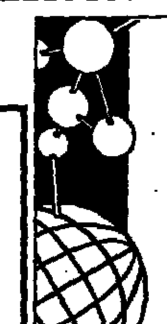
"Philips en France, c'est un C.A. de l'ordre de 24 milliards, 23 000 personnes qui évoluent de la recherche au commercial, du marketing à la production dans l'univers passionnant de l'une des premières entreprises mondiales d'électronique".



PHILIPS

PHILIPS, C'EST DEJA DEMAIN.

MEDIA-SYSTEM



Organisme scientifique reconnu à l'échelle internationale, le Commissariat à l'Energie Atomique recrute pour son Siège à Paris

Un Juriste BAC + 5

qui assistera le responsable du bureau des assurances. Une première expérience professionnelle serait appréciée.

Merci d'adresser votre candidature CV + lettre sous référence LM 2304 à : M. ROCAMORA, Chef du Bureau des Assurances / CEA 31, rue de la Fédération 75752 Paris Cedex 15.

La Filière Matière Grise **cea**

Le Monde de la Gestion

THOMSON RECRUTE LES MEILLEURS POUR LES METIERS D'AVENIR

LE GROUPE THOMSON : UN TREMPLIN POUR VOTRE CARRIERE

Appartenant aux plus grands groupes mondiaux de l'électronique, nous réalisons 70 % de notre CA au niveau international. Une organisation largement décentralisée en France et à l'étranger est à la base de cette réussite. Dans ce contexte, nous vous proposons de conduire des missions majeures en tant que

AUDIT OPERATIONNEL/CONSEIL

Vos responsabilités opérationnelles couvrent le diagnostic, l'audit et le conseil à caractère exceptionnel au niveau du groupe et de son intérêt général.

L'importance et la diversité de vos missions, le haut niveau de vos interlocuteurs (cadres dirigeants) justifient nos exigences. De formation grande école ou universitaire, vous possédez une première expérience d'environ 4 ans du conseil pluridisciplinaire ou de l'Audit dans un cabinet ou dans l'industrie. Vous maîtrisez bien sûr une langue étrangère, de préférence l'anglais.

Réussir cette mission vous offre un double avantage : être connu et reconnu des principaux décideurs et évoluer à court terme vers des postes de direction en France ou à l'étranger.

Merci d'envoyer votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo et rémunération actuelle) à notre Siège Social : **THOMSON** - Véronique DELAMARRE - 92050 Paris la Défense - Cedex 67.

HCAP



THOMSON



Leader du marché des cigarettes en France, avec un chiffre d'affaires hors taxes de 10 Milliards de Francs, nous employons 6 200 personnes réparties dans 11 usines, 2 centres de recherche et de nombreux autres établissements.

Dans le cadre de nos unités de production, nous souhaitons intégrer de

Jeunes contrôleurs de gestion "usine"

Le Havre (76) **Tonneins (47)**

Bien intégré à l'équipe dirigeante, vous élaborez les budgets annuels, établissez un contrôle budgétaire et de gestion et présentez mensuellement les résultats nécessaires à la bonne marche de l'usine en validant la fiabilité des données et en contrôlant la cohérence des chiffres. Vous serez associé aux réflexions en cours et à la résolution des problèmes de l'usine.

E.S.C., Maîtrise de Gestion, ou Sciences Po, Eco. Fi, débutant ou fort d'une première expérience proche du terrain, vous avez une bonne connaissance de la comptabilité analytique et vous vous sentez attiré par les applications informatiques liées au contrôle de gestion. Cette fonction très complète vous permettra d'évoluer à court terme dans le Groupe.

Merci d'adresser lettre, C.V. et photo sous réf. RC 429/3 (à noter sur courrier et enveloppe) 79/83, rue Baudin - 92309 Levallois-Perret Cedex.

Membre de Syntec

Organisation et Publicité



BERNARD JULHIET *RESSOURCES HUMAINES*

Paris - Lyon - Strasbourg - Nice - Bruxelles

Directeur financier et comptable

Ce groupe tertiaire de haute technologie pèsera très prochainement 1 milliard de Francs de C.A. Implantées en France et à l'étranger, ses filiales connaissent une expansion très importante qui confère à ce groupe une dynamique toute particulière. Les opérations de croissance externe par acquisition/fusion, le développement du chiffre d'affaires et des marchés exigent en permanence une adaptation des méthodes et des procédures comptables ainsi qu'une consolidation *extrêmement rigoureuse et fiable.*

La supervision de la comptabilité Holding, mais aussi les comptabilités générales et analytiques de toutes les filiales, la trésorerie, la fiscalité font partie de votre mission.

L'importance des services à encadrer et à animer (30 personnes) exige de vous des qualités indispensables de management. Vous aimez organiser, agir, décider dans un contexte aussi évolutif, vous ne pourrez être déçu.

Avec une formation de niveau expertise comptable, une excellente culture informatique, une expérience professionnelle d'au moins 8 ans, idéalement en cabinet d'audit et en direction comptable : vous donnerez à ce poste la dimension internationale qui s'impose et l'importance stratégique qui en résulte.

Christian BLEU traite confidentiellement votre candidature et vous remercie de lui écrire sous la réf 2366 M - ARGOS LILLE 1001, avenue de la République - 59701 MARCQ-EN-BAROEUL.

Membre de Syntec

Organisation et Publicité



BERNARD JULHIET argos

Paris - Lyon - Lille - Strasbourg - Nice - Bruxelles

SUR UN GROUPE EN PLEINE EVOLUTION...

Responsable Comptabilités

DECS

Vous avez une expérience de 5 ans minimum dans la comptabilité acquise en entreprise si possible dans une banque ou dans une société financière ou en cabinet.

Venez intégrer notre société financière UGCM, spécialisée dans le crédit à la consommation pour prendre en charge la comptabilité générale, la comptabilité analytique, la trésorerie et le contrôle de gestion.

Vous serez aidé par une équipe de 5 à 6 personnes et rattaché directement au Directeur Général.

Possibilité d'évoluer à moyen terme au sein du Groupe GMF.

GROUPE GMF

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et prétentions GROUPE GMF DRHG, 2 rue Henri Rochefort 75017 PARIS.

PUTEAUX - LA DÉFENSE

AGENCE MAILLE

Groupe leader dans le domaine de l'ELECTROMENAGER - siège social : environs de Paris (Nord) - recherche

ASSISTANT CONTROLEUR DE GESTION

Après une formation aux spécificités du groupe, il se verra confier à part entière le contrôle de gestion d'un des centres de profit impliquant de nombreux contacts avec les différents services opérationnels : préparation des budgets, actualisation périodique, reporting mensuel (en anglais) destiné à la maison-mère, et participera à d'autres tâches de gestion dans le cadre du service global du contrôle de gestion réunissant une quinzaine de personnes.

Ce poste s'adresse à un Jeune **ESC** *ayant une toute première expérience- même courte- du contrôle de gestion, de très solides connaissances en micro-informatique et de bonnes compétences en Anglais.*

Veuillez écrire en précisant expérience et prétentions sous référence 1306 à :

INTERCARRIERES
5,rue du Helder - 75009 Paris



Organisme scientifique reconnu à l'échelle internationale, le Commissariat à l'Energie Atomique recrute pour son Siège à Paris

Un adjoint au chef du service financier et comptable

Agé(e) de 25 à 30 ans, de formation supérieure comptable type grande école de commerce spécialisé(e) en finances et comptabilité, possédant des connaissances dans le domaine fiscal et informatique, il (elle) aura eu une première expérience dans des fonctions similaires ou dans un service d'audit interne, et devra montrer des aptitudes à l'encadrement.

Merci d'adresser votre candidature (CV + lettre) sous réf. 01 LM à Paul QUEYSSALIER.
CEA - 31, rue de la Fédération
75752 PARIS CEDEX 15

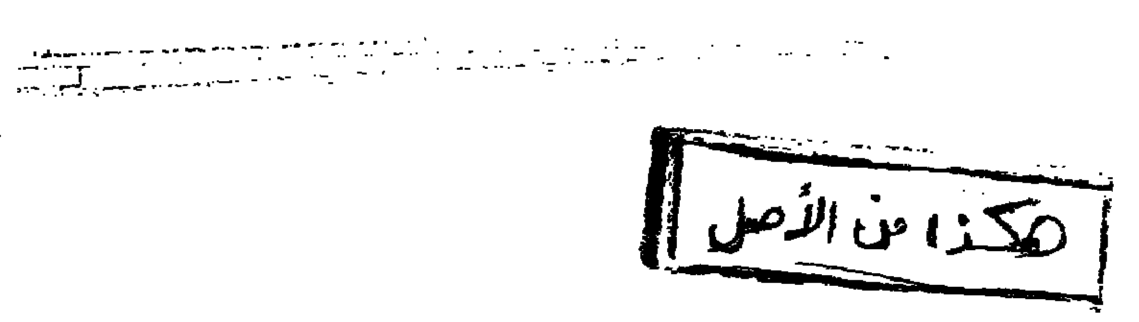
La Filière Matière Grise **cea**

Etablissement public Paris recherche

UN COMPTABLE

Bac + 2, DUT ou BTS comptable.
Bonnes notions micro-informatique.
Pratique réglementation TVA, sens de l'organisation.
Expérience d'encadrement.
Age : 30 ans minimum.

Ecrire sous n° 8894, Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.


هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

SPORTS

FOOTBALL : le championnat de France de deuxième division

Lens touche le fond

Le Racing Club de Lens, jadis considéré comme le club phare de la région Nord-Pas-de-Calais, évolue désormais en deuxième division. Contrairement aux prévisions des dirigeants, l'équipe, classée huitième du groupe B à l'issue de la dernière journée disputée samedi 5 mai, ne retrouvera pas l'élite à la fin de la saison. Les supporters désertent le stade. Lens s'enlise dans l'anonymat.

LENS

de notre envoyé spécial

L'histoire était sans doute trop belle : un club de football à succès dans une région sinistrée, une équipe adorée par un public de « gueules noires », des usines fantômes, des maisons de briques rouges mais des cœurs généreux et une fidélité à toute épreuve...Le Racing Club de Lens était cité en exemple. Il allait à contresens. Alors que la région s'enfonçait dans la crise, il remportait des succès, disputait des compétitions européennes. A mesure que le football français dépensait son argent sans compter pour des vedettes mercenaires, il formait des jeunes et se targuait d'avoir le meilleur public de France.

Cette image a vécu. Le cliché n'est plus. Lens et ses supporters coiffés de casques de mineurs bariolés aux couleurs de l'équipe, « sang et or », ont cessé de défier la logique, de nager à contre-courant. Lorsque l'équipe est descendue en deuxième division, à l'issue de la saison 1988-89, les dirigeants comme le public étaient persuadés qu'elle n'y resterait qu'un an. Ils se trompaient : le club nordiste, huitième du groupe B après sa victoire samedi 5 mai face à Abbeville (8-0) lors du dernier match de la saison, jouera encore contre Beauvais ou Saint-Seurin la saison prochaine, lui qui rêvait de Bordeaux ou de Marseille.

« Nous avons touché le fond, mais je reste persuadé que Lens a encore sa place dans le football français ». M.André Delelis se veut *optimiste*. Les mandats qu'il cumule depuis toujours l'y obligent un peu... A la fois premier citoyen et premier supporter, l'ancien ministre socialiste, inamovible maire de Lens depuis trente et un ans (il en a soixante-six), protège ce club dont il est président d'honneur avec la fougue généreuse et un brun pathétique d'un patriarche sur la défensive. Il le couve, son « Racing », et surtout le maintien à flot.

Avec une subvention annuelle de près de 8 millions et demi de francs pour une population de 38 000 habitants, Lens figure parmi les villes qui dépensent le plus pour le football : 138 francs par habitant en 1989, le record étant détenu par Mulhouse avec 177 francs. *« Si on l'augmentait, il n'y aurait pas d'émeutes dans les rues, croyez-moi! »*, ajoute le bienfaiteur pour attester du traditionnel consensus autour du ballon rond. *« Sans la mairie, nous ne serions pas là »*, admet quant à lui M. Gervais Martel, président du club et directeur d'un journal gratuit distribué à un million d'exemplaires dans la région.

En 1978, le club a déjà connu la relégation. Il s'en était vite remis pour remonter la saison suivante et participer à une coupe d'Europe en 1983. Cette fois, le mal paraît plus profond. Tout se passe comme si Lens, symbole d'une certaine époque du football français, était aujourd'hui en retard d'une bataille, comme si le bon vieux « Racing », comme on l'appelle de Liévin à Béthune depuis sa création en 1906, n'avait plus vraiment sa place dans l'ère Tapie.

Certes, ce n'est pas la déchéance ni même la crise. Mais il est des signes qui ne trompent pas sur l'état de santé d'un club de football. C'est ainsi que le superbe stade Bollaert, renové tribune par tribune au temps de la réussite, joue les vaisseaux fantômes avec ses 40 000 places désormais fréquentées par 4 000 à 5 000 irréductibles. Les sections de supporters, au nombre de deux cent vingt à l'époque des succès européens contre les Suédois de Malmoe ou les Italiens de la Lazio Rome (1977), ne sont plus que soixante-quinze. M. Delelis a beau rappeler que le foot reste un événement majeur, capable de déplacer *« plus de monde que Lech Walesa »*, qui avait attiré 4 000 personnes lors de sa venue dans la région, rien n'y fait : Lens perd son public et découvre les réalités de l'anonymat. La conjoncture économique (16% de chômeurs sur un bassin d'emploi regroupant 500 000 personnes), la concurrence des retransmissions télévisées et l'exil des jeunes expliquent autant cette désaffection que les mauvais résultats.

Autre indice révélateur du malaise actuel : les rumeurs, inévitables mais malsaines. Celles concernant les difficultés financières du club, celles aussi concernant les salaires de certains joueurs : les 170 000 francs que toucherait chaque mois l'attaquant Patrice Garande ou les 200 000 francs des internationaux roumains Tudorel Stoïca et Victor Piturca, qui, depuis leur arrivée en 1989, n'ont pourtant pas, loin de là, justifié leur réputation...

Déplacements en car

Enfin, il y a également ces tiraillements apparus lors du vote de la subvention régionale. Ils trahissent la position délicate dans laquelle se trouve M. André Delelis. Combien de temps pourra-t-il encore convaincre ses alliés politiques de le suivre sur le terrain du football ? En mars dernier, à l'occasion du vote de la subvention attribuée par la région Nord-Pas-de-Calais, la majorité socialiste a disputé un drôle de match.

Quelques élus, sans doute pas mécontents de taquiner l'indéracinable « papy » qu'ils souhaitent à terme bouter hors de la ville, ont voulu réduire l'enveloppe destinée au club. L'an dernier, M. André Delelis s'étant montré très convaincant pour assurer que l'équipe allait remonter aussitôt en première division, elle avait été maintenue à 6 millions de francs. Puisque Lens est appelé à demeurer en deuxième division au moins un an de plus, certains élus ont demandé que la subvention soit alignée, par souci d'équité, sur celles des deux autres équipes nordistes évoluant à ce niveau, Dunkerque et Valenciennes, autrement dit qu'elle soit ramenée à 3 millions de francs. M. Delelis a du batailler ferme. Il n'a obtenu gain de cause - soit les 6 millions habituels - qu'avec le soutien de M. Michel Delebarre, maire de Dunkerque. Valenciennois et Dunkerquois s'en sont tirés avec une rallonge de 1 million chacun, le prix d'un fragile consensus...

Lens est donc mal en point. Et M. André Delelis le reconnaît à moitié lorsqu'il note que *« le football a changé »* et que cette descente est *« plus inquiétante que la précédente »*. Le club va d'ailleurs devoir réviser ses dépenses à la baisse. *« On a trop engagé de mercenaires venus uniquement pour le fric, faisons confiance aux gamins du cru ! »*, lance le maire. Le prochain budget n'excédera pas 30 millions de francs, une somme très modeste pour un candidat à la promotion. Certains déplacements, effectués jusque-là en avion, se feront en car. Le contrat de l'entraîneur, Marcel Husson, ne sera pas prolongé. Seuls deux joueurs devraient être recrutés pour encadrer des jeunes de talent. Quant au grand espoir local, le défenseur Jean-Guy Wallemme, il pourrait être transféré pour renflouer les caisses...

M. Gervais Martel, le jeune président du club (il est âgé de trente-sept ans), prépare donc la saison à venir avec un œil sur le porte-monnaie, l'autre sur l'hôtel de ville. Fils d'un ancien directeur des puissantes houillières qui jadis finançaient le RCL et employaient ses supporters, il se démène pour trouver des partenaires susceptibles d'aider son club. *« Lens doit être le grand club régional, le public reviendra car il est en manque de spectacle le Racing fait partie de la culture locale »*, répète-t-il aux « décideurs » locaux. A l'heure où le voisin lillois s'apprête à se vendre à d'ambitieux entrepreneurs, le Racing Club de Lens ne pourra se permettre longtemps de faire du surplace. Ou alors l'anonymat deviendrait habitude nuisible pour une région qui, selon les propres termes de M. André Delelis, n'a *« pas de vin, plus de charbon »* et *« rien d'autre que le foot comme image de marque... »*.

PHILIPPE BROUSSARD.

Violence sur les stades européens

Plus de deux cents arrestations

De violents affrontements entre forces de l'ordre et supporters ont marqué la fin des championnats nationaux dans plusieurs pays européens. A Bournemouth (Angleterre), où l'équipe locale jouait pour éviter la relégation en troisième division contre Leeds qui visait la montée en première division, près de trois mille supporters, des visiteurs venus sans billets, ont tenté de forcer les portes du stade protégées par la police en tenue anti-émeute. Soixante treize « hooligans » ont été arrêtés pour comparaître devant la justice, dimanche 6 et lundi 7 mai. Six policiers et une vingtaine de supporters ont été blessés.

A Bruges, quarante-deux personnes ont été interpellées à l'occasion du match qui a permis à l'équipe locale de devenir championne de Belgique. Sept policiers ont été blessés au cours d'affrontements. A Düsseldorf, la police a procédé à l'interpellation de soixante-quinze supporters de Mannheim, virtuellement relégué en deuxième division. Les forces de l'ordre néerlandaises ont également arrêté vingt-quatre supporters de l'Ajax d'Amsterdam qui s'étaient déplacés à Nijmegen.

Rennes et Nancy dans la cour des grands

La lutte en tête du groupe B de deuxième division, entre Valenciennes, auteur d'une fin de parcours remarquable, et Rennes s'est terminée, samedi 5 mai, par la victoire du Stade Rennais. L'équipe Bretonne, grace à une victoire à Lorient (2-0), retrouvera la premiére division au mois de juillet aprés trois ans d'absence parmi l'élite. Dans le groupe A, le lauréat de cette fin de saison s'appelle l'AS Nancy-Lorraine, un club qui avait quitté la premiére division au terme de la saison 1986-87, en terminant vingtiéme et dernier du classement... juste devant Rennes.

Lors des prébarrages, prévus les 10 et 11 mai, Valenciennes recevra Nimes et Rouen se rendra à Strasbourg. Le club alsacien grace à une victoire à Guegnon (3-1) a terminé deuxiéme du groupe A, et conserve ainsi une chance d'accéder à l'élite.

Les résultats

ATHLÉTISME

MARATHON DE PARIS

Le soleil et la chaleur, plus de 20 °C au départ dimanche 6 mai à 9 heures du matin, ont éprouvé les douze mille concurrents qui ont participé au XV[e] *marathon de Paris*. Ces conditions climatiques n'ont pas permis à la quarantaine de concurrents dont le record personnel est inférieur à 2 h 16 min de mettre en péril le record de l'épreuve, établi en 1985 par Jacky Boxberger avec un temps de 2 h 10 min 49 s.

Déjà vainqueur l'an passé, le Britannique Steve Brace a mené une course intelligente, se tenant constamment dans les groupes en tête avant de porter l'estocade et de gagner *détaché sur l'avenue* Foch en 2 h 13 min 10 s. Il a lâché facilement à 4 kilomètres de l'arrivée, dans le bois de Boulogne, le coureur versaillais Jean-Baptiste Protais, vainqueur du marathon de la francophonie en juillet dernier, le *dernier à s'accrocher* dans le sillage du Britannique. Le Français termine second à 31 s du gagnant, devant le Portugais Manuel Mattias (2 h 14 min 27 s).

BASKET-BALL

COUPE DE FRANCE

(Demi-finales, matches aller)

*Limoges b. Mulhouse	109-97
*Antibes b. Cholet	87-80

ESCRIME

CHALLENGE MARTEL A L'ÉPÉE

Demi-finales. – Schmitz (RFA) b. Resegotti (Ita.), 4-5, 5-2, 5-3 ; Lenglet (Fra.) b. Henry, 4-5, 5-2, 5,3.
Finale. – Lenglet (Fra.) b. Schmitz (RFA), 4-5, 5-1, 5-4.

FOOTBALL

CHAMPIONNAT DE FRANCE

Première division
(Trente-sixième journée)

Marseille b. *Auxerre	2-0
*Bordeaux b. Toulouse	2-1
*Monaco b. Metz	1-0
Sochaux b. *Saint-Etienne	2-0
*Paris-SG et Nantes	2-2
*Mulhouse et Lyon	4-4
*Brest et Montpellier	1-1
*Cannes b. Nice	1-0
*Toulon et Lille	1-1
*Caen b. RP 1	1-0

Classement. – 1. Marseille, 51 pts ; 2. Bordeaux, 49 ; 3. Monaco, 43 ; 4. Sochaux, 41 ; 5. Paris-SG, 40 ; 6. Auxerre, 39 ; 7. Nantes, 37 ; 8. Lyon, Toulouse, 36 ; 10. Brest, 35 ; 11. Cannes, 34 ; 12. Metz, Saint-Etienne, Toulon, 33 ; 15. Montpellier, Lille, Caen, 32 ; 18. Nice, RP 1, 29 ; 20. Mulhouse, 28.

Deuxième division
(Dernière journée)

GROUPE A

*Louhans-Cuiseaux b. Bastia	4-0
*Red Star 93 b. Annecy	1-0
*Orléans et Montceau	2-2
*Nancy b. Reims	2-1
*Nimes b. Istres	3-1
*Grenoble b. Alès	3-2
Strasbourg b. *Gueugnon	3-1
*Chaumont et Dijon	1-1
*Avignon b. Martigues	3-2

Classement. – 1. Nancy, 50 pts ; 2. Strasbourg, Nimes, Alès, 43 ; 5. Martigues, 40 ; 6. Bastia, 39 ; 7. Reims, 35 ; 8. Avignon, 34 ; 9. Istres, Dijon, 31 ; 11. Gueugnon, Orléans, Louhans-Cuiseaux, Annecy, 30 ; 15. Chaumont, 29 ; 16. Grenoble, Red Star 93, 28 ; 18. Montceau, 18.

GROUPE B

Valenciennes b. *Angers	1-0
Rennes b. *Lorient	2-0
*Tours b. Le Havre	3-0
*Rouen b. Quimper	2-1
*Laval b. Niort	2-1
*Beauvais b. La Roche-sur-Yon	1-0
*Saint-Seurin b. Créteil	2-1
*Lens b. Abbeville	8-0
*Guingamp et Dunkerque	1-1

Classement. – 1. Rennes, Valenciennes, 44 pts ; 3. Rouen, Laval, 41 ; 5. Le Havre, 40 ; 6. Beauvais, 38 ; 7. Niort, 35 ; 8. Lens, 34 ; 9. Créteil, Angers, Dunkerque, 33 ; 12. Saint-Seurin, Guingamp, 31 ; 14. Tours, 30 ; 15. La Roche-sur-Yon, 28 ; 16. Lorient, Abbeville, 27 ; 18. Quimper, 22.

MOTOCYCLISME

GRAND PRIX D'ESPAGNE

(à Jerez-de-la Frontera)

250 centimètres cubes. – 1. Kocinski (E-U), Yamaha), les vingt-quatre tours en 44 min 27 s 789 (moyenne 136,606 km/h) ; 2. Cadalora (Ita., Yamaha), à 0 s 209 ; 3. Bradl (RFA, Honda), à 7 s 156 ; 4. Cardus (Esp., Honda), à 15 s 915 ; 5. Wimmer (RFA, Aprilia), à 36 s 506.

500 centimètres cubes. – Gardner (Aus., Honda), les vingt-huit tours en 52 min 58 s 21 (moyenne 148,423 km/h) ; 2. Rainey (E-U, Malboro-Yamaha), à 7 s 307 ; 3. Schwantz (E-U, Suzuki), à 22 s 088 ; 4. Doohan (Aus., Rothmans-Honda), à 28 s 729 ; 5. Chili (Honda-Elf), à 40 s 920 ; 6. Pons (Esp., Honda), à 1 min 7 s 157 ; 7. Sarron (Fra., Yamaha), à 1 min 12 s 205.

RUGBY

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Quarts de finale)

Toulouse b. Narbonne 10-9. Racing b. Grenoble 27-21. Agen b. Toulon 6-0. Montferrand b. Dax 34-12.

Les demi-finales seront disputées les 12 et 13 mai. – *Samedi à Béziers* : Toulouse-Racing (sur A 2). *Dimanche à Toulouse* : Agen-Montferrand (sur Canal +).

RUGBY : championnat de France

Les espoirs déçus de Grenoble

Le Racing-club de France a battu le FC Grenoble, en quartsde finale du championnat de France de rugby, dimanche 6 mai, au stade de Gerland, à Lyon, sur le score de 27 à 21, après prolongations (15-15).

LYON

de notre bureau régional

Le panache blanc de l'usine d'incinération de Gerland s'élevait, droit comme un i, dans un ciel sans nuage. La chaleur était si lourde que, même à l'ombre des tribunes, les « gros pardessus » en *transit* transpiraient dans leurs blazers bleu marine. Et, pour ajouter à l'illusion, quelques légions d'aficionados aux accents de rocaille n'avaient pas hésité à remonter la Narbonnaise jusqu'à ce *lugdunum* qui, l'espace d'un dimanche, condescendait à ne plus considérer le jeu de main comme un jeu de vilains. Deux ans après avoir accueilli un mémorable Tarbes-Toulon, gerland renouait avec l'ovalie sans faire les choses à demi : un quart de finale du bouclier de Brénus, carrément.

Pour les quelque dix-mille supporters venus de Grenoble, en voisins, ou de Paris, en TGV, ces retrouvailles devaient être une fête. Elles le furent. A défaut d'un « rugby champagne », comme savaient en distiller naguère les facétieux racingmen du « show biz », avec nœuds pap' rose, caleçons longs et bérets basques, les trente solides « garçons » servirent – près de deux heures durant, s'il vous plaît ! – un « rugby blanquette » joliment pétillant et méritoirement coloré de la part de « nordistes ».

Le « club des huit »

En trustant six points après quelques minutes de jeu et en atteignant la mi-temps avec une avance de neuf points (15 à 6), les Grenoblois semblaient partis pour dominer le match. De la tête – grâce à un jeu intelligemment offensif – mais aussi des épaules, leur paquet d'avants neutralisant par sa force tranquille toute vélléité d'organisation et de distribution chez les feux follets parisiens. Alors que Frédéric Vélo (n° 15) justifiait sa place de deuxième buteur du championnat en multipliant les coups de pied « plein cadre »; juste avant le repos, la horde dauphinoise inscrivait un essai collectif au terme d'une irrésistible poussée en mêlée. Sachant qu'une semaine auparavant, dans son fief de Lesdiguières, Grenoble avait réussi à infliger une ardoise de 28 points à Brives, au cours de la seule seconde période, l'affaire paraissait entendue.

Erreur. Il faut se méfier du Parisien qui piaffe comme du lait sur le feu. Quelques failles dans la condition physique du FCG, un relâchement progressif dans son travail de sape et de pression, laissaient se déployer les lumineuses chevauchées de la ligne arrière adverse, s'infiltrer de belles descentes en passes courtes ou croisées, s'organiser la stratégie d'usure des fins « flankers » de la troisième ligne. Après que Jean-Baptiste Lafond eut expédié le ballon entre les perches, sur pénalité, un renversement paraissait possible, puis probable. L'essai, comme un coup de théâtre ou une estocade, n'intervint pourtant qu'à la toute dernière minute. Concluant un vif assaut lancé depuis le milieu de terrain, l'international Franck Mesnel, remis d'une contracture, le marqua, décontracté, sous un angle jouable pour Lafond qui annula la marque *in extremis*.

C'en était fait des espoirs de Grenoble. Sonnés, les joueurs, qui s'étaient vu, inexplicablement, refuser un essai à la 67[e] minute, avaient trop de bleus et blancs à l'âme pour se remettre de cette fatale dernière minute. Dès le début des prolongations, l'ouvreur Pouyau plaquait le ballon entre les poteaux pour le Racing. Transformation, suivie de peu d'une pénalité réussie. Les coups de pied bottés ensuite relevaient de l'ultime baroud. 27 à 21, l'honneur, au moins, était sauf.

C'est donc par la grande porte que Grenoble quitte le championnat. Le club qui pourra se consoler en disputant, le 19 mai, la finale du challenge Yves-Du-Manoir contre Narbonne (sa troisième finale en cinq ans), vit toujours ses « dix glorieuses ». Si son seul titre de champion remonte à 1954, il se maintient depuis 1980 dans l'élite, ce « club des huit », et aurait sans doute mérité de prolonger sa caracolante saison 1990 au demi-paradis de la demi-finale, qu'il a connu en 1982 et déjà approché en 1989. Fondé en 1910, à l'époque héroïque où l'étrange sport importé d'outre-Manche s'appelait encore le football-rugby, d'où son nom, le Football-Club de Grenoble conserve une belle santé. Quatre cents licenciés – des poussins aux juniors (vice-champions de France en 1989) – poussent fort derrière l'équipe de première division. Grâce à eux, comme à ceux de Bourgoin et de Voiron, le Dauphiné peut se prendre pour une enclave septentrionale du Midi. Midi moins le quart (de finale), en l'occurrence.

ROBERT BELLERET

HIPPISME : l'inculpation d'entraîneurs

Le monde des courses découvre la justice

L'affaire « d'infraction à la législation des substances vénéneuses et stupéfiants » (*le Monde* du 28 mars) assortie de *« tentatives d'escroqueries »* mobilise toujours la brigade des jeux et des courses. Le juge d'instruction chargé de ce dossier, M[me] Michèle Luga, vient de procéder à sept nouvelles inculpations d'entraîneurs mis en cause à la suite d'un contrôle anti-dopage positif à l'automne dernier.

Les dirigeants des courses de trot se sont portés partie civile dans cette affaire afin d'avoir accès à un dossier qui les concerne très directement. Refusant le reproche de *« déni de justice »*, ils estiment, au contraire, avoir amnistié de façon définitive, au bénéfice du doute, les professionnels dont les chevaux gagnants ou placés fin 1988 ont été lors de contrôles systématiques déclarés, le même jour, positifs en clenbuterol (*le Monde* du 20 mars). Ce produit dopant et prohibé aide à mieux respirer en compétition et, de plus, il a des fonctions anabolisantes. Or les enquêteurs ne veulent pas admettre qu'il y ait pu avoir *« génération spontanée »*. Ils veulent poursuivre leur traque, aller plus loin. Remonter tous les maillons de la chaîne. Discerner comment le produit a pu être inoculé. Ils sont partagés entre plusieurs hypothèses :

– Soit la prescription commune par un vétérinaire d'une médication non répertoriée, en apparence anodine ou licite, mais en réalité, vecteur de cette molécule.

– Soit une contamination par celle-ci, très volatile, lors du transport des prélèvements. Ces derniers auraient été acheminés au laboratoire et auraient transité plusieurs jours dans un même local. C'est pourquoi un seul cheval aurait été traité, les autres « attrapant » le virus du clenbuterol.

– Soit une action de malveillance délibérée d'un mystérieux ennemi des courses transportant une éponge imbibée sous les naseaux des trotteurs incriminés après l'arrivée des courses dans les écuries de Vincennes ou de Cagnes. Elles sont souvent peu surveillées, voire ouvertes à tous vents.

L'enquête n'apparaît guère avoir apporté d'éléments nouveaux. Après plusieurs semaines d'incarcération, le docteur-vétérinaire Stilh, considéré comme le « chevalier blanc », a été remis en liberté sous forte caution, de même que l'entraîneur Yan Kruithof, dont la jument Tatiana de Chenu faisait partie de ce que l'on appelle « la rafle de la Saint-Sylvestre ». Mais, aussitôt après, ce sont tous les autres *« amnistiés »* qui ont été interrogés, inculpés, gardés à vue.

Déclaration de guerre

Au lendemain de ces nouvelles péripéties, M. de Montesson, président de la Société du cheval français déclarait : *« Il est intolérable de constater que deux services judiciaires qui n'ont aucune compétence en la matière, se permettent aujourd'hui de rouvrir un dossier que nous avions fermé il y a plusieurs mois. »* Le syndicat des entraîneurs de trot était plus virulent encore dans un communiqué où il était dit notamment : *« Les professionnels, indignés par les ordonnances d'inculpation rendues contre leurs collègues, protestent énergiquement contre de telles décisions intervenant dans un domaine qui relève du code des courses au trot. Ils estiment leur activité professionnelle menacée et ne peuvent tolérer plus longtemps qu'une suspicion soit entretenue à leur égard. »*

Le monde des courses, comme tous les microcosmes, vit en circuit fermé, majoritairement axé sur ses problèmes particuliers, sans se rendre compte suffisamment qu'il s'agit d'une activité publique... Tout étonné de découvrir un beau matin la rudesse des investigations policières et la rigueur stressante d'une instruction judiciaire minutieuse et précise. Surpris aussi que le droit commun supplante les règlements intérieurs de la vie associative.

Les ministères de l'intérieur et de la justice, évidemment, laissent l'enquête se poursuivre et appuient la recherche de la vérité. S'il doit y avoir un non-lieu – ce qui n'est pas improbable du tout, – il n'interviendrait que dans des semaines ou des mois. Le ministère de l'agriculture est également partie prenante dans cette affaire. En tant que tuteur des courses, il délègue des pouvoirs de compétence aux sociétés organisatrices. *« Ce qui ne signifie pas pour autant*, dit-on à la direction des haras nationaux, *qu'il délivre un blanc-seing »*, ajoutant ce commentaire : *« La société du cheval français n'a pas démérité, mais n'a pas probablement l'autorité et les moyens de la justice pour traiter d'un dossier de ce genre. »* M. Henri Nallet, ministre de l'agriculture, ou son directeur de cabinet, M. Jacques Berthomeau, chargé des courses, au retour d'un voyage officiel en Amérique, pourraient dans les jours à venir, prendre position. Car ce dossier dépasse le simple secteur hippique.

GUY DE LA BROSSE

Les réunions monétaires de printemps à Washington

Premier accord des sept grands pays industrialisés sur une augmentation de 50 % des ressources du FMI

Les ministres des finances des sept grands pays industrialisés (Etats-Unis, Canada, Japon, RFA, France, Grande-Bretagne, Italie) réunis à Washington avec les gouverneurs des Banques centrales se sont mis d'accord, dimanche 6 mai, pour augmenter de 50 % les quote-parts au capital du Fonds monétaire international. Un communiqué, publié dimanche soir, indique que cette augmentation founira au Fonds *« les ressources pour remplir ses responsabilités centrales dans l'économie mondiale »*, ajoutant que les Sept se sont également mis d'accord sur la nécessité *« d'un renforcement de la stratégie du FMI en matière d'arriérés »*. Le communiqué évoque également la parité du yen qui pourrait avoir des *« effets indésirables »* sur le processus d'ajustement mondial ; l'union monétaire et économique allemande qui devrait contribuer à l'amélioration de la croissance mondiale ; l'Uruguay Round dont la réussite est essentielle ; la dette des pays du tiers-monde (*« des progrès substantiels ont été atteints »*).

Les pays du tiers-monde réunis au sein du groupe des vingt-quatre ont estimé de leur côté que l'augmentation de 50 % des ressources du Fonds était largement insuffisante.

WASHINGTON

de notre envoyé spécial

Pour le Fonds monétaire international aussi, la longue période de l'après-guerre s'achève. Depuis sa création en 1946, la Grande-Bretagne occupait la deuxième place, après les Etats-Unis, dans l'ordre des quotes-parts (contributions nationales aux ressources de l'institution) et des droits de vote qui leur sont attachés. Ce classement rappelait qu'à la conférence de Bretton-Woods tenue en juillet 1944 pour jeter les bases du système monétaire à construire après la fin des hostilités le célèbre économiste John Maynard Keynes, chef de la délégation britannique, avait été le principal, sinon le seul interlocuteur de la toute-puissante délégation américaine.

A l'occasion de la neuvième révision des quotes-parts – principal sujet à l'ordre du jour des réunions monétaires actuellement en cours à Washington (6,7 et 8 mai) – la distribution des cartes entre les cinq principaux pays membres a été totalement modifiée avec l'annonce officieuse, dimanche soir 6 mai, par le ministre allemand des finances Theo Waigel, que le Japon (aujourd'hui au cinquième rang) et la RFA (actuellement au troisième rang) seront, *ex aequo*, en deuxième position.

Pour déterminer la nouvelle place de la Grande-Bretagne et celle de la France (aujourd'hui au quatrième rang), plusieurs mois de négociation ont été nécessaires. La session du groupe des Sept (les cinq plus l'Italie et le Canada) qui a eu lieu dimanche a permis d'aboutir, entre les deux intéressés, à un *« accord de principe »*, au dire du président en exercice, le ministre des finances canadien Michael Wilson. Le fin mot de l'histoire est que la France ne consentait pas à passer au cinquième rang et que, comme l'avait dit dans une conférence de presse antérieure (5 mai) le directeur général du FMI, M. Michel Camdessus, avec son franc-parler habituel, *« on donne souvent aux questions de forme plus d'importance qu'aux conditions de fond »*.

Toute une série de critères (PNB, volume du commerce extérieur, utilisation de la monnaie nationale dans les transactions internationales, etc.) sont retenus pour calculer l'importance respective des quotes-parts. Il se fait que sur la base des chiffres de l'année 1985 la quote-part de la France, par rapport à l'ensemble constitué par les cent cinquante-deux pays membres, ressortait à 5 % et à 6 % pour la Grande-Bretagne. Ce résultat, il est vrai, peut être considéré comme aberrant. Il n'est guère contestable que le « poids économique » de la France dépasse assez sensiblement celui de la Grande-Bretagne. Eût-on pris pour année de référence 1986 au lieu de 1985, celle-ci se serait retrouvée au cinquième rang et celle-là au quatrième. A l'OCDE, où le classement ne joue que pour déterminer les contributions respectives de chaque pays adhérent (et non pas aussi, comme au FMI, un nombre plus ou moins grand de droits de vote), la France arrive pareillement avant le Royaume-Uni.

M. Pierre Bérégovoy, qui avait mis son point d'honneur à ne pas voir la France rétrograder du quatrième au cinquième rang, a fini par obtenir gain de cause, moyennant une construction juridique compliquée. Royaume-Uni et France seront, eux aussi, *ex aequo*, celui-là acceptant de mettre à la disposition de celle-ci un demi-point de son droit de tirage sur le Fonds monétaire. Les deux pays seront ainsi à égalité avec, chacun, des droits de vote – et une quote-part effective – de 5,5 %. Tout cela doit encore faire l'objet d'un accord définitif entre le ministre français et le chancelier de l'échiquier, M. John Major.

Un obstacle levé

Voilà, donc, semble-t-il, un obstacle levé pour l'augmentation des quotas.

Il en est un autre, plus fondamental, qui a été en partie aplani dimanche 6 mai au sein du groupe des Sept, mais qui fera encore beaucoup parler de lui au sein du comité intérimaire, l'instance politique suprême du Fonds monétaire, qui devait se réunir lundi 7 en fin de matinée – après la session des Dix, composés des Sept plus la Belgique, les Pays-Bas et la Suède. Dans leur communiqué publié dimanche, les Sept se déclarent *« d'accord pour considérer qu'une augmentation de 50 % des quotes-parts pourvoirait le Fonds des ressources lui permettant de remplir ses responsabilités essentielles au sein de l'économie mondiale »*. A cette prise de position s'en ajoute immédiatement une autre, exprimée dans la dernière phrase du texte officiel : *« Ils sont également tombés d'accord sur la nécessité de renforcer la stratégie des arriérés du FMI en tant que partie intégrante de la révision des quotes-parts. »*

Avant d'essayer de traduire et d'interpréter la signification de ce jargon diplomatico-économique de facture américaine, il convient d'apprécier la portée d'un accroissement de 50 % des quotes-parts.

En valeur absolue, une pareille augmentation, si elle est effectivement décidée – c'est au comité intérimaire de se prononcer – peut paraître considérable. Elle l'est en effet. Elle porterait le total des quotes-parts de 90,133 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux) à quelque 135 milliards de DTS. En 1980, le total des quotes-parts était de 59,6 milliards de DTS ; en 1975, il était de 39 milliards. On aurait pu croire que le FMI, qui fait grand cas de ces fonctions de « surveillance » du Système monétaire international, était là pour freiner l'inflation, non pas pour l'accompagner...

Remarquons encore que dix-neuf des vingt-deux membres du comité intérimaire, composé d'un nombre égal de ministres de pays « riches » et de pays pauvres, sont, selon M. Michel Camdessus, qui pousse beaucoup à la roue dans cette affaire, en faveur d'une augmentation de 70 %. Force est de constater que, dans le contexte présent, le communiqué des Sept, en se contentant de 50 %, indique un ralliement autour de la position la plus modérée.

Les mauvais payeurs

Peut-être parce que, à Washington, on regarde de plus près les grands désastres que les plans de redressement successifs du FMI n'ont été capables de conjurer ni en Argentine, ni au Brésil, ni au Mexique, ni aux Philippines, ni dans beaucoup d'autres pays, le Congrès américain, malgré ses penchants pour la démagogie, est devenu dans son ensemble très sceptique sur l'efficacité des institutions internationales et donc très peu enclin à leur allouer des ressources supplémentaires.

L'administration Bush n'est donc guère pressée pour lui forcer la main, incertaine qu'elle est du résultat. Pour convaincre les parlementaires, elle a pris le parti de lier une décision positive sur l'augmentation des quotes-parts réclamée par la quasi-totalité de la communauté internationale à une modification des statuts du FMI sur la procédure « punitive » à suivre à l'encontre des pays qui accumulent les arriérés de paiements à l'égard du FMI.

C'est un fait que les dénégations du FMI ne parviennent pas à cacher : le montant des impayés est en forte augmentation. De 1,9 milliard de DTS (1) au 30 avril 1988, ils sont passés à 2,8 milliards au 30 avril 1989, pour atteindre près de 4 milliards actuellement. Les principaux « coupables » sont le Pérou, le Soudan, la Zambie. On peut se demander s'il était effectivement judicieux de prêter de l'argent au président Garcia, dont la politique a achevé de ruiner le Pérou, mais c'est le genre de questions que l'on ne pose pas au FMI.

Juridiquement, les statuts actuels autorisent le Fonds, quand un pays a laissé plus de six mois courir sans honorer ses échéances à son égard, à déclarer le mauvais débiteur « inéligible » pour de nouveaux prêts. Dans un stade plus avancé, le Fonds peut solennellement publié une déclaration constatant la « non-exécution » des obligations incombant à tout membre du FMI. Après quoi, il ne reste plus que l'exclusion pure et simple. Estimant, non sans raison, que le Fonds hésitera toujours à recourir à une mesure aussi extrême, les Américains voudraient introduire la possibilité d'une sanction sous forme d'une « suspension » des droits de vote et de la représentation au sein du conseil d'administration du Fonds.

Dans un communiqué également publié dimanche, le groupe des 24, qui représente les pays « en voie de développement », a beau *« s'opposer vivement aux efforts faits pour lier »* l'augmentation des quotes-parts à l'introduction de la procédure de « suspension » des droits de vote, son président, le gouverneur de la Banque centrale de la République islamique d'Iran, M. Adeli, s'est refusé devant les journalistes à dire si son groupe recommanderait effectivement aux pays en voie de développement de voter contre l'amendement américain. Le soutien d'un grand nombre de ces pays serait nécessaire puisqu'on ne peut modifier les statuts du Fonds sans une majorité de 85 % des droits de vote.

Autant qu'une affairede principe, comme le soutiennent les Etats-Unis, le lien dont il est question est une affaire de gros sous. Quand un pays membre du FMI ne rembourse pas à celui-ci ce qu'il lui doit, la somme manquante est reprise à la fois sur les pays créanciers du Fonds auxquels il sera versé moins d'intérêts et sur les pays débiteurs auxquels on réclame au contraire un intérêt plus élevé (presque 1 % supplémentaire à ce titre l'an dernier).

Pour toutes ces raisons, l'amendement américain n'est pas aussi impopulaire qu'il y paraît à première vue. Du côté des créanciers, on constate que le communiqué des Sept prend à son compte le lien et que le FMI pourrait vendre l'or jadis déposé par les mauvais débiteurs pour garantir certains prêts *« de solidarité »* consentis aux défaillants. Du côté des débiteurs, on hésite, semble-t-il, à pousser très loin le marchandage suivant : approbation du projet américain contre augmentation supérieure à 50 % des quotes-parts par peur de voir retarder par ce jeu toute espèce d'augmentation.

Un certain suspense cependant règne à l'ouverture des délibérations du comité intérimaire.

PAUL FABRA

(1) Un DTS vaut environ 1,30 dollar ou 7,30 francs.





ÉCONOMIE

La réglementation des taux d'intérêt

A partir du 1er juillet, la France disposera de dix taux de l'usure

C'est finalement dix catégories de taux d'intérêt que M. Maurice Gousseau, président du comité des usagers, proposera à l'approbation de M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, pour déterminer les différents taux de l'usure en France. Sur chacune de *ces catégories*, un *loyer moyen* de l'argent sera déterminé par la Banque de France.

Pour calculer ensuite le taux de l'usure, il suffira d'augmenter chacun de ces taux moyens de 33 %.

Cette nouvelle méthode de calcul met fin aux inconvénients d'un taux unique calculé sur le taux du marché obligataire multiplié par deux. La banque de France qui avait pour fonction de calculer l'ensemble de ces taux moyens n'a pas encore fini ses travaux. Mais auparavant, il importait au comité *des usagers de dire* combien de taux de l'usure allaient être instaurés en France. Après de multiples débats, dix zones ont été déterminées.

• Prêts de trésorerie aux particuliers :

– Prêts inférieurs à 10 000 F. Le taux moyen étant de *18,29 %*, le *taux de l'usure serait à partir du* 1er juillet de 24,39 % (soit 18,29 % plus 33 %).

– Les prêts personnels de 10 000 à *140 000 F. Le* taux de l'usure serait de 17,45 %.

– Les autres prêts (vente à tempérament, découverts non autorisés...) seraient dotés d'un taux de l'usure fixé à *20,73 %*.

• Les prêts immobiliers :

Trois catégories, là *encore*, ont été élaborées : les prêts à taux fixe, les prêts à taux variable et les prêts relais. La Banque de France travaille *encore* à calculer une moyenne pour au moins deux d'entre elles. Pour ces trois catégories, le taux de l'usure devrait se situer *entre 14 % et 16 %*.

• Les prêts aux entreprises :

Quatre taux de l'usure sont envisagés. Deux pour les crédits a moyen ou long terme selon qu'ils sont à taux variable ou a taux fixe, *un pour les ventes à tempérament* et un dernier pour les crédits de trésorerie. Là encore, les calculs n'ont pas été entièrement bouclés.

Si M. Pierre Bérégovoy approuve *ces dix catégories*, il les *rendra* applicables par arrêté ministériel.

Le comité des usagers n'aura pas pour autant terminé sa tâche. Il devra ensuite discuter de la meilleure manière *de faciliter l'information* du consommateur pour permettre à la concurrence de s'exercer pleinement. Autant dire qu'il *a du pain sur la planche*.

YVES MAMOU

Tandis que l'on reparle des « affaires » de 1988

La COB définit la notion d'initié

La Commission des opérations de Bourse (COB) vient de définir clairement la notion d'initié dans un projet de règlement soumis aux *autorités du marché* et au *ministre* de l'Economie et des Finances, M. Pierre Bérégovoy.

Cette nouvelle réglementation complète la législation en matière d'opérations boursières, alors que la *brigade financière de la police* judiciaire de Paris poursuit son enquête sur le raid manqué de M. Georges Pébereau sur la Société générale.

Lors de son rapport d'enquête le *31 juillet 1989, la COB avait* laissé présumer qu'un délit d'initié avait pu être commis. Mais la Commission notait la difficulté de tracer *une frontière précise entre le licite*, l'illicite et recommandait de préciser la législation.

Ce projet de règlement doit faire l'objet d'une homologation par le ministre de l'économie. *Les mesures ne seront pas rétroactives* et ne s'appliqueront pas aux affaires Pechiney et Société générale.

Le nouveau projet, dont la *Lettre des juristes d'affaires* publie des extraits dans son numéro à paraître ce lundi 7 mai, distingue quatre catégories d'initiés :

1. – Les personnes disposant d'une information privilégiée en raison de leur qualité de membres des organes d'administration, de direction, de *surveillance* d'une société ;

2. – Les personnes disposant d'une information privilégiée en raison de la préparation et de l'exécution *d'une opération financière* ;

3. – Toute personne à laquelle a été communiquée une information privilégiée à l'occasion de l'exercice de sa profession ou de ses fonctions ;

4. – Toute personne qui, en connaissance de cause, possède une *information privilégiée provenant* directement ou indirectement d'une personne mentionnée aux trois articles ci-dessus.

Ces initiés ne doivent pas exploiter *ou communiquer les informations* en leur possession, ni pour leur propre compte, ni pour le compte d'autrui.

Le gendarme de la Bourse définit également la notion d' « information privilégiée » : une information non publique, précise et susceptible *d'avoir une influence sur* le cours de Bourse.

D'autres mesures restreignent les interventions des sociétés sur leurs propres titres. Chaque mouvement *devra faire l'objet* d'une déclaration préalable à la COB. Ces interventions devront être réalisées à *contre-tendance par rapport au* dernier cours coté (à la hausse si le cours baisse et vice-versa) et seront limitées à 25 % maximum des *transactions quotidiennes constatées* pendant les cinq jours de Bourse précédant l'intervention pour les valeurs cotées sur le marché à règlement mensuel (30 jours pour le marché au comptant).

Les négociations sociales en RFA

Syndicats et employeurs de la métallurgie s'entendent pour instaurer les trente-cinq heures en 1995

Le compromis passé, vendredi 4 mai au petit matin, à Göppingen entre l'IG Metall, le puissant syndicat des métallurgistes *ouest-allemands, et les représentants patronaux*, devrait marquer une date de l'histoire sociale européenne. C'est en effet le premier accord qui mentionne la semaine de trente-cinq heures.

BONN

de notre correspondant

Cet horaire de travail devrait être atteint en deux étapes *: les métallurgistes* de la région du Nord-Bade-Wurtemberg, une des régions les plus industrialisées d'Allemagne, ne travailleront plus que *trente-six* heures à partir du 1er octobre 1993, et trente-cinq heures à partir du 1er octobre 1995 (*le Monde* du 5 mai). Samedi, les instances dirigeantes nationales de l'IG Metall et de l'organisation patronale Gesamtmetall ont approuvé ce compromis *régional* et invité les autres régions où des négociations sont en cours à le prendre comme modèle.

La perspective d'une grève de la *métallurgie – ce secteur avait été* paralysé en 1984 pendant un mois et demi – est donc écartée. *L'accord prévoit* des augmentations des salaires de 6 %, ce qui représente un gain de pouvoir d'achat d'environ 3 %. Les employeurs ont *obtenu des syndicats* qu'ils permettent à 18 % au plus des salariés d'une entreprise d'effectuer des heures supplémentaires jusqu'à quarante heures.

En dépit des affrontements verbaux entre M. Franz Steinkühler, le chef de l'IG Metall, et *M. Werner Stumpfe*, le patron du Gesamtmetall, qui avaient précédé la phase des négociations, le réalisme l'emporte de chaque côté. Un *conflit* social dur dans cette période cruciale pour l'Allemagne n'aurait fait l'affaire de personne : ni des syndicats, qui sentent que la *combativité de leurs troupes* n'est pas aussi forte qu'en 1984, ni des entreprises, qui sont appelées à investir d'une manière massive à l'Est.

M. Stumpfe a estimé à 25 milliards de deutschemarks les charges supplémentaires consécutives à cet accord. En acceptant d'*inscrire* noir sur blanc la perspective des trente-cinq heures, le patronat de la métallurgie engage non seulement son propre avenir, mais aussi celui d'autres branches industrielles qui ne connaissent pas la même *situation florissante. En* contrepartie, les délais impartis pour la mise en œuvre de l'accord sont suffisamment longs pour que *chacun puisse s'y préparer*. D'ici à 1995, en effet, l'économie ouest-allemande pense avoir pu digérer l'absorption de *la RDA*.

Les conflits sociaux ne sont pas pour autant tous réglés en RFA. Dans deux secteurs, la Poste et l'imprimerie, la situation aurait même *tendance à se détériorer*. Les grèves d'avertissements se multiplient à la Poste, où les syndicats n'ont pas apprécié la réforme mise *en œuvre par le ministre de tutelle*, M. Christian Schwarz-Schilling (CDU).

Le conflit s'étend également dans l'imprimerie, *où le syndicat* IG Medien, qui rassemble imprimeurs, journalistes et travailleurs des médias, demande des augmen*tations de salaires de 10,5 %* et l'instauration de la semaine de trente-cinq heures. Des arrêts de travail ont déjà touché quatre-*vingts entreprises de presse*. Syndicats et employeurs abordent maintenant la phase d'arbitrage prévue par le code du travail. *Si celle-ci* devait aboutir à un nouveau constat de désaccord, le recours à la grève serait alors inévitable.

L. R.

□ **Nouvelle réduction du chômage en RFA en avril.** – Le chômage a baissé pour le troisième mois consécutif en avril en RFA, et ne touche plus désormais que 7,3 % de la population active contre 8,5 % en début d'année, selon *les chiffres publiés* jeudi 3 avril par l'Office fédéral du travail. Le nombre des demandeurs d'emploi est passé sous la barre symbolique des 2 millions (1,91 million en avril, après 2,01 millions en mars et 2,04 millions en avril 1989). Preuve supplémentaire de la croissance économique ouest-allemande, les *créations d'emplois sont également* en hausse, tandis que le nombre de chômeurs parmi les immigrés est-allemands décroît, passant de 132 000 *en mars* à 114 000 en avril.

Derrière les AGF, opérateur principal

Le Crédit lyonnais sera le deuxième actionnaire de la BFCE

La bataille autour de la recomposition du capital de la Banque française pour *le* commerce extérieur (BFCE) *faisait rage depuis plusieurs mois. Le* scénario est désormais bouclé, Mais la surprise vient incontestablement du Crédit lyonnais. Au terme du montage final, la banque dirigée par M. Jean-Yves *Haberer, se retrouve* avec 24 % du capital . Celle-ci *n*'avait pourtant jamais fait mystère de sa volonté de sortir définitivement du capital de la BFCE. Et elle présentait *même son appartenance au « front* du refus » (BNP, Crédit agricole et Société générale) comme une évidence que même l'Etat, son actionnaire, n'était pas en mesure de remettre en question. Au terme de la négociation, *la BNP, le* Crédit agricole et la Société *générale sortent* du tour de table, mais c'est le Crédit lyonnais qui ramasse l'addition.

Le montage final prévoit le renforcement des provisions à hauteur de *50 %* au moyen d'une subvention de 1,38 milliard de francs *« à la charge de l'actionnariat actuel, le Crédit lyonnais s'étant préalable ment substitué à la BNP,à la Société générale et à la Caisse nationale de crédit agricole, »* indique le communiqué de la BFCE. Avant la fin de 1990, le nouvel actionnariat augmentera le capital de 1,1 milliard de francs. Au terme de cette opération, les Assurances générales de France (AGF) proposeront *alors aux actionnaires d'échanger* 40 % de leurs titres contre des actions AGF nouvellement émises. A l'issue de l'opération, les AGF deviendront l'opérateur principal de la BFCE avec *40 % du capital, devant le Crédit* lyonnais (24 %). Quelques inconnues demeurent encore quant à la part respective de la Banque de France, de la Caisse des dépôts, du Crédit national et de la Caisse centrale de coopération économique.

Y. M.

Invité du « Grand-Jury RTL - *le Monde* »

M. Blondel dénonce la politique économique « restrictive » du gouvernement

Invité, dimanche 6 mai, du « Grand-Jury RTL-*le Monde* », M. Marc Blondel a dénoncé le *« déficit social actuel »* dû, selon lui, à la *« politique économique restrictive »* mise en œuvre par le gouvernement. Le secrétaire général de Force ouvrière a notamment souhaité que le SMIC bénéficie d'une *« augmentation substantielle ». « Le meilleur SMIC* [étant] *celui qui ne s'applique plus »*, M. Blondel a demandé au gouvernement non seulement de donner au salaire minimum *« un coup de pouce sérieux »* au 1er juillet, mais aussi de prendre des *« initiatives »* afin d'amener les organisations patronales à renégocier les salaires conventionnels.

A propos du projet de loi sur le travail précaire, le secrétaire général de FO a indiqué qu'il *« ne souhaite pas* (...), *pour des raisons de petite tactique »*, annoncer à ce stade si son organisation syndicale allait ou non signer l'accord intervenu le 24 mars entre plusieurs partenaires sociaux. Il suspend l'annonce de sa réponse à l'attitude des parlementaires lors de l'examen du projet.

Après avoir évoqué la possibilité d'un nouveau mouvement de grève dans la fonction publique, le 22 mai prochain, M. Blondel a rappelé que le gouvernement avait mis FO dans l'impossibilité de signer l'accord sur la modernisation de la grille des salaires de la fonction publique *« en violant la politique conventionnelle »*.

Regroupements européens des compagnies de distribution

La Générale des eaux a commencé sa campagne d'Italie

Alors que la campagne d'Angleterre pour la conquête de la distribution *d'eau n'est pas encore achevée*, celle d'Italie a déjà commencé. Annoncé déjà deux fois par Italgas, société du groupe public italien ENI, et deux *fois démenti* à Paris, un accord avec le premier groupe français de services et de distribu*tion d'eau*, la *Générale des eaux*, aboutissant à un échange de participations au niveau des holdings, a été à nouveau évoqué jeudi 3 mai, à Rome, par le président d'Italgas, M. Carlo Da Molo.

En fait cette collaboration figure bien dans les projets de *la Générale*. Gazier, Italgas, est aussi dans la Péninsule la seule entreprise ayant une activité de distribution d'eau de quelque importance : celle-ci est assurée pour l'essentiel, par les communes. Pour développer *cette activité, qui va souvent* de pair en Italie (comme en Espagne) avec celle du gaz, la coopération avec la *Générale lui* est utile.

Pour l'instant la Générale n'a pris que 18 % du capital d'une *petite filiale d'Italgas, Condotte* Acque Potabili, qui compte cent mille abonnés dans cent cinquante-cinq communes. *Mais, à la Générale*, on est aussi intéressé par la distribution du gaz domestique : peu de foyers sont encore raccordés à un réseau, mais leur *nombre* s'accroît. Dans ce secteur, la Générale a déjà fait une petite expérience en *Grande-Bretagne, à la* suite de la privatisation de British Gas.

L'eau reste cependant l'objectif *principal du groupe français*, qui a engagé d'autres alliances dans la Péninsule. Ainsi, à Gênes, il a pris une participation dans la société familiale Ferrari Galliera, qui ravitaille en eau les deux tiers des habitants de la ville (le reste étant assuré par la commune), dans l'espoir que cette alliance permettra de mordre sur la distribution publique.

G. H.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 49-60-30-00 Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

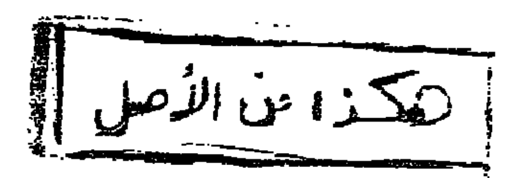
Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », Société anonyme des lecteurs du *Monde*. Le Monde-Entreprises, Mme Geneviève Beuve-Méry, M. André Fontaine, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-22-20-20.


هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

MARCHÉS FINANCIERS

En assouplissant ses règles boursières sur les placements privés

New-York veut concurrencer le marché londonien de l'eurodollar

Le placement privé des valeurs mobilières aux Etats-Unis change de règle. Derrière ces modifications techniques se dessine un redécoupage du rôle respectif de Londres et de New-York sur l'euro-marché.

NEW YORK

de notre correspondant

A Wall Street, la règle 144 s'est transformée en 144 A... Derrière ce banal changement de code, se profile un déplacement géographique des émissions privées lancées par les firmes américaines et étrangères, sur les grandes places mondiales. Une manne qui profitait jusqu'à présent essentiellement à Londres, là où se tient l'euromarché (ouvert à toutes les émissions lancées hors du territoire national de la firme émettrice d'actions, d'obligations ou d'autres nouveaux produits financiers) et qui pourrait reprendre dans quelque temps le chemin de New-York compte tenu des nouvelles directives adoptées par les autorités boursières américaines.

Celles-ci concernent uniquement le placement privé des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Une catégorie qui exclut tous les titres cotés en Bourse pour le compte de sociétés américaines ou étrangères (sous forme d'ADR ou *american deposit receipts*) mais qui revêt une importance croissante. De 18 milliards de dollars en 1981, ce marché est passé à 170 milliards l'année dernière, selon l'*Investment Dealers' Digest*. En décembre dernier, il représentait alors environ 35 % de l'ensemble des émissions de titres réalisées par les entreprises américaines qui constituent la clientèle première de ce marché.

En dépit de ce succès, de nombreuses firmes hésitaient encore à recourir au placement privé compte tenu des restrictions imposées par le Securities Act – la loi de 1933 sur les valeurs mobilières – et par sa fameuse règle 144. Celle-ci stipule que les investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, caisses de retraite, fonds communs de placement, organismes d'épargne sous certaines conditions ...) qui souscrivent aux émissions sur le marché privé doivent garder leurs titres pendant un minimum de deux ans avant de pouvoir les recéder, uniquement à de grandes institutions qui ont fait la preuve de leur assise financière auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission). Un mécanisme compliqué qui avait pour effet de limiter la liquidité du marché.

Dans sa nouvelle rédaction (la règle 144, amendée, devient 144 A), cette obligation de durée minimale de détention des titres est supprimée et les investisseurs institutionnels, appelés des « acheteurs qualifiés », sont autorisés à intervenir librement sur ce marché sans faire de déclaration particulière auprès des autorités boursières. Parallèlement à cette décision annoncée par la SEC le 19 avril dernier, la National Association of Securities Dealers (NASD, association nationale des marchands de titres) a mis au point un système de cotation sur écran qui permettra à tout instant d'afficher les cours et les caractéristiques de ces émissions privées, désormais semi publiques. Mais sans obligation d'être enregistrées auprès de la SEC, ce qui est le cas pour les sociétés cotées sur les grands marchés boursiers américains. Ce système informatique, baptisé PORTAL (Private Offerings Resaled Trading through Automated Linkages) et destiné à assurer la transparence du marché, sera mis en place dans quelques semaines.

« Il faudra un peu de temps avant que les opérateurs aient compris l'importance de ces nouvelles dispositions », concède M. Nicolaas Millward, directeur général de S. G. Warburg and Co Inc, l'une des cinq firmes retenues par la SEC pour élaborer la nouvelle règle 144 A. *« Mais à terme, ce sont plus de trois mille grands investisseurs américains qui pourront intervenir sur ce marché alors qu'ils ne sont qu'une poignée aujourd'hui »*, ajoute-t-il.

L'Europe moins chère sur le long terme

Côté émetteurs, les firmes américaines qui plaçaient jusqu'à présent dans le privé entre 5 % et 15 % de leurs émissions, vont vraisemblablement accroître cette part. Mais ce sont surtout les firmes étrangères qui sont visées, celles qui avaient l'habitude de s'adresser au marché londonien pour ce type de service.

Dans un premier temps, la City britannique n'a pas trop de souci à se faire pour ses euro-obligations qui ont dépassé les 200 milliards de dollars. *« Sur les emprunts, la durée détermine le prix et il faut reconnaître que sur les longues échéances, au-delà de dix ans, l'Europe est encore moins chère que les Etats-Unis »*, reconnaît ce spécialiste. *« En revanche, pour les actions, il est évident que les émetteurs étrangers vont saisir cette possibilité nouvelle d'élargir leur actionnariat en incluant désormais les Etats-Unis – le premier marché financier mondial – tout en échappant aux complications de la cotation en Bourse. Une possibilité qui va aussi intéresser toutes les firmes engagées dans un processus d'acquisition d'une entreprise américaine et qui pourront financer leur achat en valeurs mobilières au lieu de débourser du cash »*, explique-t-il.

A l'heure actuelle, le marché américain du placement privé repose encore aux trois quarts sur les obligations. La nouvelle règle 144 A va permettre de faire remonter sensiblement la part des actions grâce à l'arrivée d'émetteurs étrangers. Un changement profond que certains observateurs n'hésitent pas à rapprocher du « Big Bang » de 1975 lorsque Wall Street a été définitivement « décloisonné » et les opérateurs engagés dans une concurrence féroce après l'abolition du système des commissions fixes.

SERGE MARTI

M. Albert Frère PDG du groupe belge Petrofina

M. Albert Frère, président administrateur délégué du Groupe Bruxelles Lambert (GBL), va prendre la présidence de la compagnie pétrolière belge Petrofina, dont GBL détient 25 % du capital.

Pour ce wallon de soixante-quatre ans, issu de la sidérurgie de Charleoi, c'est une véritable consécration : Petrofina réalise le plus gros chiffre d'affaires de l'industrie belge (60 milliards de francs français) avec une forte rentabilité (plus de 3,5 milliards de francs de bénéfice en 1989) et s'inscrit au vingtième rang des pétroliers mondiaux (au douzième hors sociétés d'Etat).

C'est au début des années 80 que GBL fit son entrée dans Petrofina, pour en devenir le premier actionnaire, dit « de référence ». L'an dernier, il avait conforté sa position dans le groupe pétrolier par un accord avec la Société générale de Belgique (SGB) à laquelle il laissait la prééminence dans Tractebel, numéro un belge de l'énergie, en échange d'une position dominante dans Petrofina, dont le vicomte Davignon, président de la SGB, sera vice-président. Notons que pour la première fois un financier sera à la tête de Petrofina, auparavant aux mains de techniciens du sérail.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

BERGER S.A.

Le conseil d'administration de BERGER S.A. a examiné les comptes consolidés du groupe et arrêté les comptes sociaux de l'exercice 1989.

COMPTES CONSOLIDÉS

Les principales données consolidées pour l'exercice 1989 font ressortir un chiffre d'affaires de 714 204 KF.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 28 593 KF. Le résultat net s'élève à 18 264 KF.

COMPTES SOCIAUX

Le résultat net s'est établi à 12 830 KF.

Le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de fixer le dividende à 12 francs par action au titre de l'exercice 1989. Le revenu global de l'action serait donc de 18 francs, compte tenu de l'avoir fiscal.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunira le 25 juin 1990 à 11 heures au siège social : Z.I. La Grande Marine – Route nationale 100 – L'Isle-sur-la-Sorgue (84800).

Les actionnaires pourront obtenir les documents d'information ainsi que les formulaires de procuration et de vote par correspondance en se présentant au siège social ou sur demande écrite de leur part, par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au siège social cinq jours au moins avant la date de l'assemblée.

LES INDICES HEBDOMADAIRES DE LA BOURSE DE PARIS

(INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES)

Indices génér. de base 100 : 29 décembre 1989

	27 avril	4 mai
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Base 100 : 29 décembre 1989		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Base 100 en 1949		
Valeurs franç. à rev. variable	4 690,5	4 754,8
Valeurs étrangères	4 247,8	4 313,1
Base 100 en 1972		
Valeurs franç. à rev. variable	676,5	686,2
Valeurs étrangères	667,4	676,2
Base 100 : 31 décembre 1980		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE		
Base 100 : 31 décembre 1981		
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Construction	540	550,5
Biens d'équipement	364,8	367,8
Biens de consom. durables	592,1	600,6
Biens de consom. non durables	668	678,1
Biens de consom. alim.	844,3	846,4
Services	569,2	570,7
Sociétés financières	628,6	625
Sociétés de la zone franç. exploitant principalement à l'étranger	534,1	540,7
Valeurs industrielles	528,2	535,4
BOURSES REGIONALES		
Base 100 : 31 décembre 1981		
Indice général	341,6	346,1

Le Bayern de Munich envisage d'entrer en Bourse

Le géant du football allemand, le Bayern de Munich, envisage de se transformer en société par actions puis d'entrer en Bourse afin de renforcer ses moyens financiers.

Selon le plan élaboré par M. Uli Hoeness, le manager du club, une ancienne star du Bayern, les 15 000 membres du club se verraient réserver 75,1 % du capital, dont le montant nominal serait de 24 millions de DM.

Les 24,1 % restants (6 millions de DM au nominal) seraient émis en Bourse sous forme d'actions préférentielles à dividende garanti mais sans droit de vote. Chaque action, d'une valeur nominale de 50 DM, pourrait être vendue au prix d'émission de 500 DM, espère M. Uli Hoeness.

Cette formule permettrait au Bayern de garnir ses caisses de 60 millions de DM supplémentaires, tout en évitant qu'un puissant actionnaire ait son mot à dire sur la marche du club.

« C'est avant tout une déclaration de guerre à l'Italie », a justifié M. Uli Hoeness, en soulignant qu'il voulait pouvoir tenir tête aux très riches clubs étrangers qui dominent les compétitions européennes.

En son temps, le Paris-St-Germain avait lui aussi songé à entrer en Bourse. Mais aucune suite n'avait été donnée à ce projet.

BILAN HEBDOMADAIRE DE LA BANQUE DE FRANCE

Principaux postes sujets à variation (en millions de francs)

	26 avril 1990
Total actif	696 784
dont	
Or	196 606
Disponibilités à vue à l'étranger	87 026
Ecus	50 877
Avances au Fonds de stabilisation des changes	14 964
Or et autres actifs de réserve à recevoir du Fonds européen de coopération monétaire	56 664
Concours au Trésor public	36 760
Titres d'Etat (bons et obligations)	37 175
Autres titres des marchés monétaire et obligataire	464
Effets privés	144 568
Effets en cours de recouvrement	37 836
Total passif	696 784
dont	
Billets en circulation	241 832
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	75 478
Compte courant du Trésor public	45 975
Reprises de liquidités	16 399
Compte spécial du Fonds de stabilisation des changes – Contrepartie des allocations de droits de tirages spéciaux	8 213
Ecus à livrer au Fonds européen de coopération monétaire	51 233
Réserve de réévaluation des avoirs publics en or	225 916

TAUX DES OPÉRATIONS

- Taux de la dernière opérations sur appel d'offres ...... 9,75 %
- Taux des pensions de 5 à 10 jours ...... 10,25 %
- Taux des avances sur titres ... 12 %

TOKYO, 7 mai

Forte hausse

Fermée trois jours à la suite d'une succession de fêtes locales, la Bourse de Tokyo a rouvert ses portes lundi 7 mai pour s'élancer vers de nouveaux sommets. Le mouvement a été particulièrement rapide. Déjà en hausse de 1,85 % en fin de matinée, l'indice Nikkei enregistrait à la clôture une avance de 782,63 points (+ 2,59 %) pour s'établir à 30 956,27.

C'est la dixième plus forte hausse enregistrée au Kabuto-cho depuis la création de l'indice Nikkei.

« Nous poursuivons sur la lancée de la semaine passée », déclarait à l'un de ses collègues M. Toranobu Sugai, spécialiste de la firme Shearson Lehman Hutton Asia.

VALEURS	Cours du 2 mai	Cours du 7 mai
Akai	1 000	985
Bridgestone	1 440	1 470
Canon	1 740	1 760
Fuji Bank	2 700	2 820
Honda Motors	1 780	1 820
Matsushita Electric	2 180	2 170
Mitsubishi Heavy	939	954
Sony Corp.	8 520	8 530
Toyota Motors	2 390	2 410

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Jean Planet est nommé secrétaire général de Rhône-Poulenc.** – Jean Planet (quarante-neuf ans) vient d'être nommé secrétaire général de Rhône-Poulenc, numéro un de la chimie en France. Il assurera en outre le secrétariat du conseil d'administration de Rhône-Poulenc SA et représentera le groupe au conseil de surveillance de Roussel-Uclaf. Enarque, Jean Planet avait exercé diverses responsabilités au ministère de l'économie et des finances avant de rejoindre le groupe Rhône-Poulenc, en octobre 1989, comme conseiller auprès du PDG, M. Jean-René Fourtou.

□ **BAT vend sa dernière chaîne américaine de magasins.** – Le conglomérat britannique BAT a annoncé le vendredi 4 mai la vente de sa dernière chaîne de magasins aux Etats-Unis, Ivey's, au groupe de distribution Dillard Department Stores, pour 110 millions de dollars comptant. Dillard possède 166 grands magasins, surtout dans le sud des Etats-Unis, et Ivey's 23 en Floride et dans les Carolines. BAT a déjà vendu ses deux prestigieuses chaînes Marshall Fields et Saks Fifth Avenue, ainsi que Breuners, une chaîne californienne de magasins de meubles, pour se recentrer sur le tabac et les services financiers.

□ **Codec : accord sur la trésorerie.** – Le groupe de distribution Codec a annoncé vendredi 4 mai que les deux derniers porteurs de billets de trésorerie (sur neuf), détenant environ 75 millions de francs sur 350, ont accepté à leur tour un report de paiement, conformément à l'accord signé le 26 avril dernier par les autres porteurs. Lors de sa reprise de Viniprix en 1984, Codec avait dû recourir à des crédits à court terme et notamment à ces 350 millions de billets de trésorerie. Or fin avril, la Société française d'assurance-crédit avait réduit sa couverture sur le crédit fournisseur de Codec, rendant impossible le renouvellement de ces billets.

□ **OPA de Rewe sur CO-op.** – Le groupe coopératif ouest-allemand Rewe, qui représente 16,5 % du marché de la distribution en RFA avec 20,5 milliards de deutschemarks de chiffre d'affaires en 1989 (près de 68 milliards de francs), plus les 9,3 milliards des commerçants affiliés opérant sous sa marque, a déposé une offre publique d'achat auprès des actionnaires de son concurrent Co-op (7 000 boutiques, 46 000 salariés, et un chiffre d'affaires de 11 milliards de deutschemarks, sans compter les 900 millions de ses 12 filiales agro-alimentaires). Le conseil d'administration de Co-op doit se prononcer le 14 mai. Co-op, qui a enregistré une perte de 250 millions de deutschemarks en 1989, et espère ramener le chiffre à 150 millions cette année, est actuellemeent contrôlé par les banques DG-Bank et BfG, qui ont accepté de se porter garantes de son plan de redressement.

□ **BMW : des bénéfices en hausse de 22 % en 1989.** – Présentant pour la première fois un rapport d'activité consolidé, BMW a affiché un bénéfice net consolidé de 558 millions de deutshemarks (1,8 milliard de francs) en 1989 (+ 22,7 % par rapport à 1988) pour des ventes totales de 26,5 milliards de deutschemarks (+ 8,4 %). Le bénéfice par action est ainsi passé de 47 deutschemarks à 54 deutschemarks. BMW dispose de 4,3 milliards de deutschemarks en liquidités et en titres boursiers. Elle a vendu pour la première fois l'an dernier plus d'un demi-million de voitures (523 000 unités).

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amaut Associes	426	428
Asystel	140	118 80 o
B.A.C.	260	247 20
B. Demachy Ass.	575	....
Bqe Tarneaud	191	....
B.I.C.M.	851	850
Boiron (Ly)	390	390
Boisset (Lyon)	222	....
Câbles de Lyon	3272	3300
Calberson	855	841
Cardif	731	745
C.D.M.E.	2310	2300
C.E.E.	265	....
C.E.G.E.P.	278	280
C.F.P.I.	279	279
Ciments d'Origny	722	725
C.N.I.M.	962	970
Codetour	297	....
Comareg	340	....
Conforama	1122	1102
Creeks	443	....
DAFSA	205	205
Dauphin	705	708
Devanlay	1176	1195
Deville	498	498
Dolisos	174 50	175
Editions Belfond	275	268
Elysee Invest.	15 05	15
Finacor	197	....
Garonor	819	800
GFF (group.fon.f.)	435	....
Grand Livre	443 10	....
Gravograph	247 40	248
Guintoli	985	985
I.C.C.	289	....
IDIA	350	347
Idianova	155	....
I.M.S.	1250	1240
INZ	298	300
I.M.S.	1250	1248
I.P.B.M.	....	....
Loca investis.	308	307
Locamic	137	138
Marie Comm.	209	208
Métall. Minière	229 50	225
Molex	205	....
Navale-Delmas	1360	1360
Olivetti Logabax	590	598
Om. Gest. Fin.	599	600
Pinault	543	....
Prasbourg	100	....
Présence Assur.	469	450 o
Publ. Filipacchi	780	785
Razel	750	....
Rémy et Associés	385	....
Rhone-Alp. Ecu (Ly.)	308	315
St-H. Matignon	260 90	....
S.C.G.P.M.	690	....
Segin (Li)	342	....
Select Invest (Ly)	110	110
S.E.P.	....	....
Serbo	549	....
S.M.T. Goupil	294	....
Sopra	207	....
Sopra	226	....
TF1	338	....
Thermador H. (Ly)	343 50	353
Unilog	195	....
Union Fin. de Fr.	530	....
Viel et Cie	191 50	....
Yves St Laurent	1155	....

Marché des options négociables le 4 mai 1990

Nombre de contrats : 20 737.

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	680	19,80	32,80	22	–
CGE	560	70	73,50	2,20	–
Elf-Aquitaine	640	59,99	62	7,95	–
Eurotunnel SA-PLC	60	2,20	5,30	7,30	–
Euro Disneyland SC	110	3,10	6,30	–	12
Havas	1 600	165	–	7,20	–
Lafarge-Coppée	375	65	70	1	–
Michelin	140	9	15,60	4,60	–
Midi	1 300	100	–	24	–
Paribas	640	–	–	9	13
Pernod-Ricard	1 350	58	–	20	–
Peugeot SA	850	72,50	–	13,50	–
Rhône-Poulenc CI	480	11	–	–	–
Saint-Gobain	600	39,50	53	11	23
Source Perrier	1 700	135	–	38	80
Société générale	600	34	–	17	–
Suez Financière	480	19,30	32	14	24
Thomson-CSF	120	–	18,10	2,50	6,50

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 4 mai 1990

Nombre de contrats : 88 149.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 90	Septembre 90	Décembre 90
Dernier	103,08	102,98	102,96
Précédent	102,80	101,30	101,68

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90
102	1,16	1,86	0,17	0,94

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,57 ↓

En ce début de semaine, le dollar était orienté à la baisse en raison de l'augmentation de chômage aux Etats-Unis et de la diminution des taux d'intérêt américain qui en a été la conséquence. Par ailleurs, le mark s'est sensiblement raffermi après l'annonce d'un compromis sur l'adoption de la semaine de trente-cinq heures en Allemagne *(lire page 20)*.

FRANCFORT	4 mai	7 mai
Dollar (en DM)	1,6720	1,6580
TOKYO	4 mai	7 mai
Dollar (en yens)	158,60	157,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (7 mai)	9 1/2-9 5/8 %
New-York (4 mai)	8 1/8 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	3 mai	4 mai
Valeurs françaises	102,7	102,8
Valeurs étrangères	91,8	92
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	552	556,9
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 098,95	2 102,64

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

Industrielles	2 696,17	2 710,36

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 676,6	1 696,8
Mines d'or	215,5	215,6
Fonds d'Etat	74,89	75,96

TOKYO

	2 mai	7 mai
Nikkei Dow Jones	30 173,64	30 956,27
Indice général	2 247,81	2 296,49

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS Rep. + ou dép. –
$ E.-U.	5,6365	5,6385	+ 50 / + 70	+ 85 / + 110	+ 210 / + 310
$ can.	4,8299	4,8358	– 167 / – 134	– 338 / [illegible]	– 297 / – 787
Yen (100)	3,5512	3,5540	+ 63 / + 91	+ 125 / + 155	+ 377 / + 463
DM	3,3531	3,3557	+ 36 / + 58	+ 71 / + 96	+ 165 / + 245
Florin	2,9815	2,9841	+ 25 / + 39	+ 43 / + 65	+ 116 / + 180
FB (100)	16,2576	16,2727	– 67 / – 52	– 176 / – 15	– 423 / + 49
FS	3,9686	3,9726	+ 22 / – 2	+ 16 / [illegible]	+ 75 / + 162
L (1 000)	4,5751	4,5804	– 89 / – 32	– 171 / – 106	– 491 / – 366
£	9,2580	9,2669	– 482 / – 404	– 888 / – 791	– 2467 / – 2240

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8	8 1/4	8 1/4	8 3/8	8 3/8	8 1/2	8 5/8	8 3/4
$ Yen	7	7 1/4	7 1/8	7 1/4	7 1/4	7 3/8	7 3/8	7 1/2
DM	7 3/4	8	7 7/8	8	7 15/16	8 1/16	8 3/16	8 5/16
Florin	8 1/8	8 3/8	8 5/16	8 7/16	8 3/8	8 1/2	8 7/16	8 9/16
F.B. (100)	9 13/16	10 1/16	9 13/16	10 1/16	9 7/8	10 1/8	9 15/16	10 3/16
F.S.	8 3/4	9	8 7/8	9	8 7/8	9	8 15/16	9 1/16
L (1000)	12 1/4	12 3/4	12 1/4	12 3/4	11 7/8	12 3/8	11 5/8	12 1/8
£	14 13/16	15 1/16	15	15 1/4	15 1/16	15 5/16	15 7/16	15 11/16
F franç.	9 7/16	9 11/16	9 1/2	9 5/8	9 1/2	9 5/8	9 11/16	9 13/16

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

MARCHÉS FINANCIERS

Cours relevés à 10 h 12

BOURSE DU 7 MAI

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% +-
3785	C.N.E 3%	3630	....	....	....
1056	B.N.P. T.P.	1079	1074	1074	-0 46
1235	C.C.F. T.P.	1235	....	....	....
775	C I C A (M)	945	....	....	....
1085	Cr.Lyon. T.P.	1100	....	....	....
1780	Renault T.P.	1880	1863	1863	-0 38
1990	Rhone Poul. T.P.	1988	1960	1980	-0 45
1221	Saint Gobain T.P.	1250	1230	1230	-1 60
1243	Thomson T.P.	1200	1190	1190	-0 83
945	ACCOR	987	985	981	-0 61
....	AGF Sté Centrale	1201	1200	1200	-0 08
715	Air Liquide	730	730	728	-0 27
1950	Ala.Superm.	2000	....	....	....
595	A L S P I	590	595	595	+0 85
2500	Arjom. Prioux	2564	2570	2570	+0 23
805	Aussedat-Rey	800	....	....	....
1030	Ass. Entrepr.	1028	1016	1020	-0 78
510	Av. Dassault	526	530	530	+0 76
280	Axa Midi Ass.	298	299	299	+0 34
365	Bafip	353 50	358	353 50	....
335	Bail-Equipem.	329 50	329 50	329 50	....
955	Bail Investiss.	954	....	....	....
650	Bancaire	650	648	648	-0 31
690	Bazar H.-V.	728	....	....	....
880	Beghin-Say	853	855	855	+0 23
1380	Berger (M)	1370	....	....	....
640	Bic	614	613	613	-0 16
980	B.I.P.	951	....	....	....
665	BIS	695	695	695	....
425	B N P (CI)	466	460 10	460 20	-1 01

COMPTANT (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection) 4/5

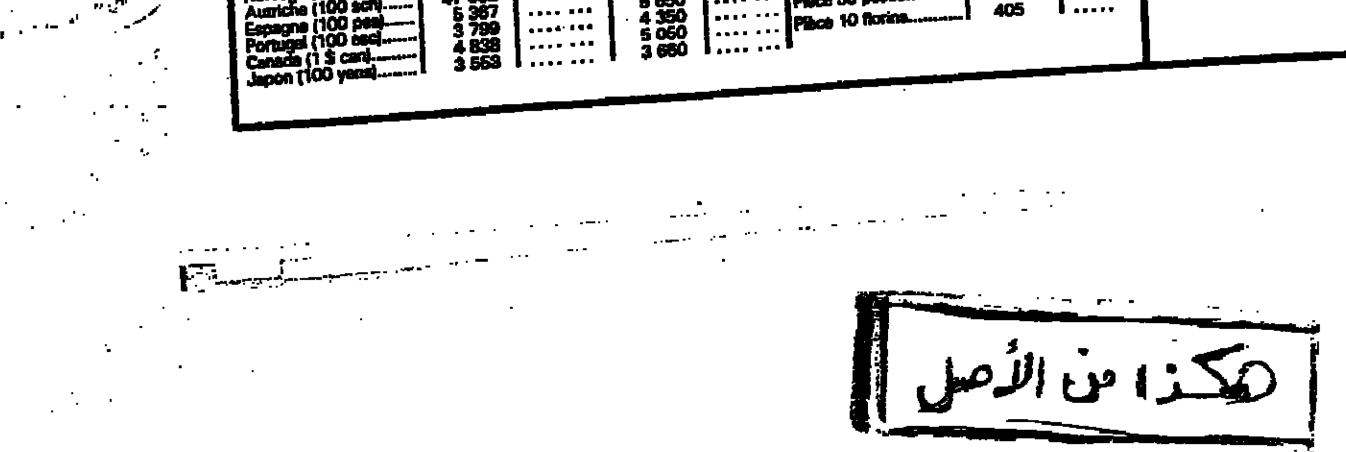
Cote des Changes

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/5	COURS DES BILLETS préc.	COURS DES BILLETS jour
Etats-Unis (1 usd)	5 640	....	5 800	....
Ecu	6 880	....	....	....
Allemagne (100 dm)	335 590	....	345 500	....
Belgique (100 F)	16 273	....	16 800	....
Pays-Bas (100 fl)	....	....	306	....
Italie (1000 lires)	4 581	....	4 850	....
Danemark (100 krd)	88 420	....	92	....
Gde.Bretagne (1 L)	....	....	9 750	....
Grèce (100 drachmes)	3 423	....	4 050	....
Suisse (100 f)	367 520	....	3 990	....
Suède (100 krs)	....	....	96	....
Norvège (100 k)	98 620	....	90	....
Autriche (100 sch)	47 692	....	49 500	....
Espagne (100 pes)	5 367	....	5 650	....
Portugal (100 esc)	3 799	....	4 350	....
Canada (1 $ can)	4 838	....	5 050	....
Japon (100 yens)	3 553	....	3 650	....

Marché libre de L'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/5
Or fin (kilo en barre)	67600	.....
Or fin (en lingot)	67800	.....
Napoléon (20f)	405	.....
Pièce Fr (10 f)	406	.....
Pièce Suisse (20 f)	435	.....
Pièce Latine (20 f)	393	.....
Souverain	501	.....
Pièce 20 dollars	2425	.....
Pièce 10 dollars	1300	.....
Pièce 5 dollars	840	.....
Pièce 50 pesos	2565	.....
Pièce 10 florins	405	.....

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu



Le Monde

Au « Club de la presse » d'Europe 1

M. Harlem Désir durcit sa critique contre M. Rocard

«Il faut arrêter de parler de l'intégration, il faut la faire», a déclaré, dimanche 6 mai, M. Harlem Désir, invité du « Club de la presse » d'Europe 1. M. Désir a plaidé pour un triplement du budget dévolu à la Délégation interministérielle à la ville afin de lutter contre la formation de ghettos et de développer les zones d'éducation prioritaire, mais il estime, surtout, qu'il faut créer *« un ministère chargé de l'intégration des populations immigrées et, plus généralement, chargé de l'intégration dans notre société de toutes les populations défavorisées, pauvres, en voie de marginalisation, qu'elles soient françaises ou immigrées »*. Le président de SOS-Racisme a précisé qu'il n'est pas candidat à ce poste.

M. Désir s'est déclaré *« déçu »* par l'action de l'exécutif et il a déploré que *« les annonces du pouvoir ne se traduisent pas sur le terrain car dans les cités, l'échec scolaire se poursuit, il n'y a pas d'équipements sportifs, et les transports sont absents après 20 heures »*. S'opposant à M. Michel Rocard, il a déclaré: *« Il est faux de dire que la France ne sera plus un pays d'immigration. Notre pays absorbe chaque année des travailleurs immigrés. On est arrivé à un niveau moyen. »*

Le président de SOS-Racisme a aussi reproché au gouvernement d'avoir agi avec précipitation lors du vote de la proposition de loi du PCF aggravant les sanctions contre le racisme, le 3 mai. *« La loi,* a-t-il dit, *est devenue incompréhensible pour l'opinion. Les gens ont l'impression que c'était une manœuvre politique. »* Pour le président de SOS-Racisme, *« on est dans un pataquès terrible, où il semble que l'on se détermine plus en fonction de problèmes politiques que du contenu même de la loi »*. *« Je crois que c'est une occasion ratée,* a-t-il ajouté. *Je me demande à quoi a servi la table ronde sur le racisme qui s'est déroulée il y a un mois à Matignon, puisque ce n'est pas de cette table ronde qu'est issue la proposition de loi examinée. »*

□ **M. Juventin réélu président de l'Assemblée territoriale de Polynésie.** – M. Jean Juventin, maire de Papeete, a été réélu, vendredi 4 mai, président de l'Assemblée territoriale de la Polynésie française. Ce vote a été acquis par vingt-quatre voix contre treize à M. Quito Braun-Ortéga.

Leurs vols ayant servi à financer le mouvement séparatiste

L'avocat d'Iparretarrak revendique l'amnistie pour ses clients

Mᵉ Antoine Comte, l'un des défenseurs des militants du mouvement séparatiste basque Iparretarrak, ne manque pas d'à-propos.

Dans une lettre adressée le 4 mai, à M. Gilles Rivière, juge d'instruction au tribunal de Paris, il sollicite le bénéfice de l'amnistie prévue par la loi du 15 janvier sur le financement des partis politiques pour ses cinq clients parmi lesquels le leader d'Iparretarrak, Philippe Bidart.

Mᵉ Comte souligne que ses clients sont tous inculpés de divers vols à main armée ayant servi à financer leur mouvement.

Or cette infraction ne figure pas parmi celles que les parlementaires ont exclues de l'amnistie, qui, fait exceptionnel, vise aussi bien les crimes que les délits.

A l'appui de sa démarche, l'avocat cite une ordonnance de prolongation de détention où le juge d'instruction reconnaît en effet que *« l'inculpé a été mis en cause à l'occasion d'un vol à main armée destiné à financer les activités du groupe Iparretarrak »*.

« La défense est certaine que vous aurez à cœur de considérer tous les différents prévenus ou accusés égaux devant la loi voulue par le Parlement, que les magistrats sont tenus d'appliquer quel que soit par ailleurs leur sentiment », conclut Mᵉ Comte.

Rhône-Poulenc a réussi son OPA sur Rorer

Le groupe français Rhône-Poulenc a réussi son OPA sur la firme pharmaceutique américaine Rorer. D'après les estimations provisoires établies par la firme chimique le lundi 7 mai, 41,8 millions d'actions auraient été proposées, et Rhône-Poulenc détiendrait ainsi théoriquement 51 % du capital de la société convoitée. La direction de Rhône-Poulenc s'engage à publier le plus rapidement possible le pourcentage exact du capital acquis.

Deux importantes saisies de drogue en Colombie et aux Antilles

L'armée colombienne a saisi plus de douze tonnes de cocaïne pure, samedi 5 mai, au cours d'une opération militaire menée contre un gigantesque centre de distribution de drogue situé au sud-est de Bogota, dans la jungle amazonienne. Commencé jeudi 3 mai dans les provinces de Meta, Caqueta et Guaviare, ce raid militaire a permis de démanteler l'une des plus importantes plaques tournantes du trafic dirigé par la mafia colombienne.

Deux trafiquants ont été tués et une quinzaine ont été arrêtés. Des laboratoires servant à transformer de grosses quantités de pâte de coca, acheminées sur place depuis le Pérou et la Bolivie, ont été découverts. *« Il s'agit du coup le plus sévère porté aux trafiquants de drogue colombiens »*, a déclaré le général Humberto Correa, commandant en chef de l'opération. Destinée aux Etats-Unis, la drogue saisie a une valeur marchande de 900 millions de dollars (plus de 5 milliards de francs).

La police française a, quant à elle, saisi 350 kilos de cocaïne en provenance de Colombie, dimanche 6 mai, dans l'île franco-néerlandaise de Saint-Martin (Antilles françaises). La drogue se trouvait à bord d'un bimoteur qui venait d'atterrir sur la piste d'un petit aéroport de la partie française de l'île.

CHYPRE DU NORD : les élections législatives

Nette victoire du premier ministre

NICOSIE. – Le premier ministre sortant de la République turque de Chypre du Nord (RTCN, reconnue uniquement par Ankara), M. Dervish Eroglu, a annoncé qu'il formerait un nouveau cabinet *« rajeuni »*, après avoir proclamé sa victoire aux législatives du dimanche 6 mai. La victoire du Parti de l'union nationale (PUN, droite libérale) avec 54 % des voix devrait lui offrir trente-quatre des des cinquante sièges du Parlement. Elle confirme le soutien populaire à la politique d'intransigeance dans les négociations intercommunautaires suivie par le président chypriote-turc, Rauf Denktash, qui a été reconduit dans ses fonctions, le 22 avril, avec 66,7 % des voix.

□ **Accident d'avion au Guatemala : 22 morts au moins** – L'avion cargo qui s'est écrasé sur un quartier résidentiel de Guatemala, samedi 5 mai a fait au moins 22 morts : les trois membres de l'équipage, et au moins 19 personnes dont les corps ont été retrouvés dans les maisons sur lesquelles l'appareil s'est écrasé en faisant exploser des bouteilles de gaz butane. Une vingtaine de personnes ont été blessées. L'avion aurait perdu un moteur peu après le décollage. Il se rendait à Miami

L'ESSENTIEL

La télématique du Monde :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 6-7 mai 1990 a été tiré à 526 919 exemplaires.

DEMAIN NOTRE SUPPLEMENT

Le Monde SCIENCES ET MÉDECINE

Le pèlerinage des habitants de Tignes sur le site de leur ancien village englouti

« Tu te rappelles, c'était la boulangerie »

En avril 1952, les derniers habitants de Tignes (Savoie) abandonnaient leur village sous la haute surveillance de plusieurs compagnies de CRS, après plusieurs années de « résistance ». Le barrage EDF, qui fermait désormais leur vallée, allait être mis en eau, noyant leurs maisons et leurs pâturages. Tous les dix ans, pour des raisons de sécurité, EDF vide ce barrage, offrant ainsi aux anciens villageois, pour la plupart reconvertis dans les activités touristiques de la station de Tignes-le-Lac (2 100 mètres), l'occasion d'un émouvant pèlerinage.

Dimanche 6 mai, sur les ruines de l'ancienne église, près de cinq cents personnes se sont regroupées pour assister à une messe et entretenir la mémoire du village noyé.

TIGNES

de notre envoyée spéciale

Certains, parmi les plus âgés, avaient tenu à parcourir à pied le long chemin sinueux et boueux qui, quittant la route de Val-d'Isère, menait jadis à leur village de Tignes. Le visage fermé, les yeux rougis, ils regardaient cette vaste plaine, grise et craquelée comme un sol lunaire, qui fut leur vallée et celle de leurs pères. Cet amoncellement de pierres avait été leur école ; ce pan de mur intact, résistant depuis plus de quarante ans à la sournoise pression de plusieurs centaines de millions de mètres cubes d'eau, leur maison ; ce vestige d'enceinte avait abrité leur cimetière, ce morne cratère, la place du village ; cette empreinte d'enclos avait marqué les frontières de leurs champs.

« Tu te rappelles, çà c'était l'hôtel Révial », observe, devant un amas de béton, l'un de ces Tignards qui n'auraient manqué pour rien au monde ce pèlerinage. *« Et là, là où je suis, c'était la boulangerie »*, ajoute un autre, en foulant négligemment du pied un morceau de terre sèche. Avec Urbain, l'ancien garde champêtre, les hommes se sont regroupés pour partager une bouteille de blanc sec sur les fondations de l'ancien café. D'autres, serrant fortement la main de leurs petits-enfants, erraient à la recherche de leurs racines. *« Je vais te montrer la maison de la mémé, tu vois, c'était ici, tout près de la rivière, pas loin de la boulangerie. »*

On redécouvrait le « bachal » à peine meurtri – ce bassin où les femmes venaient autrefois laver le linge et échanger les dernières nouvelles du village. Le bonheur d'évoquer ces souvenirs de jeunesse le disputait à la tristesse et à l'émotion. On pleurait, puis on souriait pour la photo. Antoine Favre, le vieux guide de Tignes et l'un des plus célèbres jolis cœurs de la vallée, portant beau encore sous son grand chapeau noir, contait à qui voulait bien l'entendre les truculentes anecdotes de son village. José Reymond, la « mémoire » de Tignes et l'un des plus farouches adversaires du barrage était, lui, descendu à pied au petit matin, par le chemin d'alpage qui menait autrefois de son village au lac de Tignes et que, jeune berger, il avait si souvent emprunté.

Sur les vestiges de l'église qui fut dynamitée avec son clocher, on avait dressé un petit autel et planté une sobre croix de bois. Les femmes essuyaient leurs yeux et les hommes, la voix cassée, reprenaient faiblement les cantiques. On se montrait du doigt celle qui fut la dernière « baptisée » ou la dernière emariée ». Celle-là a depuis quitté la montagne pour la vallée. Le 8 mars 1952, quelques jours seulement avant la mise en eau, Marthe Révial avait épousé – ironie du sort – l'un des gardiens du barrage. *« Au début, il était venu pour le maintien de l'ordre,* raconte-t-elle, *puis quand il m'a connue il a quitté les CRS pour travailler au barrage. On s'est fréquentés longtemps car son chef ne voulait pas qu'il épouse une Tignarde. Il avait peur que ça fasse des problèmes. »* Le jour du mariage de Marthe, le préfet et la police étaient là, au cas où...

« Le mur de la honte »

Après la messe, hommes et femmes se sont réunis comme avant sur l'ancienne place, échangeant leurs souvenirs en patois et retrouvant même pour l'occasion le répertoire modestement coquin de leur jeunesse. L'indignation revenait aussi parfois par bouffées. Pour la énième fois, on se remémorait les derniers jours, la fermeture de l'école, le transfert des archives de la mairie, l'évacuation, la montée en eau, la résistance de certains, comme le vieux « planton » qui voulait mourir dans sa maison et que les CRS avaient dû expulser par la force.

Solidement appuyé sur sa canne, José Reymond regardait le barrage, ce « mur de la honte » de près de 170 mètres de haut, qui barre maintenant la vallée. *« Un jour, peut-être que ce mur-là, lui aussi, tombera »* lâche-t-il, sans y croire vraiment. David Reymond évoque, lui, le premier téléski, les projets de télésiège, les petits hôtels qui accueillaient alors les touristes pour rivaliser avec Val-d'Isère, l'adversaire de toujours. Comme beaucoup d'autres, David a rejoint en 1952 ce qui allait devenir l'autre Tignes, la station de ski. Hôteliers, moniteurs, guides, ils ont refait leur vie. Mais aujourd'hui, en regardant ce qui reste de son village, il confie simplement : *« C'est dur, c'est vraiment dur »*, et détourne ses yeux humides.

Lentement, par petits groupes, on reprend le chemin du retour, les enfants quittent à regret ce qui n'est pour eux qu'un merveilleux terrain de jeu, se glissant une fois encore dans les maisons à moitié enfouies sous la boue sèche ou escaladant fièrement les morceaux de clocher. Il y aura même deux baptêmes. Puis, une fois de plus, l'eau reprendra ses droits. Un dernier regard. Mais les touristes en haut dans la future station olympique attendent déjà...

PASCALE ROBERT-DIARD

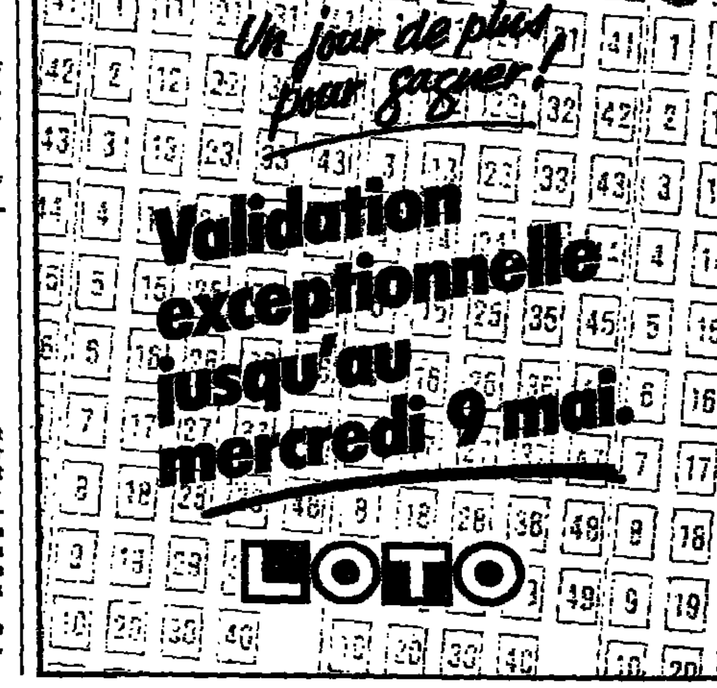
□ **TURQUIE : huit personnes tuées dans le sud-est du pays.** – Deux gendarmes ont été tués, vendredi 4 mai dans la province de Midyat, frontalière avec l'Irak et la Syrie, lors d'un accrochage entre forces de l'ordre et séparatistes kurdes, a annoncé l'agence semi-officielle turque *Anatolie*. Un homme, appartenant à la milice armée pro-gouvernementale, et sa femme, ainsi que leur quatre enfants, ont par ailleurs été tués à leur domicile par des *« terroristes séparatistes kurdes »* lors de l'attaque d'un village près de Diyarbakir, selon *Anatolie*. – *(AFP.)*

BOURSE DE PARIS
Matinée du 7 mai

Calme

Après la flambée de hausse enregistrée la semaine passée rue Vivienne, le plus grand calme régnait lundi matin 7 mai sous les lambris du Palais Brongniart. De nouveau en progrès à l'ouverture (+0,41%), l'indice CAC-40 devait reperdre par la suite une partie de son avance pour s'inscrire vers 11 heures à 0,13% seulement au-dessus de son niveau précédent.

Progrès de Finextel, CGP, Salomon, Redoute, Bolloré, SCOA, Legris, Ecco, Sextant. Recul d'Aussedat-Rey, Fichet-Bauche, OFP, Institut Mérieux, Cetelem, Métrologie, CFI, Plastic Omnium.



Le Monde

La rédaction du journal est désormais installée dans ses nouveaux locaux.

15, rue Falguière
75501 PARIS CEDEX 15

Téléphone :
(1) 40-65-25-25

Télécopieur :
(1) 40-65-25-99

Télex :
206 806 F

